



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Géographie

Session 2014

Rapport de jury présenté par : François LOUVEAUX

Président du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2014

RAPPORT DU JURY

Par

François LOUVEAUX : président du jury.
Nathalie BERNARDIE-TAHIR et Eric VIAL : vice-présidents du jury
Florence SMITS : secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

François LOUVEAUX

Inspecteur Général de l'Education Nationale

Vice-présidents

Nathalie BERNARDIE-TAHIR

Professeure des universités

Université de Limoges

(Géographie)

Eric VIAL

Professeur des universités

Université de Cergy-Pontoise

(Histoire)

Secrétaire générale

Florence SMITS

Professeur de classes préparatoires aux grandes écoles

Lycée, Louis le Grand, Paris

Membres du jury

Francine BARTHE

Maître de Conférences

Université Picardie Jules Verne

Stéphane BOISSELIER

Professeur des universités

Université de Poitiers

(Histoire)

Amaury CHAUOU

Professeur de classe préparatoire aux grandes écoles

Lycée de Kerichen, Brest

Pascal CHEVALIER

Maître de conférences, HDR,

Université de Montpellier 3

Claire DELFOSSE

Professeure des universités

Université Lyon 2

Aurélien DELPIROU

Maître de Conférences

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Institut d'urbanisme de Paris

Olivier FORLIN

Maître de Conférences

Université de Grenoble

(Histoire)

Philippe GUIZARD

Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional
Académie de Montpellier

Xavier HELARY

Maître de Conférences
Université Paris IV-Sorbonne

Lionel LASLAZ

Maître de Conférences
Université de Savoie

Renaud LE GOIX

Maître de Conférences
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne

Danielle LE PRADO-MADAULE

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Montpellier

Nancy de RICHEMOND

Maitre de Conférences
Université de Montpellier III

Muriel ROSEMBERG

Maître de Conférences
Université de Picardie Jules Verne

Isabelle SACAREAU

Professeure des Universités
Université Michel de Montaigne, Bordeaux III

Didier VYE

Maître de conférences
Université de Poitiers

Serge WEBER

Maître de Conférences
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

1.2 Commentaires et observations du président

1.2.1 Remarques générales

Cette session s'est déroulée dans d'excellentes conditions, grâce à la mobilisation des services de la Direction générale des ressources humaines, du Service inter académique des examens et concours, à l'efficacité remarquables. Le professionnalisme et les qualités humaines des équipes de l'Institut de géographie, de la Sorbonne, du lycée Louis-le-Grand, le dévouement et l'astuce des appariteurs sont pour beaucoup dans la réussite des lauréats. La réussite de cette session s'explique aussi par les candidats, la bonne qualité d'ensemble et l'intérêt des copies de l'écrit, des prestations orales toujours intéressantes au cours desquelles les candidats, dominant au mieux leur très légitime tension, dialoguent avec présence et honnêteté avec le jury, font preuve de qualités intellectuelles et humaines remarquables, quelle que soit par ailleurs la réussite de l'épreuve de ce jour là. Le jury incite ceux qui ont échoué à passer de nouveau le concours, et l'on sait que cette nouvelle année de préparation est souvent fructueuse. Tout cela permet au jury de travailler dans les meilleures conditions, la plus grande attention à chaque candidat, dans le souci de valoriser le positif plus que de traquer le négatif : que les collègues qui acceptent la lourde charge et la grande responsabilité de corriger les copies et/ou d'interroger à l'oral soient ici chaleureusement remerciés pour leur sens de l'Etat, leur disponibilité, leur très grand professionnalisme teinté de ce qu'il faut d'humour.

On s'est pourtant interrogé sur l'agrégation externe de géographie. Les directoires précédents, sous la houlette de Laurent CARROUE, puis d'Yves JEAN, se sont battus pour l'augmentation des postes : on est ainsi passé de 21 postes en 2011 à 35 en 2013, puis 32 cette année. On pouvait craindre que

cette augmentation de plus de 50% des places offertes ne s'accompagne d'un « effondrement » du niveau des lauréats comme des candidats, dans un vivier désormais trop chiche. Ces inquiétudes ne se sont pas vérifiées en 2013. La session de 2014 le confirme et permet d'ajuster en souplesse le concours pour en faire un outil de recrutement adapté aux exigences de plus en plus fortes et diversifiées de l'enseignement. Le nombre de candidats reste stable. Il y a une légère diminution du nombre d'inscrits. Le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves reste remarquablement stable autour de 160. La barre d'admissibilité a nettement progressé, ce qui montre que davantage de candidats se préparent efficacement et croient en leur chance de réussite. La barre d'admission tangente 10 sur 20, et il y avait après les 32 reçus trois candidats dont la moyenne était encore supérieure à 09 sur 20 et qui auraient mérité selon le jury de figurer sur une liste complémentaire. Il n'y a donc pas pénurie de candidats de valeur pour l'agrégation externe de géographie. Quinze centres universitaires ont une préparation au concours : dix ont fourni des lauréats à cette session, la totalité sur les trois dernières années. C'est sans aucun doute un élément important à considérer si l'on réfléchit au devenir des agrégations. Deux centres d'excellence, dont le recrutement dépasse de très loin leurs limites académiques concentrent l'essentiel des réussites : bravo aux équipes très performantes de formateurs, qui ont souvent l'excellente et généreuse idée d'accueillir dans leur préparation à l'oral des admissibles isolés. Cette stabilité autorise le jury à engager des évolutions destinées à permettre aux lauréats, mais aussi aux candidats, de mieux se préparer aux conditions d'exercice de leur métier - futur métier pour la très grande majorité des candidats, mais l'on n'oublie certes pas les professeurs déjà en poste qui font le choix exigeant de présenter l'agrégation externe. Le numérique a fait une timide apparition à l'oral de ce concours comme un support pour l'épreuve de commentaire de documents de géographie en 2006, comme un outil possible de présentation pour l'épreuve de leçon en 2014, une possibilité encore très peu utilisée cette année, ce qui n'a rien de surprenant, encore moins d'inquiétant. En 2015, une étape plus décisive sera abordée : les candidats auront accès, pour la leçon hors programme de géographie, à un ensemble de sources et ressources numériques. L'ordinateur mis à leur disposition pour la préparation comportera à la fois une suite bureautique classique et l'accès verrouillé à un certain nombre de sites, offrant des articles en lignes, de sources, des exploitations pédagogiques possibles. La liste des sites accessibles sera communiquée rapidement, via le site officiel des concours (www.education.gouv.fr/siac/siac2jury) et le portail histoire-géographie (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie>). Cette liste est encore en cours de composition avec les directoires de l'agrégation externe d'histoire et du CAPES d'histoire-géographie, car les trois concours – la réflexion est en cours pour l'agrégation interne d'histoire-géographie – décident là aussi de se coordonner dans l'intérêt des étudiants. Fidèle à sa pratique, le jury n'obligera pas plus en 2015 qu'en 2014 les candidats à utiliser les outils numériques pour leur exposé. Les sujets de leçon continueront à être aussi proposés sous leur forme habituelle – le sujet est accompagné de 4 à 6 références – ouvrages, articles – qui sont données aux candidats sous forme « papier » et l'utilisation des moyens numériques pour construire la leçon est laissée au libre choix du candidat. On en mesure bien l'intérêt d'autant que dans la réalité du métier aujourd'hui les enseignants font un très large appel à ces ressources. On en mesure aussi les risques : se perdre dans la documentation, chercher une leçon toute faite en espérant que le jury ne s'en apercevra pas, un espoir qui serait très vite déçu. Le jury a parfaitement conscience du caractère inachevé, très incomplet de cette introduction du numérique. On est très loin d'enseigner « au et par le numérique » au temps du numérique. Les épreuves du concours ont été profondément réformées en 2002, mais les jurys successifs ont laissé aux candidats et aux préparateurs le temps de s'adapter à ces nouveautés. Ce jury est décidément et délibérément plus réformiste que partisan de la rupture immédiate : question de tempérament sans doute, mais il nous semble préférable de donner aux candidats et aux préparateurs, où qu'ils soient, le temps de l'adaptation. Pour autant la dimension numérique s'amplifiera, sera plus riche et ambitieuse, en phase avec les évolutions souhaitées et nécessaires du métier d'enseignant.

Pour la session de 2015, comme dans toutes les agrégations, l'épreuve « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable » disparaît. Les compétences associées sont évaluées d'une façon différente, comme le précise l'arrêté du 25 juillet 2014, publié au Journal Officiel du 12 août 2014 dont on reproduit infra la disposition essentielle :

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre

appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.»

Les neufs rapports qui suivent ont pour objet d'expliquer les attentes du jury, de permettre ainsi aux candidats de 2014 de comprendre l'évaluation de leur copie ou/et de leur prestation orale, mais aussi de permettre aux candidats de 2015 de comprendre l'esprit des épreuves, les intentions du jury, de façon à s'y préparer avec les meilleures chances de réussite. Comme toujours, il est particulièrement important de lire les rapports des années précédentes : chaque année permet d'illustrer tel ou tel aspect et de ces lectures se dégage ainsi une vision globale. Nous ne reviendrons donc pas ici sur les finalités globales du concours parfaitement définies par Yves JEAN dans les rapports de 2012 et 2013 et que l'analyse des sujets et des rapports de 2014 permet de préciser. Les différents comptes rendus des épreuves de 2014 ne sont identiques ni dans leur longueur, ni dans leur ton : un jury est constitué de personnalités fortes, complémentaires, venues d'horizons professionnels pluriels, appartenant à des courants scientifiques différents, illustrant la diversité et la richesse de la pensée géographique et historique aujourd'hui. Tous sont ouverts à la nécessaire pluralité des approches, sur le plan scientifique, mais aussi dans les pratiques professionnelles des enseignants. Au delà de leur diversité, ces comptes-rendus illustrent les lignes de force qui sous-tendent ce concours.

Les qualités attendues des lauréats, mesurées chez les candidats sont pleinement liées à l'exercice du métier. Le concours de l'agrégation ne mesure en aucun cas l'érudition, même si le succès suppose avant tout une solide culture disciplinaire et une connaissance précise des principales problématiques scientifiques en géographie et en histoire, alliée à une culture générale étendue. Les sujets couvrent des thématiques larges, centrales et non annexes. Les épreuves ne sont pas de « simples » contrôles de connaissances, encore moins des tests de conformité à telle ou telle idéologie, mode de pensée ou approche scientifique en vogue. L'ampleur voulue des sujets oblige à trier les informations disponibles, à les organiser, à construire une argumentation convaincante déclinée dans une progression logique, clairement annoncée, suivie tout au long de l'épreuve et qui se termine par une conclusion qui à la fois répond à la problématique choisie par le candidat comme la plus pertinente pour ce sujet donné et qui ouvre aussi sur d'autres thématiques : démontrer et convaincre à partir des enjeux spécifiques que porte un sujet. Il ne s'agit pas là de se conformer mécaniquement à des règles « canoniques » d'un exercice convenu et dépassé, qui serait à mille lieux de la pratique enseignante dans une « vraie » classe, avec de « vrais » élèves. Les inspections en classe, des séances de formation d'enseignants permettent de constater que l'une des difficultés majeures des collègues est de bien savoir trier, hiérarchiser les informations disponibles et, de dégager ainsi l'essentiel, ce qu'il faut que les élèves retiennent, comprennent, sachent utiliser, réutiliser. Dans le cadre certes très spécifique des épreuves de l'agrégation, ce sont ces qualités intellectuelles là, fondées sur une maîtrise scientifique solide, que l'on cherche, que l'on valorise. Elles sont pleinement professionnelles, très incomplètes aussi bien sûr : imaginer que la leçon d'oral est un cours que l'on pourrait utiliser tel que, sans tenir compte du contexte, des méthodes indispensables d'implication, de mise au travail, en réflexion individuelle et en groupe des élèves serait un non sens...mais l'agrégatif puis l'agrégé sont, pour la plupart d'entre eux, en début de formation professionnelle. Lors des interrogations orales, le jury ne s'interdit pas, c'est même une pratique usuelle, d'interroger les candidats sur les conditions d'une transposition de leur exposé dans le cadre d'un cours. Les réponses sont bien sûr très ouvertes, il n'a pas de réponse officielle attendue par le jury, s'appuyant par exemple sur les programmes (en vigueur) ou les documents d'accompagnement (disponibles). Il ne s'agit pas d'exiger du candidat une expérience qu'il n'a pas encore, encore moins de lui faire énumérer des recettes factices, mais de tester sa capacité à se poser des questions qui seront ensuite le cœur même de son activité professionnelle, de mesurer aussi sa capacité à dialoguer, à sortir du canevas qu'il a préparé pour se rendre disponible à des interrogations non prévues. On attend moins des réponses que l'on ne mesure des aptitudes, une disposition d'esprit tournée vers l'exercice du futur métier.

Les sujets choisis ont une forte dimension sociale liée à l'actualité : là encore on se place dans une perspective professionnelle. *Mobilités, représentations de la ville, espaces périurbains*, réflexion autour de la « nature », *les civils dans la guerre*, les thématiques choisies pour l'écrit résonnent fortement avec l'actualité de la recherche et des préoccupations sociales très immédiates. A l'oral, en leçon comme en commentaire de documents, en géographie comme en histoire, ce double ancrage dans l'actualité et dans les productions scientifiques récentes, s'affirme. Il ne s'agit pas de céder à une mode, qui serait factice, mais de se confronter à des difficultés professionnelles. Connaître et comprendre les productions scientifiques récentes ne veut pas dire qu'elles effaceraient tous les acquis antérieurs, mais au contraire qu'il faut au professeur maîtriser ces évolutions, c'est-à-dire d'abord les comprendre, en mesurer la nouveauté, les expliquer, et aussi faire appel aux enseignements utiles d'autres analyses. Tout milieu « naturel » ne se réduit pas à sa perception et si la géographie culturelle est une branche particulièrement féconde, elle n'occulte pas les autres

approches et son développement est lui-même très révélateur. Les candidats pouvaient s'attendre à des sujets liés à l'actualité. Les élèves questionnent souvent sur l'actualité du moment. Il est délicat pour un professeur de savoir s'il doit répondre. Il est difficile de savoir comment répondre : sans doute étude critique et décryptage des informations, mais aussi mise en contexte et mise en perspective. On attend d'un futur professeur d'histoire-géographie-éducation civique qu'il se soit posé ce genre de questions. Là encore, il n'y a pas de réponse unique, cela dépend beaucoup du contexte précis, de la classe, avec le souci constant du métier qui est d'aider l'élève à se construire comme citoyen. L'exemple de l'Ukraine est presque caricatural : on ne peut ignorer l'interrogation centrale sur le risque de partition, mais cela renvoie à la question beaucoup plus large et très géographique des territoires, de ce qui les constitue, les fonde, les limite. Cette capacité d'aller-retour entre acquis récents, actualité scientifique comme générale d'un côté, temps long, permanences, apports scientifiques antérieurs, importance de l'emboîtement des échelles de l'autre est au cœur des capacités attendues. On l'aura compris, le jury cherche à évaluer des connaissances et des compétences acquises mais aussi des capacités et un potentiel qui se développeront tout au long d'une carrière qui, pour un agrégé surtout, peut se révéler particulièrement riche, variée, diversifiée. L'agrégation ne se prépare pas en deux semestres. Le concours repose certes sur des épreuves ponctuelles, passées un jour donné, avec ce que cela comporte d'aléas, mais la réussite atteste d'une véritable formation progressivement construite et qui ne repose pas sur la simple maîtrise technique d'épreuves formelles. Les épreuves dans leur diversité d'approche testent des qualités intellectuelles et le jury à l'oral évalue, à partir de la prestation, un potentiel professionnel à affirmer, des capacités à construire, l'aptitude aussi à pouvoir continuer à se former, tant sur le plan scientifique que sur celui des réflexions sur le métier, les gestes, les pratiques. Personne n'est dupe, le jury ne peut se fonder que sur une prestation un jour donné sur un sujet donné. Les différentes épreuves testent les mêmes qualités sur des supports différents, ce qui explique d'ailleurs qu'un candidat puisse être admis avec des résultats que l'on dira contrastés selon les épreuves. L'aléa, on peut aussi dire la chance, joue son rôle. Par ailleurs ni les épreuves, ni le jury ne sont capables de mesurer tout ce qui fera un bon professeur ; il y a d'excellents professeurs qui ne sont pas agrégés, des agrégés dont la pratique se révélera décevante, en particulier ceux qui croiraient que tout est définitivement acquis avec la réussite au concours. Ces évidences une fois admises, reste l'essentiel. Le concours de l'agrégation externe de géographie est un concours exigeant mais accessible pour tous ceux qui peuvent s'y préparer. Les règles sont connues, les adaptations annoncées et progressives. Le jury ne cherche pas à piéger les candidats, à les pousser à la faute, à les déstabiliser au-delà du simple fait de se présenter à une épreuve. La gamme de notation des épreuves est largement ouverte. Une excellente note ne signifie pas que la copie ou l'oral sont parfaits, simplement qu'ils ont été les meilleurs. Une note très faible est le constat d'une épreuve complètement manquée. Elle ne veut pas dire que le jury pense que le candidat est incapable de bien exercer le métier ou que ses qualités intellectuelles et humaines sont médiocres. Le jury tient au contraire à remercier et féliciter les candidats et avec eux les préparateurs pour l'intérêt et la qualité d'ensemble des copies comme des prestations orales. Grâce aux candidats, à leurs qualités à leur attitude à l'oral, ce concours est un moment enrichissant et intellectuellement stimulant. Que les candidats soient en retour persuadés qu'ils ont de bonnes chances de réussite à ce concours, pour autant qu'ils croient en eux, ne se découragent pas et puissent disposer aussi de bonnes conditions de préparation, où qu'ils soient et quel que soit leur statut personnel. A un moment où la formation des enseignants évolue, où les carrières enseignantes se diversifient, l'agrégation externe de géographie a toute sa place à condition justement que chacun puisse accéder à sa préparation.

François LOUVEAUX

1.2.2. Les épreuves d'admissibilité

Pour cette session 2014, 423 inscrits ; 162 ont composé en géo thématique, 156 en géographie des territoires, 155 en épreuve sur dossier et en histoire. Le nombre de candidats admissibles est 64, soit 42% des non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 33 points, soit 8,25/20.

Epreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	162	7,77 (6,74 en 2008; 8,09 en 2009; 8,66 en 2010; 8,97 en 2011; 7,87 en 2012; 7,97 en 2013)	11,98 (11,54 en 2008; 12,31 en 2009; 12,59 en 2010; 10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013)
Géographie des territoires	155	7,12 (6,41 en 2008; 7,17 en 2009; 7,39 en 2010; 7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013)	10,64 (9,98 en 2008; 11,09 en 2009; 11,33 en 2010; 11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013)
Epreuve sur dossier	155	6,66 (7,10 en 2008; 7,63 en 2009; 7,78 en 2010; 7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013)	10,20 (10,19 en 2008; 12,27 en 2009; 10,84 en 2010; 10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013)
Histoire	154	7,47 (5,52 en 2008; 6,75 en 2009; 9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013)	11,41 (10,80 en 2008; 11,35 en 2009; 10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013)

1.2.3. Les épreuves d'admission

Sur les 64 candidats admissibles, 63 ont été entendus, avec la défection d'un candidat admis par ailleurs à l'agrégation interne d'histoire-géographie. La barre d'admissibilité a été fixée à 127 points, soit une moyenne de 9,77.

Epreuves d'admission	Moyennes des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents (total des deux épreuves)	8,75 (9,7 en 2008; 10,73 en 2009; 11,04 en 2010; 9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013)	11,94 (12,12 en 2008; 13 en 2009; 12,88 en 2010; 11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013)
dont épreuve "agir en fonctionnaire"	2,02 (2,64 en 2011; 2,69 en 2012; 2 en 2013)	2,63 (3,14 en 2011; 3,38 en 2012; 2,34 en 2013)
Leçon de géographie hors programme	8,25 (6,83 en 2008; 8,57 en 2009; 8,43 en 2010; 9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013)	11,28 (8,72 en 2008; 11,76 en 2009; 10,88 en 2010; 11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013)
Commentaire de documents d'histoire	8,34 (9,11 en 2008; 9,61 en 2009; 9,24 en 2010; 9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013)	10,25 (11,12 en 2008; 11,16 en 2009; 12,16 en 2010; 12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	16	20	14
5 à 9	18	18	25
10 à 14	22	16	15
>15	7	9	8

1.2.4. Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	189	28	14
Hommes	234	36	18

Par âge

Année de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1950 et 1970	26	1	-
Entre 1971 et 1980	95	7	2
1981-1985	102	5	2
1986-1992	200	51	28

Par académie

Académie	2013		2014	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	1	-	2	1
Bordeaux	5	2	2	1
Caen	1	1	-	-
Dijon	2	-	-	-
Grenoble	2	2	4	1
Lille	4	-	5	1
Lyon	11	10	13	10
Montpellier	2	1	3	1
Nancy-Metz	-	-	3	1
Limoges	1	1	1	1
Nantes	2	-	-	-
Orléans-Tours	1	1	1	-
Paris-Créteil-Versailles	26	15	26	14
Rennes	4	3	1	-
Strasbourg	1	-	3	1

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	7	7
Etudiant	37	19
Enseignant CPE-COP stagiaire	1	0
Enseignant titulaire MEN	12	4
Agent non titulaire du MEN	1	0
Ag. fonct. publique Etat autres Min.	3	1
Hors fonction publique/sans emploi	3	1

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2014

Géographie thématique

- Géographie des conflits
- Représenter l'espace

Géographie des territoires

- La France : mutations des systèmes productifs (nouvelle question)
- Canada, Etats-Unis, Mexique

Histoire médiévale

- Guerre et société (Royaume de France, royaume d'Ecosse, royaume d'Angleterre, marges occidentales de l'Empire) vers 1270 – vers 1480

Histoire contemporaine

- Les sociétés coloniales: Afrique, Antilles, Asie (années 1850 – années 1950)

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&col dAction=rechJO&categorieLien=id>

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

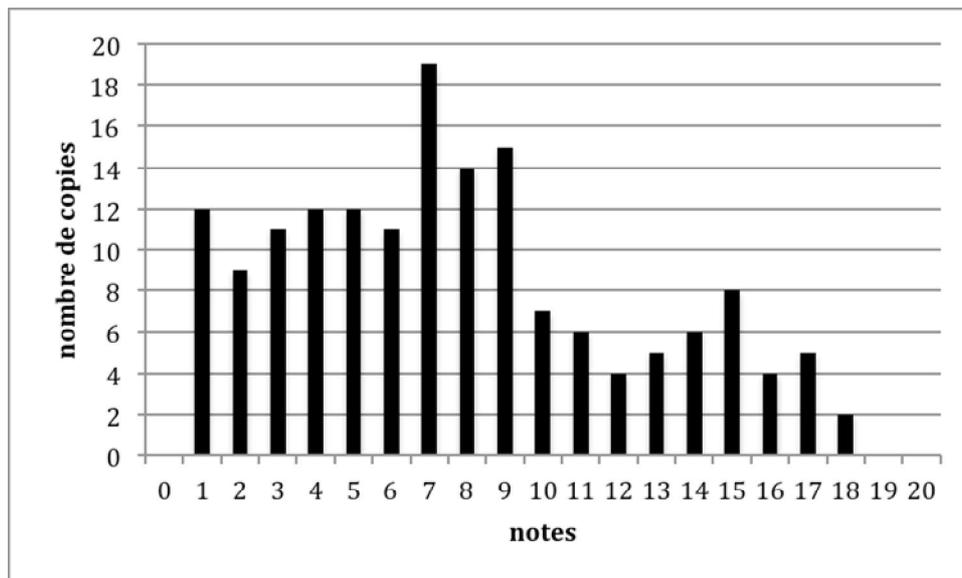
2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Représenter la ville

La composition de géographie thématique 2014 a donné lieu à une moyenne de 7,74 légèrement supérieure à celle de 2013 (7,59). Le jury n'a pas hésité à valoriser les meilleures copies en décernant à 6 copies sur 161 une note supérieure ou égale à 17/20. Le sujet proposé était relativement attendu car il permettait de croiser la question des représentations avec un objet, la ville, central dans deux autres questions au programme (« France en Villes » et « Canada/Etats-Unis/Mexique »).



De manière générale, le jury a valorisé :

- Les copies, souvent nombreuses, manifestant une vraie progression de la pensée, dans une logique démonstrative, avec des paragraphes très structurés et soigneusement articulés entre eux.
- La clarté de l'analyse et de l'expression : dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue et du vocabulaire géographique. Les correcteurs ont toutefois relevé certaines confusions récurrentes : banlieue/périurbain, migration/mobilité (« *migrations pendulaires* »), métropole/mégapole, schéma/modèle/chorème...
- Une approche nuancée du sujet qui évite les jugements de valeur tels que « *la gentrification permet à un quartier de reprendre vie* », les raccourcis (« *les géographes ont des représentations négatives de la périurbanisation* »), ou les contresens (« *les centre villes [en France] livrés dans les années 1980 aux grues de la destruction* »).
- La conception d'illustrations claires et justes, notamment dans la localisation (dans un croquis sur Manhattan, le World Trade Center a été confondu avec Wall Street...). Le jury rappelle que les illustrations doivent appuyer la démonstration et doivent donc être commentées dans le texte. Enfin, chaque illustration doit avoir un titre problématisé, une légende organisée et détaillée.
- La mobilisation d'exemples variés, replacés dans leurs différents contextes géographiques et au service d'une argumentation. Beaucoup de candidats font preuve d'une bonne culture géographique, opérant de nombreuses références à des auteurs francophones ou anglophones. Celles-ci sont souvent justes bien que le jury ait lu à plusieurs reprises que David Lynch était un spécialiste des cartes mentales... Cette culture géographique est souvent associée à une culture générale solide que l'on observe aux mentions d'œuvres littéraires, picturales, photographiques ou cinématographiques. Attention toutefois au « *name dropping* » : le lecteur est parfois noyé dans une multitude de références plus ou moins justifiées (de Berque à Woody Allen en passant par les Clash et Jay-Z) nuisant à une démonstration cohérente au service du sujet, l'exemple étant alors confondu avec l'argument. S'il n'était pas interdit de faire référence à des œuvres de science-fiction, à des séries américaines, ou à des jeux vidéo, le jury a surtout valorisé les copies capables de citer les géographes qui travaillent spécifiquement sur ces questions (Musset, Pleven, Ter Minassian, Rufat etc.)

Le sujet « Représenter la ville » était l'occasion d'envisager la question des représentations au sens large qu'elles soient spatiales, sociétales, idéelles ou matérielles. Toutefois, le rôle des acteurs dans la représentation de la ville n'était pas toujours clairement évoqué ni dans l'introduction ni dans le développement, alors même que représenter est d'abord un acte, signifiant de surcroît. Il s'agissait également de montrer que l'objet ville n'était pas uniquement représenté par les géographes mais par bien d'autres d'acteurs, scientifiques ou non scientifiques (élus, citoyens, artistes etc.). La typologie de J.F. Staszak distinguant trois types de représentations (savantes, expertes, vernaculaires) pouvait ainsi être mobilisée.

Une large majorité de copies a proposé une définition géographique convenable de l'objet ville, très largement inspirée par celle(s) de J. Lévy et de M. Lussault. Il fallait surtout bien montrer que la ville était un objet pouvant s'envisager de différentes manières (morphologique, sociétale, fonctionnelle, institutionnelle etc.) ce qui va influencer l'acte de représenter. Plus rares ont été les copies montrant qu'il s'agissait d'un objet en mouvement dans l'espace et dans le temps difficile à circonscrire dans

des limites figées. Enfin, la ville peut être visible (le centre historique) ou invisible (les quartiers informels), matérielle (les suburbs) ou virtuelle (Sim City), réelle (NYC) ou fantasmée (Gotham City).

La mise en contexte du sujet était nécessaire car elle permettait au candidat d'inscrire sa réflexion dans la réalité du monde d'aujourd'hui, une qualité indispensable pour un futur enseignant. Beaucoup de copies ont ainsi montré dès l'introduction que l'urbanisation généralisée de la planète (ou le passage de la ville à l'urbain théorisé par Françoise Choay) couplée au processus de mondialisation engendrait de multiples enjeux géographiques que les représentations cherchaient à révéler ou à comprendre : mise en réseau, étalement urbain, fragmentation socio-spatiale, vulnérabilité, compétition entre les villes etc. Le piège dans lequel sont malheureusement tombés certains candidats était de s'en tenir à de longs développements sur certaines de ces dynamiques urbaines sans jamais s'interroger sur la manière de les représenter ou sur les enjeux liés à ces représentations.

Il est également dommage que certains candidats n'aient pas suffisamment montré que dans ce contexte, la ville était l'objet de débats et de controverses qui vont jouer sur sa (ses) représentation(s) : de la « *ville insoutenable* » (A. Berque, P. Bonnin, C. Ghorra-Gobin) à la « *Planète bidonvilles* » (M. Davis), de la « *ville à trois vitesses* » (J. Donzelot) au « *Tous urbains* » (M. Lussault). Cela permettait d'insister sur une idée majeure parfois esquivée dans beaucoup de copies : les représentations de la ville ne sont jamais neutres, y compris dans le champ scientifique, certains candidats opposant de manière assez caricaturale le caractère forcément objectif des représentations savantes à la subjectivité des représentations vernaculaires. Il fallait ainsi bien montrer que la représentation de la ville relevait toujours de choix, notamment méthodologiques (tels que la disparition de la référence aux espaces ruraux dans le zonage en aires urbaines de l'INSEE en 2010) guidés par des postulats, des courants de pensée, des idéologies, des stratégies. Cela pose aussi la question du choix de surreprésenter ou de sous-représenter telle ou telle partie de la ville (un quartier sensible, un centre-ville touristique, un éco-quartier) ou tel ou tel processus lié à la ville (la gentrification, l'étalement urbain, la ségrégation socio-spatiale).

Ainsi les meilleures dissertations étaient celles articulant leur propos autour des **problématiques** suivantes :

- « *Dans un contexte spatial toujours plus marqué par des logiques de métropolisation et de diffusion du fait urbain, en quoi l'acte de représenter rend-il compte de la complexité des jeux d'acteurs et des dynamiques de l'espace urbain ?* »

- « *Dans quelle mesure la représentation de la ville constitue-t-elle un savoir de plus en plus stratégique tant pour le géographe que pour les différents acteurs de la ville ?* »

- « *Comment les dynamiques de représentations indiquent-elles les transformations de la ville à toutes les échelles et tissent ensemble des enjeux de langage, de pouvoir et de légitimité ?* »

En revanche, le jury a sanctionné certaines problématiques trop légères (« *de quelle manière et dans quel but le géographe représente la ville ?*») ou envisageant de faux problèmes : « *dans quelle mesure l'acte de représenter la ville est-il possible ?* » ; « *Comment représenter la ville dans son ensemble ?* ».

Si la plupart de copies ont formulé une problématique en fin d'introduction, le plan qui suivait l'annonce de celle-ci n'avait pas toujours pour objet de répondre à la question posée. Ce manque d'articulation et de cohérence entre problématique et plan conduit ainsi à des copies très "accumulatives", sans objectif de démonstration, sans progression du raisonnement.

Au sein du développement, plusieurs questionnements étaient attendus, certains étant mieux traités que d'autres.

Il était possible de s'interroger **sur la nature de la ville à représenter**. En effet, la manière de représenter la ville varie en fonction des contextes territoriaux, des périmètres et des échelles au sein desquels la ville s'inscrit, selon qu'il s'agisse d'une ville petite ou moyenne ou d'une métropole, d'une portion de ville (un quartier, une rue, un lotissement) ou d'une aire métropolitaine. Or, pour beaucoup de candidats, représenter la ville c'est d'abord représenter la grande ville, occidentale de surcroît, pour ne pas dire française ou nord-américaine... On voit ici l'influence des autres questions au programme puisque les rares exemples faisant référence à d'autres aires géographiques telles que l'Europe de l'Est, l'Afrique ou l'Asie provenaient le plus souvent de connaissances liées à la question des conflits (Mitrovica, Brazzaville, Alep...). Enfin, si certaines copies ont insisté sur les représentations de la ville du passé, la représentation de la ville du futur a surtout été cantonnée au champ de la géofiction (cf. l'ouvrage d'Alain Musset *De New York à Coruscant*). Or, peu de candidats ont évoqué la démarche prospective qu'il est possible d'étudier à travers les documents de planification urbaine.

Cela amenait le candidat à s'interroger sur les **outils de représentation de la ville** : les cartes, les modèles et plus largement les images de toutes sortes (photographies, peintures, films, séries, jeux vidéo, instruments de marketing territorial) sans oublier les discours. Un tel sujet nécessitait évidemment le recours à la carte, au modèle, au chorème mais à la condition de bien maîtriser l'explication de ceux-ci : combien de modèles de Burgess correctement analysés et non réduits à de simples cercles concentriques autour de la ville ? Parfois même, ce modèle était présenté comme

étant LE modèle générique d'une ville, *urbi et orbi*. De plus, peu de ces modèles souvent anciens (l'École de Chicago a presque un siècle d'existence sans parler des références à Von Thunen ou Christaller) ont été critiqués ou confrontés à la réalité de la ville du XXI^{ème} siècle, qu'elle soit ou non nord-américaine. Il ne s'agissait pas non plus de faire un catalogue de toutes les formes de représentations mais d'en analyser leur sens (scientifique, symbolique, idéologique). Les illustrations permettant de comparer les apports entre les différents types de représentation ont été également valorisées.

De plus, trop de candidats ont eu une interprétation du sujet les cantonnant à une histoire et/ou une épistémologie de la géographie : représenter la ville à travers les cartes de l'Antiquité, du Moyen Âge, de la Renaissance, dans la Géographie Vidalienne, puis dans la Nouvelle Géographie et enfin dans la géographie culturelle... Cette approche chronologique ne permettait pas de montrer la coexistence voire les interrelations entre géographie culturelle et analyse spatiale par exemple.

Si beaucoup maîtrisaient plutôt bien les aspects épistémologiques, ils étaient en général moins à l'aise dans certains domaines de la géographie tels que l'aménagement et l'urbanisme : le PLU est ainsi vaguement défini comme « *fixant les fonctions de chaque lieu* », la méconnaissance des grandes lois d'aménagement du territoire est parfois manifeste (« *les lois de décentralisation des années 1990..* »), beaucoup confondent ZUS et ZUP et se trompent souvent sur les sigles (ZAC= « *Zones à construire* », SCoT = « *Schéma de cohésion d'occupation du territoire* »...). Certes, les politiques d'aménagement urbain, les grands principes d'urbanisme n'étaient pas au cœur du sujet. En revanche, il était possible de montrer que l'agencement de l'espace urbain pouvait influencer les représentations et inversement. De plus, si les SIG ont souvent été mentionnés, beaucoup de candidats les ont réduits à de simples outils d'aménagement alors même qu'ils sont utilisés par de nombreux acteurs de la ville (scientifiques, entreprises privées, individus) et qu'ils sont un objet de recherche à part entière. Cette méconnaissance assez surprenante des SIG se traduit aussi par quelques bourdes (le logiciel « *Arc Info* », hybridation de Map Info et d'ArcGis). Il semblerait donc que le candidat type à l'agrégation de géographie en 2014 soit plus à l'aise pour citer un jeu vidéo qu'un logiciel de SIG et plus largement, maîtrise mieux les codes de la géographie culturelle que ceux de l'analyse spatiale, de la modélisation et de l'aménagement des territoires.

Enfin, il était indispensable d'aborder la question des **acteurs** concernés par l'acte de représenter la ville et d'analyser à la fois leurs intentions et leurs interactions. Il y a en effet ceux qui produisent des représentations (scientifiques, bureaux d'études, pouvoirs publics, firmes multinationales) et ceux qui les reçoivent (les habitants, les touristes, les élèves etc..), sans oublier les acteurs *en* représentation tels que les élus par exemple. Entre ces différents acteurs, il existe des inégalités (dans le pouvoir de créer et de diffuser des représentations comme dans celui de les comprendre) des synergies ou des conflits. De plus, certaines copies ont bien montré que les nouvelles techniques de représentation de la ville telles que les applications de smartphone, l'utilisation des réseaux sociaux, favorisaient une démocratisation dans la pratique et la connaissance de cet objet, les représentations de l'urbain n'étant plus réservées à des élites politiques, scientifiques voire artistiques. En revanche, certaines copies consacraient de trop longs développements sur les représentations mentales des individus, résumant le sujet à « *se représenter* » la ville. Il fallait alors bien montrer que ces représentations immatérielles se traduisaient effectivement par des représentations matérielles telles que les cartes mentales.

En définitive, les meilleures copies furent celles montrant les intentions, les objectifs, les stratégies des différents acteurs concernés par l'acte de représenter : représenter la ville pour la définir, la théoriser, la mesurer, pour en cerner les pratiques, pour mieux l'organiser, pour se l'approprier, pour l'habiter... Beaucoup de plans étaient d'ailleurs construits autour de ces différents objectifs, ce qui s'est souvent avéré le bon choix.

Philippe GUIZARD, Isabelle SACAREAU, Didier VYE, Serge WEBER

2.2. Composition de géographie des territoires

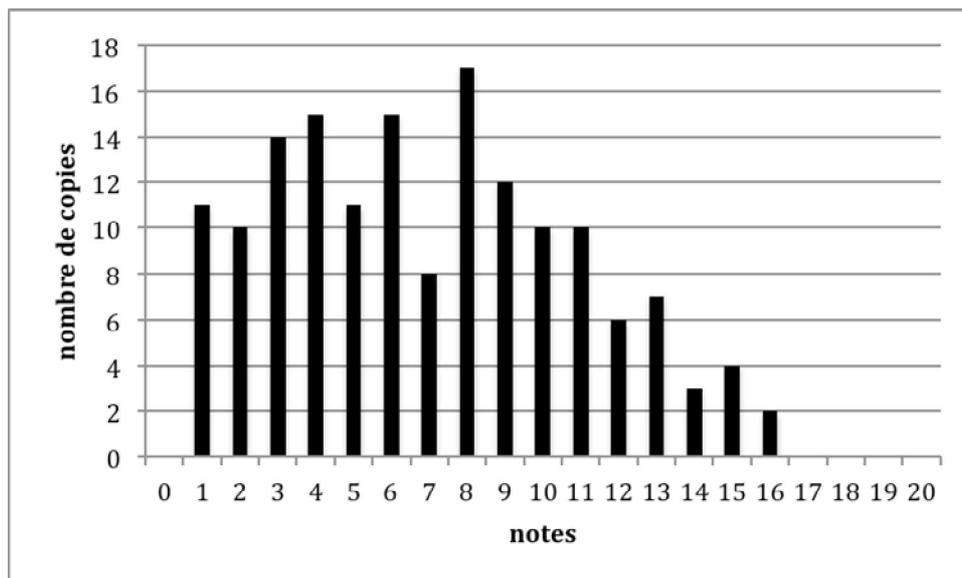
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet: Les mobilités au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique

Le jury a corrigé 155 copies. Si la note moyenne (7,12) est en très légère hausse par rapport à la session 2013, les écarts-types restent élevés. Dans la continuité des années précédentes, le sujet présentait l'avantage de faire écho à de nombreux enjeux soulevés par la question au programme « Canada, Etats-Unis, Mexique ». Ceci a réduit le nombre de copies de moins de deux pages, mais

s'est traduit par un nombre élevé de devoirs où le propos était souvent limité à des considérations générales plus ou moins liées au sujet.



Le sujet exigeait de construire une problématique précise et d'appuyer son raisonnement sur des notions maîtrisées et des exemples précis. Le jury ne cherche en effet pas à « piéger » les candidats en posant un sujet très étroit qui se traduirait par un exercice d'érudition sur un point mineur de la question mais à évaluer les capacités d'analyse, de réflexion et de démonstration géographiques.

Des termes du sujet souvent trop peu définis mais des problématiques correctement posées

La dimension spatiale du sujet était évidente et beaucoup de devoirs ont proposé une problématique correcte construite autour de l'articulation entre mobilités et maîtrise/production de territoires. Cependant peu de copies ont réellement donné une analyse des termes du sujet, les mobilités étant souvent un peu rapidement réduites aux flux et/ou aux déplacements. Le jury a valorisé les introductions qui posaient la question de la prise en compte, ou non, des mobilités sociales (le jury n'avait aucune idée préconçue en la matière) et/ou qui soulignaient la multiplicité et l'importance des mobilités en Amérique du Nord. Il convenait de souligner dès l'introduction que ces mouvements de populations ont des dimensions spatiales, temporelles, culturelles et sociales. On notera une confusion fréquente entre la notion de mobilités, et plus généralement, celle de flux : nombreux étaient les candidats à avoir intégré les flux matériels et immatériels.

Montrer l'importance, la diversité et la spécificité des mobilités en Amérique du Nord

La réflexion pouvait être organisée en trois temps.

Il convenait d'abord de noter l'hypermobilité au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique à travers l'analyse des mobilités à trois niveaux scalaires.

L'échelle continentale permettait à la fois de souligner l'importance des flux méridiens et la polarisation qu'exercent les Etats-Unis à partir de l'étude des flux migratoires (qui concernent aussi les étudiants et la main d'œuvre qualifiée) et touristiques (en ne négligeant pas le tourisme d'affaires).

La poursuite de l'analyse à l'échelle nationale conduisait à souligner l'importance des mobilités intérieures au sein de ces trois Etats fédéraux. Liées à des motivations multiples (emploi, études, tourisme), elles permettaient d'identifier des espaces attractifs plus ou moins anciens : si la Californie, depuis la fin du XIX^e, est un espace attractif, le Montana, dont la partie occidentale enregistre un solde migratoire parmi les plus importants du pays, ne l'est que depuis quelques décennies. Au sein de ces espaces, il était possible de faire ressortir le rôle central joué par les grandes métropoles, les façades touristiques ou la frontière mexicaine (celle-ci pouvait d'ailleurs servir de transition entre les deux niveaux scalaires).

L'échelle locale amenait à envisager, d'un point de vue « pratique », les mobilités en insistant sur l'importance des trajets urbains, ce qui conduisait non seulement à évoquer les embouteillages, le temps passé dans les transports et les distances parcourues mais aussi les problèmes de santé publique créés (obésité, maladies respiratoires,...) ou encore les inégalités sociales face à ces mobilités imposées par la forme même des villes américaines conçues pour l'automobile et où les densités sont, dans la plupart des espaces résidentiels, assez faibles. Il convenait ici de ne pas oublier les mobilités rurales, certes moins importantes sur un plan statistique, mais souvent très longues en raison des faibles densités relatives des équipements, y compris commerciaux.

A l'issue de cette première partie mettant en valeur le poids des mobilités au sein de la culture et des pratiques nord-américaines, il convenait d'examiner les spécificités des ressorts de cette hypermobilité.

La mobilité fait en effet partie intégrante de la culture américaine ce qui pouvait être rappelé à travers les notions de *Frontier* (F.J. Turner), de front pionnier et de conquête (présentes dans les trois pays, certes sous des formes différentes). Ceci était l'occasion de souligner la dimension historique et culturelle de la mobilité qui fait partie du patrimoine de ces trois pays même si la forme en est différente. Son importance est perceptible dans les figures légendaires de l'Amérique du Nord comme le cow-boy ou le coureur des bois, dans l'idée que le déplacement va permettre d'améliorer son existence, ce qui a mis sur la route des milliers de personnes, notamment depuis la crise des années 1930. Elle conduit à accorder une grande place à l'accès à la mobilité qu'il s'agisse du cheval dans les temps anciens ou de la voiture aujourd'hui et à la mise en place, dans les zones plus pauvres du Mexique, de transports collectifs plus ou moins informels. La mobilité alimente aussi un aspect majeur de l'économie de ces pays, en raison de l'importance des usines automobiles (tant symbolique que réel) et des lobbys pétroliers.

Ces déplacements ont été rendus possibles et ont déterminé un important réseau de transport qui quadrille l'espace nord-américain de manière plus ou moins serrée selon la densité de peuplement et le niveau de développement économique. Quelle que soit l'échelle, l'espace est traversé par des réseaux de transports, des hubs ou des lignes. La mise en valeur des terres a d'ailleurs été faite largement à partir des voies de transports, qu'il s'agisse des cours d'eau (base des rangs au Québec) ou des voies de chemin de fer et, de manière plus importante encore, la voiture. Aujourd'hui, les différents réseaux, route, rail et avion (y compris pour la mobilité intérieure) permettent une mobilité extrême et sont gérés par des acteurs multiples qui mènent des politiques variées quant à la promotion de la mobilité. En effet, si les industries pétrolières et automobiles continuent à promouvoir la mobilité, certains acteurs cherchent aujourd'hui à réduire ces mobilités et à permettre leur accès à chacun.

Cela est particulièrement visible à l'échelle urbaine où les grandes métropoles mènent des politiques visant à réduire la mobilité individuelle et à promouvoir les transports en commun et les mobilités douces. Aborder la question de la restriction de la mobilité donnait aussi à examiner les politiques de régulation des flux transnationaux ou celles de l'inégal accès socio-économique aux mobilités.

Néanmoins, les mobilités restent un élément fondamental de la géographie et de la société de l'Amérique du Nord au point de contribuer à une production territoriale, ce qui pouvait être l'objet d'une troisième partie.

Les mobilités sont à l'origine de territoires emblématiques de l'Amérique du Nord : la forme et l'extension des villes américaines, notamment des plus grandes, sont nées de la volonté et de la capacité de mobilité des populations. Dans le même ordre d'idée, les dynamiques des espaces frontaliers, notamment entre les Etats-Unis et le Mexique, génèrent d'importants flux vers le Nord du Mexique, l'essor de villes frontalières et conduisent à l'affirmation du *Mexamerica* (J. Garreau).

A l'inverse, ce sont aussi des « territoires du vide » qui ont des liens forts avec les mobilités : les grands parcs nationaux connaissent ainsi un véritable processus de production territoriale lié aux mobilités touristiques.

Cependant, les mobilités contribuent aussi à fragmenter le territoire. Les inégalités socio-spatiales tendent à se creuser face à la mobilité et à la logique de l'entre soi. L'accès inégal à la mobilité peut ainsi renforcer les inégalités sociales, qu'il s'agisse des habitants des « déserts alimentaires » ou encore du *spatial mismatch* ou *skill mismatch*. C'est également l'importance (réelle et/ou supposée) des mobilités transfrontalières qui a conduit les autorités politiques étasuniennes à construire un mur sur une grande partie de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis. À une échelle plus large encore, c'est l'accès limité (ou moindre) à la mobilité (nationale et internationale) du sud du Mexique, du Middle West étasunien ou du Grand Nord canadien, qui divise le territoire nord-américain en des territoires hyperconnectés, cosmopolites, en constante évolution et des territoires à l'écart, au profil socio-économique très différent.

Ceci n'est bien sûr qu'une proposition et d'autres types de plan ont été appréciés du jury. Beaucoup de développements ont été construits autour d'une approche multiscalaire, un choix qui n'a pas toujours été très judicieux car conduisant le plus souvent à un inventaire « à la Prévert » de toutes les mobilités présentées de façon cloisonnée : les devoirs qui ont été valorisés sont ceux qui ont souligné l'articulation entre les différentes échelles sans se limiter aux seuls aspects spatiaux, mais en abordant aussi d'autres aspects comme les inégalités face aux mobilités, les politiques en faveur, ou contre, la mobilité, l'importance des mobilités dans la culture, etc.

Des écueils qui n'ont pas toujours été évités

Le jury tient à rappeler qu'il attend une réflexion sur le sujet posé et non une récitation sur un thème plus général. Ainsi les longs paragraphes sur l'importance du tourisme au Mexique et la construction de la station de Cancun, selon des propos simplifiés à l'extrême, au point d'être caricaturaux (notamment en ce qui a trait au *spring break* à Cancun), n'avaient que peu d'intérêt. En revanche, l'étude des mobilités touristiques pouvait alimenter la réflexion si elle s'inscrivait dans la perspective d'une société toujours en mouvement, qui multiplie les courts séjours et se décline à différentes échelles. Ainsi pouvaient être mis en évidence les modes de transports privilégiés, les générations de mobilités touristiques, les principales destinations ainsi que les inégalités sociales et spatiales en termes, notamment, d'émission et de réception des mobilités touristiques.

Il est important d'appuyer la réflexion sur des exemples précis et développés. Plutôt que d'évoquer le départ vers les banlieues en s'appuyant, dans de nombreux cas, sur les statistiques nationales étasuniennes (négligeant ainsi le Canada et le Mexique), il était plus intéressant de se pencher sur l'étude d'une agglomération précise, ce qui permettait dans le même temps de montrer les liens entre formes urbaines, infrastructures de transports, présence et nature des activités économiques et mouvements différenciés des populations. L'exemple pouvait donner lieu à un croquis détaillé et, dès lors, à une analyse assez succincte. Les candidats sont invités à prendre en compte cet aspect dans leur préparation en associant systématiquement un (ou deux) exemple(s), en faisant varier les échelles et/ou les lieux à l'acquisition d'un fait ou d'une connaissance. On pense ici à l'usage parfois incorrect qui a été fait des références à l'Ecole de Chicago : beaucoup de candidats ont évoqué le modèle de Burgess comme un simple modèle explicatif de la division sociale dans la ville américaine, sans évoquer en fait le lien intrinsèque entre ce modèle « d'aires naturelles » et la mobilité des groupes sociaux et des groupes migratoires, au cœur de l'explication de Burgess dans le contexte des années 1920-30. Par ailleurs, la plupart des candidats négligeait de développer l'analyse des modèles suivants de l'Ecole de Chicago, où la morphologie sociale dépend étroitement de formes de mobilités interne à la métropole, notamment le long des axes de communication.

Par ailleurs, le contexte nord-américain a donné lieu à l'usage d'un grand nombre de termes anglo-saxons plus ou moins bien maîtrisés et/ou définis qu'il s'agisse du *white flight* ou des *edge cities*, pour lesquels il est rare qu'il y ait autre chose que le nom d'un lieu alors qu'il fallait, là encore à partir d'une exemple précis, voir quels étaient les effets sur les mobilités ce que certaines copies, largement valorisées, ont cependant bien réussi à mettre en évidence. Il faut aussi se méfier des lieux communs : ainsi les multiples références aux *gated communities* comme frein aux mobilités sont erronées tout comme l'est l'image de quartiers retranchés derrière de hauts murs réservés aux catégories les plus favorisées. De même, le jury n'est guère sensible à la multiplication des références à différents auteurs dont seul le nom est cité alors qu'il a valorisé les copies capables de développer, rapidement, la thèse portée par cet auteur.

Le jury rappelle aussi que tout l'espace du sujet et toutes les échelles doivent être couverts. Il a ainsi valorisé les copies qui ne se limitaient pas au binôme Etats-Unis – Canada, ou pire, aux seuls Etats-Unis, mais qui soulignaient, au-delà d'évidents traits communs, les différences qui existaient entre les pays mais aussi entre les régions et/ou entre les espaces urbains et les espaces ruraux.

Enfin, le jury tient à rappeler l'importance de l'orthographe et de la syntaxe.

Des illustrations en net progrès

Le jury a apprécié les efforts de production graphique qu'il s'agisse des schémas infra-texte ou des schémas de synthèse et les a valorisés. Les localisations étaient, dans l'ensemble, mieux maîtrisées que l'an passé et les légendes sont pour la plupart bien structurées. Cependant, le jury a constaté avec surprise le petit nombre de schémas qui comportaient des figurés dynamiques, alors même que le sujet invitait à cela. De plus, surtout pour les schémas à grande échelle, le jury déplore qu'il s'agisse souvent d'illustrations « plaquées » à partir d'une liste prête à l'emploi et dont la pertinence n'est pas toujours attestée, d'ailleurs le terme de « mobilités » est souvent absent des légendes. Les schémas ne sont utiles que s'ils étayaient la démonstration et que si la légende est retravaillée pour répondre au sujet posé. Par exemple reproduire un schéma sur la frontière Etats-Unis – Mexique présent dans la plupart des manuels n'avait ici que peu d'intérêt à moins d'en modifier la légende et les figurés pour faire ressortir la question de la mobilité. Dans la même veine, multiplier les schémas de très petit format dont la légende n'est composée que de deux ou trois entrées, comme « autoroutes et voies ferrées principales » en Amérique du Nord ou le « modèle de Burgess » (sans aucune référence aux mobilités), se traduit plus par une perte de temps que par un réel apport à la réflexion. Les schémas sont là pour alimenter la réflexion et le jury a particulièrement apprécié les copies qui articulaient le propos (avec des renvois aux schémas) autour de deux ou trois schémas dont la légende était détaillée. Cette pratique ne peut s'acquérir que dans la durée. Il convient donc que les candidats aient certes le souci de continuer à apprendre des croquis déjà réalisés, mais qu'ils envisagent aussi les manières de les transformer pour les adapter à d'autres problématiques, ce qui impose une réflexion ainsi qu'une connaissance de la sémiologie graphique.

Au final, le jury tient surtout à féliciter les candidats pour la qualité de leur travail et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Nathalie BERNARDIE-TAHIR, Claire DELFOSSE, Renaud LE GOIX, Florence SMITS

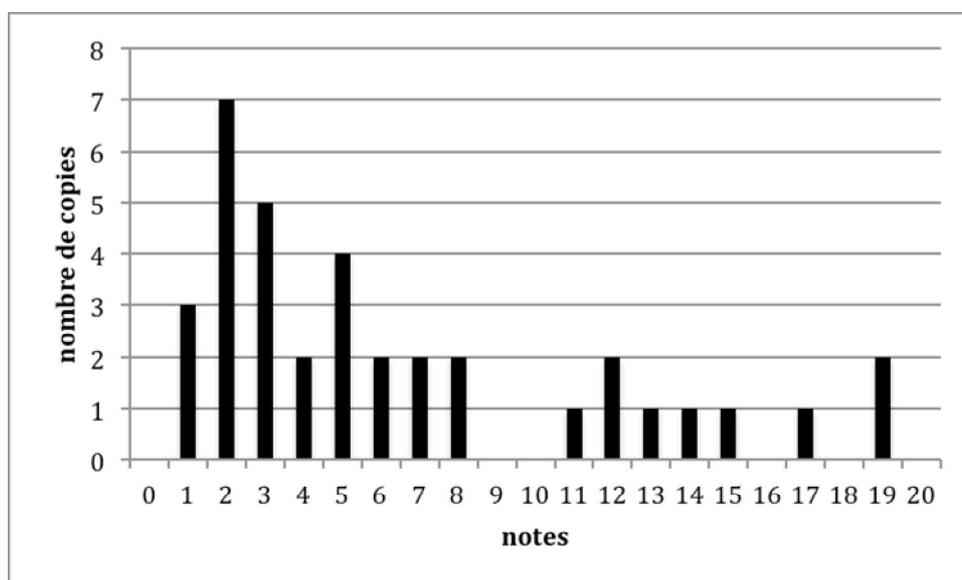
2.3. Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

2.3.1. OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : « La nature et la ville, la nature en ville »



Cette année une minorité de candidats – 23% soit 36 candidats sur 155 – a choisi de traiter le sujet de l'option A. Le sujet visait à explorer et à revisiter un concept et une relation largement travaillés en géographie et dans les savoirs de l'espace : la nature et la ville, la nature en ville. Comme l'année précédente le jury a eu le plaisir de lire un bon nombre de bonnes et très bonnes copies, toutefois, la moyenne des copies, qui est de 06,5/20, a baissé par rapport à l'année dernière et l'écart s'est creusé entre les bonnes copies et les moins réussies. Cet ensemble incite le jury à formuler une nouvelle fois un certain nombre de remarques et de préconisations à l'attention des futurs candidats. Cette épreuve repose sur l'analyse des documents qui vont servir d'appui à une démonstration : il ne s'agit en aucun cas d'une dissertation « à propos des textes » mais de **construire des réponses à chacune des questions posées**. Pour cela il convient de bien gérer le temps imparti : trop nombreuses encore sont les copies où les réponses aux questions font l'objet de développements inégaux. Le dossier en lui-même ne vise pas à épuiser le sujet ni à en faire la synthèse, mais les questions posées orientent dans certaines directions qui sont autant de pistes autour desquelles le candidat doit construire son argumentation. Il s'agit de mobiliser dans la rédaction leur compréhension synthétique et critique. On doit y référer, en comprendre le contexte, la nature, l'intérêt et la portée, et en faire une analyse formelle (structure interne, références, etc.). Il peut être utile pour la réflexion d'établir un tableau de synthèse des différents types de documents, il n'est pas du tout indispensable de le faire figurer dans la copie. Il est tout à fait bienvenu de procéder à l'analyse des présupposés ayant mené à la construction du corpus documentaire composé, cette année, de 18 documents (textes, photos, images satellitaires, cartes et schémas), tous contemporains et se situant dans une période relativement récente entre 1992 et 2011. L'ensemble documentaire proposé invitait à s'interroger sur les notions de ville et de nature saisies sous le prisme de leurs relations. La diversité des approches présentées par le dossier, selon les champs disciplinaires d'une part, au sein de la géographie d'autre

part et selon les courants et les auteurs, devait permettre une réflexion critique sur la notion, et d'inscrire les évolutions épistémologiques et pratiques des relations nature/ville au sein de la discipline géographique.

Question 1 : Comment les conceptions philosophiques et épistémologiques de la nature retentissent-elles sur la façon dont la géographie pense le rapport entre la nature et la ville ?

Documents à mobiliser de façon prioritaire : 1-2-3-4-9-11-13-14c-15-17-18

Le libellé du sujet commandait une approche épistémologique puisant, dans l'histoire de la pensée géographique, étapes et moments de la **réflexion sur la notion de nature et sur ses rapports à la ville**. La question « comment » impliquait de s'interroger sur les processus et les modalités de l'écho produit par les conceptions philosophiques et épistémologiques de la nature et la ville sur la géographie et non de procéder à un inventaire de ces deux notions. On pouvait à cet égard mobiliser pratiquement tous les documents proposés dans le corpus. Dans les conceptions philosophiques et épistémologiques à l'œuvre **on peut distinguer trois phases**, globalement successives. Chronologiquement, la première conception du rapport ville/nature est liée à une catégorisation, elle est induite par une conception positiviste des sciences qui postule que chaque objet peut être pensé en soi, dissocié du sujet, étudié pour lui-même. Elle s'accompagne d'opérations de taxinomie. Cette conception correspond à la période classique de la géographie française. Le géographe de cette période n'entreprend pas de réflexion sur l'objet nature en ville. La nature et la ville sont deux réalités différentes, séparées, appartenant à des catégories disjointes et exclusives l'une de l'autre. La nature est située en dehors de toute activité humaine. (Docs 1 et 2). Le dualisme ville/nature, qui s'apparente au clivage nature/culture, permet de penser la nature comme le milieu dans lequel la ville s'insère. (Docs 9-11 et 13). Une seconde conception philosophique qui influence la pensée géographique du rapport ville/nature permet de mettre l'accent sur la relation et de dépasser la stricte catégorisation. Le doc 5 met en évidence la dissociation « campagne-nature » : la nature y est présentée comme le système total des choses avec toutes leurs propriétés. Cette conception systémique des objets géographiques a été mobilisée par les géographes français, notamment pour l'étude des villes où elle a été utilisée pour l'étude de la nature et des paysages (G. Bertrand). Françoise Choay dans le document 3 décrit ainsi le modèle d'urbanisme haussmannien où il est clairement fait référence à la pensée systémique. Il en va de même dans le document 6 où Y. Luginbühl compare les schémas de la ville utopique au système solaire. La nature est donc appréhendée comme une totalité, elle met en évidence l'idée d'une catégorie englobante qui rassemble tous les objets. Ce changement de paradigme permet ainsi à la géographie d'utiliser des outils et des concepts dédiés à l'étude des milieux naturels pour l'analyse des milieux urbains, c'est notamment le cas pour l'écologie urbaine (doc 4) qui s'intéresse à l'ensemble des processus qui relient monde urbain et fonctionnement des écosystèmes. La troisième conception épistémologique et philosophique ayant été reprise par les géographes est la plus récente. Elle est liée à l'idée de « médiance » (terme défini par Augustin Berque), c'est-à-dire d'intermédiaire (de médiation) entre nature et culture. Le courant philosophique mobilisé est clairement celui de la phénoménologie qui conçoit la science comme une discipline qui étudie le vécu des choses (le phénomène) par les hommes. Le paysage devient ainsi une représentation naturelle d'une réalité culturelle. Cette idée d'objet intermédiaire apparaît dans le texte de P. Descola (qui cite A Berque) ; il se réfère à l'idée de trouver une voie moyenne « permettant d'échapper à deux dogmatismes ». Il s'agit bien ici de penser un intermédiaire pour enrichir la réflexion nature/culture, nature/ville. Le texte de P. Descola permettait également de mettre en évidence deux autres postures scientifiques : le constructivisme qui postule que le scientifique construit son objet de recherche et que celui-ci ne s'impose pas en soi. P. Descola note enfin, selon une approche structuraliste (rappelons qu'il est anthropologue et élève de C. Lévi-Strauss), l'existence d'une culture qui donne à voir les autres cultures sous le prisme d'une partie seulement de notre cosmologie. Cette posture relativiste ou post-moderne assume les limites de l'objectif de connaissance et de réflexion sur les objets de nature et de culture. Les docs 17 et 18 illustraient le propos en mobilisant des exemples en Islande et au Brésil qui montraient le continuum Nature/culture Nature/Ville dans des cultures différentes.

Question 2 : Quelles sont les valeurs attribuées à la nature dans les diverses modalités de sa présence en ville ? Dans quelle mesure la demande sociale relative à la nature en ville est-elle ambivalente et/ou contradictoire ?

Documents mobilisés : 3-4-6-7-9-11-12-13-15-16-1-17-18

Cette question impliquait **une réponse en deux temps**, de trop nombreux candidats en sont restés à la première partie de la question après avoir identifié les différentes valeurs attribuées à la nature. Le jury attendait des candidats qu'ils articulent les premiers éléments de leur réponse avec la deuxième partie de la question, en effet la pluralité des valeurs attribuées à la nature explique pour

une large part l'ambivalence et/ou la contradiction de la demande sociale. Ce sont bien ces tensions existant entre demande sociale et valeurs qu'il convenait d'analyser grâce au corpus documentaire.

Quatre valeurs pouvaient être dégagées de l'ensemble des documents :

- L'hygiénisme : F Choay étudie dans le document 3 à l'origine historique de la création d'espaces verts publics : celle-ci est liée à l'idéologie hygiéniste associée à un certain ordre moral. La nature est garante de bonne santé. Le doc. 4, qui décrit le parc comme une oasis de pureté, renforce ce principe.

- Une deuxième valeur est souvent associée à la salubrité, il s'agit de l'esthétisme que l'on retrouve dans le doc. 6 avec l'évocation des cités-jardins définies comme un « système harmonique » faisant écho à la campagne dans laquelle la ville s'insère. Dans le doc 6 Jacques Lévy confirme le principe en ajoutant que « les images de nature apparaissent comme un point fort du système de représentation dominant en matière de cadre de vie, ce qu'on retrouve d'ailleurs à l'œuvre à Rio à proximité du parc de Tijuca » (doc 18).

- La troisième valeur attribuée à la nature en ville est la valeur nourricière, la nature est ici valorisée parce qu'elle permet un mode de vie durable. Les documents traitant de l'agriculture urbaine, des jardins partagés, soulignent cette dimension (doc 9-11- 13).

- La quatrième valeur mobilise la notion de lien social, de civisme ou d'éducation citoyenne. La nature en ville est perçue sous l'angle d'un espace privilégié des politiques de développement durable mettant en relation les dimensions environnementales, sociales et économiques (doc. 16). Le lien social appelé des vœux des politiques trouve ici une de ses expressions les plus abouties dans les espaces verts, parcs, jardins, (doc. 7 jardins de rue), tout comme le fleurissement participatif qui permet aux citoyens de s'appropriier les espaces de proximité. Cette modalité de la présence de la nature en ville ponctuelle et organisée par « le bas » lui confère une valeur du « vivre-ensemble », elle permet le renforcement de la citoyenneté et peut ainsi contribuer à la production d'une « ville conviviale » (doc. 15). La grande variété des valeurs attribuées à la nature explique pour une large part que la demande sociale soit ambivalente. Ainsi dans le doc. 12, on note concernant la présence des oiseaux en ville, qu'elle est à la fois souhaitée et attendue pour certaines espèces et rejetée pour d'autres dont on tente de limiter toute prolifération intempestive. On retrouve cette ambiguïté dans le doc. 8 traitant des désastres de la tempête à Paris en 1999.

Question 3 : Quelles conceptions de la nature les différentes pratiques contemporaines de la nature intègrent-elles et comment les mobilisent-elle ? Dans quelle mesure les transformations de la société et la représentation de ces transformations jouent-elles sur les pratiques ?

Documents mobilisés : 4-5-7-8-9-10-11-15-17

Cette question en plusieurs temps invitait à **formuler des réponses hiérarchisées**, la thématique principale portait sur les pratiques de la nature, de trop nombreuses copies n'ont répondu qu'à une partie du questionnement. Si dans un premier temps le candidat devait se focaliser sur les conceptions de la nature et leur influence sur les pratiques, encore ne fallait-il pas oublier de traiter de la réflexivité induite par le système des représentations sur les pratiques, ce que la deuxième partie de la question invitait à faire.

Les pratiques contemporaines de la nature mobilisent des **conceptions très différentes selon les acteurs** concernés mais elles sont toutes **influencées par la dichotomie Nature/culture** issue de conceptions philosophiques et scientifiques (question 1). Les pratiques récréatives intègrent une conception esthétisante de la nature, celle-ci est perçue comme un cadre, une extériorité qui doit être préservée. Ceci peut conduire à une patrimonialisation et une mise en tourisme comme le montre le doc 17 : en Islande « la nature fait œuvre de patrimoine tant historique que culturel ». Cette forme de patrimonialisation de la nature est d'autant plus forte lorsque la représentation sociale en fait un espace menacé ou en danger. Cette conception agit par exemple (doc. 7) sur les pratiques, elle se nourrit d'un principe moral qui continue à fonctionner. Le principe a été alimenté par la représentation d'une nature toujours plus en danger, fragile, car menacée par une culture en l'occurrence la ville prédatrice et envahissante. C'est ce que Jacques Lévy dans le doc. 5 exprime en soulignant que « la nature se présente comme un référent nostalgique positif ».

Les pratiques de productions de la nature en ville renvoient également à une **conception de la nature comme ressource**. C'est ce qu'illustre le document 11 sur Détroit. La nature y est perçue comme un espace à mettre en valeur afin d'obtenir des dividendes. Mais les pratiques contemporaines de la nature ne peuvent être analysées uniquement du point de vue de l'action des habitants. Il convient également d'y inclure les pratiques des aménageurs. Le document 15 montre que la nature joue un rôle important dans la constitution et la promotion du Val d'Europe. Reprenant les considérations développées par le « *new urbanism* », la part belle a été faite à la nature et à sa mise en scène. Dans ce cas précis, elle est considérée comme pourvoyeuse d'aménités et donc synonyme de plus-value foncière et immobilière. Les différents acteurs (société civile, aménageurs

etc..) jouent donc sur des registres différents. La mobilisation de ces conceptions peut se réaliser à travers des pratiques. Ainsi l'émergence de la société civile (doc 10) permet-elle d'analyser le rôle de la prise en compte des espaces verts dans les théories et les pratiques urbanistiques. Avec le développement durable, l'urbanisme durable, puis l'urbanisme écologique, les pratiques des acteurs de la société civile comme des aménageurs se sont modifiées ; on ne considère plus l'espace vert seulement comme un outil esthétique permettant l'embellissement mais l'ensemble de l'espace urbain comme un écosystème vis-à-vis duquel il est souhaitable de mettre en place une gestion écologique. Les pratiques de gestion de la nature se modifient notamment en intégrant les principes de précaution et de prévention (doc. 10), car l'agriculture urbaine aurait ses travers. Le doc. 9 pointe ce paradoxe en évoquant le désir de certains citoyens pour l'agriculture urbaine, par des pratiques écoresponsables en milieu urbain et la nature de certains sols urbains « secs, tassés, riches en nitrates et quelquefois pollués ». C'est donc probablement l'image de l'agriculture comme secteur d'activité dans son ensemble ayant en partie des pratiques polluantes qui incite une partie de la société à mettre en garde contre les vertus de l'agriculture urbaine. Il semble ainsi que la représentation sociale de l'agriculture urbaine soit ambiguë. S'agit-il d'avoir un objectif de production alimentaire ? Un objectif esthétique avec le paysage ? De combler les vides dans le cadre de reconquêtes de friches industrielle ? Le doc. 9 pointe cette ambiguïté. Cette approche systémique de la nature en ville pousse également les autorités et les aménageurs à intégrer les comportements de la société civile dans la gestion des écosystèmes.

Question 4 : En vous appuyant sur les situations décrites dans les documents (11 et 14 à 18, en particulier), montrez les variations de l'acception de la nature selon le niveau géographique de l'action et de l'analyse.

Pour cette question le jury invitait les candidats à réfléchir à partir d'une série de documents qui mettaient en évidence ce jeu d'échelles (5 textes, des cartes, un schéma et des photos aériennes). Cela n'excluait pas pourtant de mobiliser d'autres références, ce que les meilleurs candidats ont d'ailleurs fait. Dans un très (trop) grand nombre de copies le terme « acception » a été confondu avec « acceptation », ce qui au niveau du concours de l'agrégation est surprenant.

C'est par un jeu d'échelles géographiques combiné à une réflexion sur les jeux d'acteurs que cette question devait être abordée. A l'échelle locale, le terme nature renvoie d'abord aux espaces verts. La nature est appréhendée dans le sens d'espace non bâti et dédié au végétal, elle porte sur les données paysagères ou biophysiques. Ainsi le paysage naturel est-il souvent synonyme de paysage non urbanisé, et en conséquence soumis à une pression foncière (doc. 9-11 et 13). Les actions des habitants qui se déploient à l'échelle de leur parcelle (doc. 13) montrent des types de mises en valeur différentes. Dans le quartier Saint Didier, le jardin est une aménité qui contribue à l'embellissement de l'habitat, alors que dans le quartier Grenelle, plus populaire, le jardin est utilitaire et nourricier. A l'échelle régionale, la nature est appréhendée dans le sens plus général de campagne. Il est alors question de pression foncière et des différentes formes qu'elle revêt, de la campagne enclavée à la campagne ouverte ou à la campagne frange. Le document 14 présente les différentes modalités du rapport entre ville et nature. A cette échelle, le document 14 considère la campagne comme un espace dédié à l'agriculture ou à des usages récréatifs avec les parcs naturels.

A une échelle plus petite la nature mobilise la notion d'écosystème, y compris du point de vue paysager, dans ce cas c'est la vision d'ensemble qui prévaut (doc. 4) il convient dès lors d'analyser le rapport nature/ville comme un système complexe. Dans le document 11 consacré à Détroit, il était explicitement souligné que les autorités de la ville freinent le mouvement de l'agriculture urbaine, en revanche à une échelle plus grande la friche urbaine peut servir à implanter un « *renaissance center* » futur marqueur territorial de la ville. Les habitants des quartiers situés dans les zones délaissées perçoivent la ville à l'échelle du quartier : pour ces populations paupérisées, les espaces en friche deviennent un potentiel de jardin potager urbain. La valeur attribuée à la nature se définit dans ce cas comme nourricière. Dans le document 15, la confrontation du texte à la photographie soulignait les deux représentations possibles de l'espace urbain du Val d'Europe. L'auteur opère dans son texte un changement d'échelle du local vers le régional : à l'échelle locale, le Val d'Europe renvoie aux codes du « *new urbanism* », courant urbain compatible avec les principes du développement durable de mixité sociale, spatiale, architecturale alors qu'à une échelle plus petite, l'auteur pointe au contraire des éléments qui ne vont pas dans le sens de la durabilité ; friches agricoles traversées par des nouvelles voiries, extension de l'urbanisation. Enfin grâce au document 18 (un texte et 3 cartes) on pouvait montrer l'articulation des jeux d'échelles mis en perspective avec les acteurs sociaux. La forêt de Tijuca de Rio de Janeiro est un espace convoité et soumis à des enjeux qui dépassent le seul cadre de son périmètre. Pour les acteurs du tourisme (professionnels et touristes) la forêt de Tijuca est d'abord le site sur lequel se déploie un monument d'envergure nationale et internationale (le Christ Rédempteur sur la colline du Corcovado). A l'échelle locale, les acteurs de la vie politique le

considèrent comme un réservoir foncier urbain fragile et menacé par l'habitat illégal, alors que les populations des quartiers aisés d'Ipanema et Leblon en font une aménité urbaine climatique.

Francine BARTHE-DELOIZY, Muriel ROSEMBERG,

2.3.2. OPTION B : « Milieux et environnement »

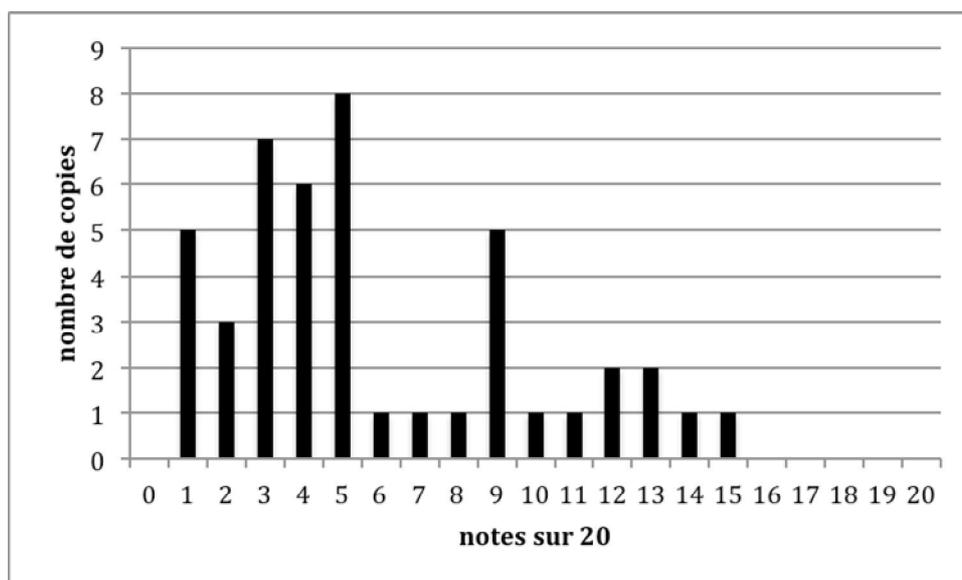
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les volcans : dynamiques naturelles, risques et ressources ».

Le nombre de candidats (45) ayant choisi l'option B « Milieux et sociétés » en 2014 connaît une hausse significative par rapport aux sessions antérieures (28 candidats en 2013, 26 en 2012, 29 en 2011 et 2010) et retrouve ainsi celui de la session 2009.

Pourtant, si le jury notait en 2013 un meilleur niveau moyen des copies par rapport à 2012, c'est le constat inverse qui s'impose en 2014. La moyenne est de 5,82 (contre 7,25 en 2013 et 7,46 en 2012), la médiane est à 5 (contre 6 en 2013 et 6,5 en 2012) et les notes s'étendent de 1 à 15 (1 à 18 en 2013 et 1 à 19 en 2012). L'histogramme de distribution ci-dessous montre que les notes très basses sont beaucoup plus nombreuses que lors des deux sessions précédentes : 29 copies, soit 64 %, ont une note inférieure ou égale à 5. Huit candidats obtiennent la moyenne (contre 10 en 2013) et le jury déplore de n'avoir pu lire de très brillantes copies (une copie a obtenu 14 et une autre 15). Cette situation s'articule avec le regrettable constat (déjà fait l'an dernier) d'un nombre croissant de copies courtes (inférieures à 10 pages) ne permettant que très rarement d'atteindre le niveau d'approfondissement et de précision attendu par le jury. Car si la copie n'est pas notée au volume, il est peu probable que des réponses de 1 ou 2 pages par question satisfassent les attendus de croisement et d'analyse approfondie des documents.



Le sujet de commentaire de document 2014 s'intitulait « Les volcans : dynamiques naturelles, risques et ressources ». Il s'agissait de s'interroger sur les objets géographiques que sont les volcans, à travers les thèmes des risques dits naturels, du développement dit durable et de la gestion de l'environnement, thèmes aujourd'hui bien étudiés en géographie et largement mobilisés dans les programmes du secondaire. La géographie environnementale nécessite une approche systémique : les liens entre la dynamique des milieux physiques et les pratiques des sociétés doivent être interrogés et nécessitent des connaissances solides et utilisées à bon escient, loin des clichés journalistiques et/ou déterministes (les cendres volcaniques « forcément » fertiles et « causes évidentes » des fortes densités observées à proximité des volcans indonésiens).

Si les volcans, par leur activité, leur taille, peuvent marquer d'une manière très visible le paysage (Vésuve, Mont Saint Helens, Merapi) cette dimension ne devait pas occulter la grande complexité, diversité géographique et historique, des liens tissés entre les sociétés humaines et ces manifestations de l'activité interne de la terre. **La formulation du sujet (dynamiques naturelles, risques et ressources) devait amener le candidat à s'interroger sur les liens existant (ou non)**

entre ces différentes facettes du sujet selon les régions du globe, les sociétés voire les époques, à travers l'analyse de leurs dynamiques spatiales et territoriales à différentes échelles (l'absence de documents dans le corpus correspondant au volcanisme sous-marin, le plus important sur terre, invitait bien à ne pas traiter les dynamiques naturelles pour elles-mêmes mais bien en relation avec les sociétés humaines). Un candidat propose ainsi « d'appréhender les volcans comme des objets géographiques polymorphes », « en ce qu'ils structurent un système géographique, les relations des sociétés humaines au milieu qu'elles occupent et modifient ». Une approche statique et linéaire, sans nuances (réduire les formes à un cône édifié par une seule éruption ponctuelle, risques limités aux coulées de lave ou aux nuées ardentes, cendres volcaniques propices à l'agriculture...) ne permettait pas de traiter correctement le sujet.

Intérêt et limites du corpus documentaire

Il convient de rappeler que les documents du corpus peuvent proposer des points de vue engagés ou partisans, parfois contradictoires d'un document à l'autre. Ils ne doivent donc pas être pris au premier degré et leur confrontation est indispensable pour identifier les argumentaires : présenter les auteurs et les destinataires, leurs objectifs et les moyens utilisés pour les atteindre (de manière brève en introduction et plus approfondie lors des réponses) est indispensable à l'analyse des jeux d'acteurs.

Le corpus proposé pour cette session 2014 était composé de documents essentiellement issus d'articles, de thèses et d'ouvrages scientifiques récents, rédigés par des géographes, mais aussi d'articles ou d'ouvrages co-écrits par des scientifiques à destination du grand public (ouvrage touristique sur l'Auvergne, revue *National Geographic*, site internet pour la vulgarisation scientifique). Le corpus propose un choix de documents qui n'est nullement exhaustif sur le sujet proposé : au-delà d'une certaine naïveté de candidats « reprochant » parfois au jury les lacunes du corpus, ces choix du jury doivent permettre de remettre en perspective les documents, d'en préciser la portée, et de permettre l'élaboration d'une problématisation pertinente. Ainsi, en raison de l'absence de documents spécifiques sur les volcans africains et l'exemple de l'Eyjafjallajökull abordant plutôt les conséquences économiques et politiques de l'éruption de ce volcan islandais, il n'était guère pertinent de proposer de longs développements sur le volcanisme de rift dans la question 1. De même, la confrontation entre les documents 1a, 1b et le reste du corpus devait amener à souligner combien les volcans américains étaient peu représentés dans le corpus, le seul exemple étant celui du Mont Saint Helens (doc. 2). Critiquer les documents ne signifie pas en commenter la lisibilité ou affirmer seulement qu'ils sont « forcément non objectifs ».

Quelques rappels méthodologiques

Le jury s'étonne toujours du trop grand nombre de copies confondant commentaire de documents et dissertation ou description linéaire, « au fil de l'eau », de documents pris les uns après les autres. L'exercice de commentaire ne s'improvise pas et doit avoir fait l'objet d'un entraînement régulier tout au long de l'année de préparation (et même tout au long du cursus universitaire du candidat). Il s'agit de montrer ses capacités d'analyse et de mise en perspective critique par le croisement, la confrontation de documents d'origines variées. Le recul critique est particulièrement important pour de futurs enseignants. Il ne s'agit ni de dissertar autour du thème du corpus, ni de trier parmi les documents proposés ceux qui coïncident le plus avec ses propres connaissances. Un préalable indispensable consiste bien sûr en une lecture attentive des documents : le document 1f a ainsi fait l'objet de plusieurs contresens faute d'une attention suffisante portée à la légende, tandis que certains candidats situent le Mont Saint Helens dans le voisinage de Chicago ou attribuent le tableau du document 5c à Mme Vigée-Lebrun... Cette œuvre aurait pu donner lieu à de beaux commentaires de la part de candidats préparant la question « représenter l'espace », mais il n'en fut rien.

Le jury rappelle que les réponses aux questions posées doivent être construites de manière rigoureuse et argumentée. Les termes et notions clefs qui apparaissent dans les questions doivent être définis avec soin. Trop peu de candidats définissent correctement « volcan » ou « risque » en introduction, et prennent la peine de construire une problématique transversale qui ne se réduise pas à quelques questions générales applicables à n'importe quel corpus... voire qui ne se limitent pas au simple recopiage des questions posées.

Le plan des réponses aux questions doit être établi de manière rigoureuse au brouillon plutôt que de rédiger au fil de la plume. Davantage que les sessions précédentes, le jury a lu de nombreuses copies dans lesquelles les réponses à la question 4 étaient indigentes, en partie parce que les éléments de réponse figuraient déjà dans les réponses aux questions 2 ou 3.

Comme chaque année, nous renvoyons les candidats à la lecture attentive des conseils de gestion du temps : le quart des copies ne fournit pas de croquis (sans doute aussi faute de véritable inspiration pour en construire un, cf. *infra*) et 13 n'ont pas traité au moins une question, fréquemment la quatrième, parfois aussi la troisième ou encore la première.

Il s'agit aussi, à l'aide des rapports des années antérieures, de rappeler la maîtrise minimale des connaissances disciplinaires (se limitant chez de nombreux candidats à *Vulcania*) et de l'expression française (le verbe « *impacter* » n'est pas un synonyme passe-partout de « *avoir un effet sur* »...).

Il s'agit enfin d'insister sur la nécessité d'élaborer une construction graphique digne de ce nom (ni reproduction partielle d'un document, ni fouillis de flèches à double sens enveloppant quelques rectangles colorés). De ce point de vue, la session 2014 fut marquée par des réalisations graphiques particulièrement décevantes (reprise sans plus-value du document 4d, organigramme peu convaincant).

Toutefois, compte tenu du grand nombre de copies aux notes très basses, il peut sembler utile de reprendre et d'adapter ici des tableaux synthétiques issus des rapports de 2009 et 2012, tout en soulignant qu'ils proposent des pistes de réflexion aux candidats et ne constituent pas une recette clef en main.

Tableau 1 : Erreurs méthodologiques les plus fréquentes (par ordre de gravité décroissante, rapport 2009, adapté)

Type de devoir	Erreurs méthodologiques les plus fréquentes	Indicateurs formels associés à ces erreurs
Dissertation, pour laquelle le corpus documentaire et les questions posées servent de prétexte à de vagues développements sur le sujet.	Les questions sont oubliées ou transformées, les documents sont oubliés. Suivant le cas, il peut y avoir une problématisation plus ou moins pertinente, adaptée au sujet.	Longue introduction générale, pas toujours de distinction nette entre les réponses aux questions (allant jusqu'à la transformation explicite des questions dès l'introduction), aucun document cité, exemples pris essentiellement hors du corpus documentaire et des espaces géographiques évoqués par le corpus (pour le sujet 2014 : volcans andins ou africains).
Dissertation allusive	Les documents servent de prétexte à de vagues allusions. Les lieux et exemples du corpus servent de prétexte à des digressions mal reliées aux questions posées.	Les réponses aux questions sont clairement identifiées mais les propos restent très généraux, la problématisation est souvent trop générale ou absente. Les documents ne sont pas cités explicitement (parfois aucun n'est cité), les exemples présentés dans le corpus sont évoqués allusivement, ici ou là dans la copie, sous forme de digressions mal reliées au sujet (pour le sujet 2014 : grands développements sur le volcanisme de rift – parfois confondu avec le volcanisme de « la ceinture de feu du Pacifique »)
Dissertation illustrative	Les documents sont cités, mais comme exemple illustratif, descriptif des propos.	Nombreuses références à des auteurs hors du corpus, dont les manuels ou les recherches sont développés pour eux-mêmes. Les références des documents sont souvent citées sous forme de longue liste entre parenthèses, (sans description, ni analyse) à la fin des phrases, pour illustrer l'idée développée avant. Nombreux documents oubliés. (pour le sujet 2014, rares sont les copies qui mobilisent plus des deux tiers des documents).
Commentaire descriptif (erreur particulièrement fréquente pour la session 2014)	Les documents (pas tous) sont seulement décrits. Manque ou absence de problématisation. Absence de critique et de recul sur les documents. Absence d'analyse et de croisement des documents.	Les documents sont décrits et paraphrasés, y compris pour réaliser des croquis (parfois très soignés) qui n'apportent rien. L'analyse porte souvent sur un seul document à la fois (un paragraphe par document), étudié pour lui-même. (en 2014, les documents 1c, 1d, 1e ont fait l'objet de longues pages de paraphrase pour la question 1... ne permettant plus au candidat de rédiger une réponse suffisamment précise et développée à la question 4).

		Plan catalogue, absence de transitions. Absence de hiérarchisation des documents. Nombreux documents oubliés.
Commentaire partiel	Trop de documents sont oubliés, absence de critique et de recul sur les documents. Pas d'analyse croisée des documents.	Un petit nombre de documents tirés du corpus sont décrits et analysés. Plan catalogue, transitions absentes ou mal construites.

Tableau 2 : Critères d'appréciation des copies pour chaque réponse aux questions (rapport 2012)

Éléments positifs	éléments négatifs	éléments factuels
présentation des documents (générale ou par question)	incohérence croquis/légende	type de construction graphique (carte, chorème, croquis, organigramme, schéma à flèches, tableau, graphique...)
définition précise des notions	hors sujet	
argumentation précise	fautes de français (orthographe, syntaxe, abréviations)	style, clarté de l'expression lisibilité de l'écriture
problématisation et contextualisation des réponses	abus de citations de références bibliographiques	citations de références bibliographiques
Plan structuré, organisation des idées	généralités vagues	pour les cartes ou croquis : - clarté, lisibilité - légende (hiérarchisée, comportant une échelle et une orientation) - choix des figurés, des couleurs
documents utilisés	description simple des documents	
partir des documents pour construire le développement, l'analyse	oubli de documents clefs pour la question posée	
appui systématique sur les documents	contresens sur les documents	
critique des documents	dissertation avec documents allusifs	
croisement des documents	dissertation qui utilise les documents comme illustration	
exemples situés systématiquement	paraphrase des documents (y compris pour la construction graphique personnelle)	
transitions (entre les idées, les réponses aux questions posées)	pas d'analyse des documents	
jeu d'échelles (dans le plan, l'argumentation, le choix des exemples)	documents oubliés	
utilisation des constructions graphiques dans l'argumentation	grosses erreurs de méthode	
équilibre des réponses, selon barème	grosses erreurs de culture générale	

Sur 45 copies, 16 ne comportaient aucune introduction. Elle peut débiter par une entrée en matière soulignant la pertinence et l'actualité du sujet, avec une culture générale faisant appel à autre chose qu'une comédie de 2013 sur un volcan islandais ou un *blockbuster* de 2014 sur Pompéi. Il ne s'agit pas d'en remplir des pages, comme le font certains candidats au détriment des questions. Il importe de définir précisément les termes du sujet, de proposer une problématique principale et transversale aux quatre questions et de présenter rapidement les documents. On peut imaginer de réaliser un tableau synthétique (cf. tableau 3), mais ce n'est pas une obligation et ne doit pas être une perte de temps : seuls neuf candidats l'ont produit, avec une inégale réussite. Rappelons que les conclusions sont inutiles, la question 4 remplissant l'office d'appeler une réponse synthétique et un bilan.

Tableau 3 : Exemple de tableau de présentation des documents (rapport 2012)

n° document	Question le mobilisant	type de document	source	échelle spatiale			échelle temporelle	idée centrale/ problématique	limites du document
				locale	régionale	nationale /globale			
1a									

Question 1 (5 points).

Caractériser les différentes formes volcaniques présentées dans ce corpus en relation avec leur(s) dynamisme(s) éruptif(s) et leurs échelles spatiales et temporelles de manifestation.

Documents mobilisables : 1a, c, d, e ; 2a, b, c, d ; 3a, b, c, e ; 4a, c, d, e ; 5a, b, c, (d), e ; (6b).

D'un point de vue méthodologique, il ne s'agit pas de simplement citer les documents, ni de les annoncer comme le fait le jury dans son corrigé, mais bien de les commenter de manière approfondie.

Histoire des sciences et épistémologie devaient être mobilisées pour commenter correctement certains documents et éviter la paraphrase (ainsi, les documents 1d et 1e devaient être mis en relation avec la classification de Lacroix ; le document 1a avec la lente découverte des volcans du monde et l'allongement de l'échelle temporelle de définition d'un volcan « actif » ; le type « plinien » du document 1d avec l'extrait de lettre du document 5b). Le jury ne peut que regretter un manque certain de culture générale, trop peu de copies utilisant des connaissances pourtant largement vulgarisées depuis H. Tazieff jusqu'aux époux Krafft et présentes dans de nombreux manuels de premier cycle universitaire. Ce manque de culture générale ou de solidité dans la maîtrise des connaissances s'est notamment manifesté par une mauvaise compréhension de la légende du document 3a (rocher d'Aiguilhe) : un très grand nombre de candidats ignorent ce qu'est un neck et à quoi correspond une inversion de relief, l'un d'entre eux parle d'une « *érosion différentielle qui peut exhumer les chaires* ». Un autre parle de « *lac appelé caldeira* ». Le document 1d a également été mal lu par plusieurs candidats qui ont confondu en abscisse superficie et distance ; ce contresens est renforcé par des affirmations du type « *le volcan islandais a projeté de la cendre sur plusieurs km* », ce qui ne permet évidemment pas de saisir l'ampleur des phénomènes et leur portée.

Un plan en trois sous-parties traitant les formes puis les dynamismes éruptifs et enfin les échelles spatio-temporelles ne permettait évidemment pas de traiter correctement la question... Faute d'une définition précise des termes de la question en début de réponse, le jury remarque avec regret le grand nombre de candidats qui confondent les formes avec les dynamismes éruptifs ou avec les types éruptifs (documents 1d, e). Pourtant, la définition d'« éruption » donnée dans le document 1e devait amener le candidat à se méfier des catalogues statiques et tout faits : « *une éruption peut prendre une forme unique ou plusieurs formes, synchrones ou successives* ». Les exemples du corpus (2a, 3a b c, 4a, 5b c) devaient permettre d'approfondir et d'illustrer cette citation tout en soulignant la surreprésentation dans le corpus du volcanisme explosif. On pouvait notamment attendre un minimum de culture géographique sur le volcanisme de la chaîne des Puys permettant aux candidats une analyse substantielle du document 3a, voire la réalisation d'un schéma d'analyse paysagère. Une seule copie évoque la forme de cône emboîté du sommet du Merapi (document 4a), en relation avec des phases éruptives d'un passé proche. Une bonne copie analysait les exemples du corpus au prisme du croisement des documents 1c et 1d. Trop de copies présentent une confusion entre causes (mécanismes éruptifs) et conséquences (formes paysagères), sans aucune tentative de réflexion sur les processus permettant de faire le lien entre les deux (processus érosifs, climatiques, anthropiques : 2b, 2c, 3a, 4a) et sans articulation avec les échelles spatiales (documents 1b, 1c, 1d, 3c, 3e, 4d) et temporelles (durée et/ou temps de retour : 1a, 2, 3a, 3b, 3c, 4e, 5b, 5c, 5e) des faits évoqués.

Il convenait de mettre en relation les éléments de classification des volcans (actifs/ inactifs ; décalages possibles entre le langage courant - 3a b - et les classifications scientifiques - 1a), du matériel volcanogénique (documents 1c, 2, 3a b c, 5c), des dynamismes éruptifs (documents 1d, e, 2, 3a b c, 4c d e, 5b c d e) avec la dynamique de notre planète (tectonique des plaques et dérive des continents ; rift, subduction, point chaud). Si certaines formes sont relativement simples et liées à un dynamisme éruptif unique très dominant (documents 3b, voire 2a b, 3c, 5a), il était indispensable de souligner également la complexité des classifications et la diversité des formes actuelles, issues de dynamismes éruptifs longs (3a, 4a, 5a), qui voient se succéder plusieurs phases d'activité de nature parfois différentes (exemples du volcanisme de la chaîne des Puys, document 3a ; emboîtement de formes au Merapi, document 4a ; éruptions du Vésuve documents 5b c d où il est question d'un panache en forme de « *pin parasol* »). Après une problématisation pertinente présentée en introduction, une bonne copie a ainsi mené un véritable raisonnement géographique croisant les trois dimensions de la question posée dans chacune des parties de sa réponse. Une première partie abordait les facteurs de diversité des volcans tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle locale, une deuxième partie proposait une typologie largement fondée sur les dynamismes éruptifs mais pas

seulement, une troisième partie proposait une critique de la typologie présentée en deuxième partie et apportait des nuances. Quelques phrases expliquant le lien entre ces différentes formes et les sociétés humaines permettaient d'assurer la transition avec la réponse suivante.

Question 2 (6 points).

Où, en quoi et comment les volcans peuvent-ils être considérés, hier et/ou aujourd'hui, comme des ressources par les sociétés humaines ?

Documents mobilisables : 1a, b, (c, d), e ; 2c ; 3 a, b ; 4a, b, d, e ; 5a, c, d, e ; 6b, (c).

Certes, au premier abord (documents 1ab), les volcans peuvent être des « ressources naturelles qui induisent une concentration des Hommes à proximité, en relation avec le fait qu'ils constituent des ressources économiques » notamment en Amérique Latine, en Asie du sud-est, au Japon... mais aussi dans les îles tropicales et méditerranéennes pas toujours représentables sur une carte à petite échelle (1b). Une seule copie évoque les volcans comme créateur d'îles et donc de ressources territoriales. Cette proximité entre l'Homme et les volcans se manifeste à travers la construction de paysages anthropisés associés à des densités de population variables (faibles densités des volcans d'Auvergne ou des Etats-Unis : 2, 3a ; fortes densités rurales mais aussi urbaines à Bacolor, Naples ou Catane : 3b, 4a, 4bc, 5d e...), ce qui devait amener à ne pas considérer « la richesse des cendres volcaniques » comme une évidence déterministe.

Depuis l'Antiquité, les volcans attirent scientifiques et touristes (3a, 2, 5b c d e) : recherche esthétique, de pittoresque et de sensations (3b, 5c, voire même 6a...) du XVIII^e siècle à nos jours, jusqu'au développement récent de circuits « volcans » proposés par des tour-opérateurs spécialisés, en relation avec des mouvements associatifs de préservation de la nature. Deux candidats évoquent ainsi à bon escient une « artialisaton du paysage » (A. Roger, 1978). Le tourisme vert auvergnat s'appuie largement sur les paysages de la chaîne des Puys : le Puy de Dôme (équipé du *Panoramique des Dômes*, train à crémaillère mis en service en 2012) ou le Puy de Côme (3a) peuvent apparaître comme des « hauts lieux » non seulement de la fréquentation touristique liée au volcanisme en France métropolitaine, mais aussi de l'histoire de la volcanologie (l'origine volcanique des reliefs d'Auvergne est découverte au milieu du XVIII^e siècle, notamment par Guettard en 1752, et les observations menées en Auvergne par de nombreux savants européens alimenteront la querelle célèbre entre neptunistes et plutonistes à la fin du XVIII^e siècle). Le site de *Vulcania* est cité dans de nombreuses copies, mais le jury regrette que n'ait été que rarement souligné le fait que les parcs naturels sont un outil qui intègre largement les volcans, en Auvergne ou dans la chaîne des Cascades au nord-ouest des Etats-Unis (3a, 2c).

Plusieurs types de ressources pouvaient être évoquées en commentant les documents proposés, à condition de ne pas limiter la réponse à un catalogue mal justifié (ressources naturelles, ressources agricoles, ressources artisanales et industrielles, ressources économiques)... avec une allusion à la ressource touristique dans la dernière phrase. Le jury n'attend pas des candidats des connaissances exhaustives mais bien qu'ils analysent tous les documents dans le cadre d'un raisonnement géographique. Ainsi, pour montrer la diversité des ressources agricoles, certaines copies opposent l'agriculture vivrière développée sur les flancs du Merapi (4a) et la viticulture commerciale développée autour du Vésuve avec le vin *Lachrima Christi* (5c). L'exploitation des produits éruptifs est ancienne (antiquité romaine, doc 1e), artisanale ou industrielle, traditionnelle (Auvergne, 1e). Mais elle est aussi récente et en recomposition rapide en fonction des séquences éruptives (Merapi, 4e) : là encore, la confrontation entre plusieurs documents du corpus était indispensable pour éviter la paraphrase ou l'énumération descriptive et organiser une réponse nuancée en s'appuyant sur les jeux d'échelles (spatiales et temporelles) et les jeux d'acteurs. Le Merapi est certes un pourvoyeur de matière première exploitable, mais ses éruptions apparaissent bien comme le vecteur d'une (ré)organisation territoriale et d'une mise en valeur économique plus complexe et incertaine qu'il n'y paraît, mobilisant un grand nombre d'acteurs aux échelles privilégiées d'action différentes (travailleur isolé, administrations, mafia...). Il était ainsi possible de montrer la complexité et la mouvance des organisations territoriales mises en place par les sociétés humaines pour tirer parti de l'activité volcanique.

Une réflexion sur la notion de ressource était attendue. Ainsi, ce terme ne pouvait en aucun cas être réduit à sa dimension matérielle objective (extraction de tephres). La formulation de la question invitait clairement les candidats à interroger les différences de perception selon les sociétés, les régions du monde et les époques.

Les volcans peuvent aussi apparaître comme une ressource sociale et identitaire, intégrée par les mythes, légendes, pratiques religieuses des populations (chapelle Saint Michel au Puy-en-Velay, 3a ; Hawaï, 5a ; Bali, 5e) et pouvant s'articuler plus récemment avec un tourisme culturel. Ainsi, les sources chaudes associées aux volcans peuvent constituer une ressource énergétique (6b) (la référence à l'Islande - évoquée dans le corpus -, où une part conséquente de l'énergie est produite

grâce à la géothermie, était possible), intimement et anciennement liée aux pratiques socio-religieuses (rôle des *onsen* au Japon) ou de santé (le thermalisme, du Japon à l'Auvergne). Le volcan peut alors être considéré comme une ressource immatérielle, vecteur de cohésion sociale et communautaire (Hawaï, 5a ; Bacolor, 4b ; Puy-en-Velay, 3a). Ces aspects ne devaient cependant pas faire l'objet d'un long développement en réponse à la question 2 afin de ne pas empiéter sur la question 4, ni dériver sur Haussmann ou Howard comme cela s'est vu dans une copie.

En guise de transition avec la question 3, certaines copies soulignent que l'exploitation des ressources n'est pas la même selon le niveau de développement des régions/pays concernés. Les pays en développement voient les volcans surtout comme des ressources vivrières et de matières premières, les pays anciennement industrialisés les perçoivent surtout comme des espaces à risques ou des ressources touristiques et patrimoniales (volcans d'Auvergne, Vésuve).

Question 3 (5 points).

En vous appuyant sur les exemples du corpus, présentez de manière problématisée les différents types de risques liés à la présence de volcan(s) et les difficultés liées à leur gestion.

Documents mobilisables : 1a, b, c, d, e, f ; 2a, b, d ; 3 b, c, d, e ; 4a, b, c, d, e ; 5a, b, c, e ; 6a, c.

Le jury n'attend pas des candidats des développements techniques ou des solutions clés en main aux enjeux contemporains posés par le sujet mais une présentation nuancée (la cartographie des risques n'est pas réservée aux pays développés comme le montre le document 4d) montrant toute la complexité géographique de la question en fonction des échelles spatio-temporelles. De longs développements sur les aspects réglementaires de la gestion des risques en France ou au Japon, l'absence de mesure dans le commentaire du document 3e, ont conduit de nombreux candidats à mal traiter cette question pourtant articulée avec de nombreux ouvrages et articles de géographie contemporaine. Malgré une bonne définition de la notion de risque en introduction, le jury a noté à plusieurs reprises que le développement témoignait d'une mauvaise maîtrise des notions d'aléa, de vulnérabilité, de résilience (trop souvent pris comme synonyme de résistance physique des infrastructures). Ces approximations et ces flous dans les définitions conduisent à des formulations aberrantes du type « *lorsque le risque se transforme en catastrophe, les populations peuvent trouver la mort* ». De même, trop de candidats ne font pas la différence entre les mesures structurelles de gestion des risques (6a) et les mesures non structurelles (4b, 5a).

Une présentation descriptive sous forme de catalogue de types de risques ne pouvait convenir. Il convenait *a minima* de souligner les liens existant par exemple entre les types d'éruptions volcaniques, les lahars et la saison des pluies en Asie du sud-est (documents 4a b c d e). Les documents relatifs à l'Eyjafjallajökull (3c notamment) permettaient de rappeler qu'au-delà des perturbations sur la circulation aérienne européenne, les dégâts occasionnés à plus grande échelle par les *jökulhlaups* en Islande sont nombreux. Liés à une éruption volcanique sous une calotte glaciaire (cas en 2010 ou encore en 2011 avec le Grímsvötn), ces débâcles glaciaires se caractérisent par des débits considérables d'eau de fonte de la glace entrée en contact avec la lave, mobilisant des millions de m³ de cendres volcaniques, emportant tout sur leur passage (routes, ponts) et recouvrant les pâturages.

Surtout, les risques liés aux volcans ne sont pas tous à mettre sur le même plan, dans leur interaction entre aléas et vulnérabilités sociétales, dépendantes des niveaux de développement (socio-économiques, mais aussi technologiques : systèmes d'alerte). Ainsi, il pouvait être pertinent de distinguer les risques systémiques et les risques plus sectoriels. Les risques volcaniques peuvent être systémiques dans la mesure où leur occurrence peut entraîner la disparition pure et simple d'une société, insulaire notamment, à travers une mortalité et des destructions massives (documents 1f, 4a b c, 5b...). Ils peuvent également être systémiques dans la mesure où le volcan fait partie intégrante de l'identité des sociétés humaines locales (Bacolor, Hawaï, Bali...4b, 5a, 5e) ou constitue un repère symbolique et religieux majeur (3a ; Mont Fuji au Japon...). D'autres documents amenaient à analyser des risques plus sectoriels comme les risques en terme de pertes humaines (trop souvent oubliés dans les copies !) avec les documents 1f, 4a b c, 5b ; les risques économiques (documents 3d e, 4e), politiques (parfois liés à des difficultés techniques : documents 4d e, 3e) ou écologiques. Sur ce dernier aspect, trop peu de copies ont utilisé à bon escient l'exemple des volcans d'Auvergne (3a) et du Mont Saint Helens (2a b c) pour souligner l'importance de l'échelle temporelle pour définir le risque et la catastrophe. Le document 2c devait amener à nuancer l'impact dévastateur des lahars des documents 2b d.

Les difficultés de gestion ne sont évidemment pas les mêmes selon que l'on est face à un risque systémique ou face à un risque plus sectoriel. Là encore, le catalogue descriptif devait être évité. Il était par contre possible, par exemple grâce au document 4b, de souligner l'éventuelle mauvaise adéquation entre mesures de gestion et type de risque : des mesures structurelles prises pour protéger des populations menacées (évacuation dans des centres de relogement) peuvent certes

constituer une réponse matérielle positive mais ne constituent pas une réponse au risque de perte de sociabilité, voire d'identité occasionné par la destruction du tissu relationnel des membres de la communauté.

Le jury regrette que de nombreuses copies se limitent à des propos superficiels, mal situés géographiquement. Une lecture attentive des documents aurait permis à certains candidats de nuancer leurs propos et de souligner l'importance des nouvelles vulnérabilités (liées aux transports et à une mobilité internationale accrue : 3d e) qui se développent rapidement dans les pays industrialisés en relation avec les processus de mondialisation des échanges, de métropolisation et d'essor des nouvelles technologies (y compris celles de surveillance des volcans : des observatoires *in situ* mentionnés dans le document 4d aux satellites d'observation permettant d'obtenir des images comme le document 3c). L'accroissement global de vulnérabilité n'est pas compensé par les progrès permis par l'intégration de ces nouvelles technologies au service de la gestion des risques. De même, certaines difficultés de gestion ne peuvent être facilement résolues : un écart important subsiste entre théorie et pratique (6c) ; chaque nouvelle éruption/événement est susceptible d'améliorer les connaissances, et donc de nécessiter une révision de la cartographie des risques (4d) ou des procédures (6c) ; le grand nombre d'acteurs (3e, 6c), les conflits ou difficultés de communication (3e) entre eux sont particulièrement difficiles à arbitrer entre enjeux économiques et principe de précaution. Le document 3e soulevait la question des dérives d'une « sur-précaution », rappelant le décalage entre les prises en compte des risques pour l'aéroport de Chicago en 1980 lors de l'éruption du Mont Saint Helens et pour la totalité des vols européens en 2010.

Question 4 (4 points).

En vous appuyant sur les exemples du corpus, montrez en quoi les volcans illustrent la notion « d'hybridation » entre nature et culture.

Documents mobilisables : 1b, e ; 3a, b ; 4a, b, c, (d), e ; 5a, b (méta donnée), c, d, e ; 6 (a), b.

Trop de candidats ont sacrifié la réponse à cette question faute d'une bonne gestion du temps. Le jury rappelle que la juxtaposition de paragraphes de paraphrases, dont la logique d'enchaînement est censée être évidente et ne pas nécessiter de transition, ne constitue pas une analyse ou un raisonnement. De même, poser quelques questions en début de réponse ne correspond pas à une argumentation ou à une problématisation. Là encore, le jury s'étonne de la faiblesse de la culture générale de nombreux candidats. Les travaux d'A. Berque par exemple pouvaient être mobilisés (notion de « médiance », de « trajection ») pour contextualiser et problématiser la réponse à cette question. De bonnes copies ont aussi utilisé à bon escient les travaux de P. Descola (seule référence conservée à dessein dans le document 5a) ou ceux de M. Augendre (6c).

La notion d'hybridation est rarement bien cernée et exploitée par les candidats, certains la définissant comme la « moitié d'un objet », d'autres comme la « co-localisation des hommes et des volcans ». Plusieurs dimensions présentes dans le corpus pouvaient servir de support à un développement pertinent : dimensions culturelles, religieuses, artistiques et, en contrepoint, la dimension gestionnaire, encore très largement marquée par un héritage technocentré et dont J.-C. Gaillard souligne la difficulté à envisager cette hybridation (4b dernier paragraphe). Là encore, les nuances sont de rigueur : cette hybridation ne se rencontre pas seulement chez les sociétés traditionnelles (5a). Par exemple, le rôle de la religion et des rites dans cette hybridation entre l'environnement volcanique et les sociétés humaines se rencontre en France (3a), à Bali (5e), Aux Philippines (4b), au Japon (6b). Plusieurs outils ou processus sont mobilisés au service de cette hybridation (personnification, rites religieux, symbole identitaire...), notamment dans les documents 5a et 5d, dans deux registres très différents.

Le texte 5a, rarement utilisé à bon escient dans les copies, permettait de montrer la complexité et la subtilité des liens tissés au fil des siècles entre les Hommes et les volcans et d'interroger les limites de la définition du volcan en géographie : élément identitaire, générateur de liens sociaux, le volcan n'est pas seulement un objet-support mais structure la vie des communautés (fêtes, rites funéraires) et occupe une fonction qui donne sens à des comportements spécifiques (communication et échanges avec le volcan fondés sur une réciprocité symbolique, formes d'intégration du principe d'incertitude à travers l'ambivalence des rites). A Hawaï (5a), l'intégration sociétale des risques liés au volcan se manifeste par l'ambivalence affirmée des rites funéraires qui « peuvent avoir parfois l'effet inverse à celui escompté » : l'incertitude si présente dans l'environnement volcanique est ainsi prise en compte par la société dans ses rites et comportements sociaux et n'est pas niée, réduite ou évacuée hors du champ social. Ce « principe de réalité » apparaît comme un bel exemple « d'hybridation » nature/culture, structuré autour de pratiques religieuses et sociales, mobilisant différents groupes (famille du mort, prêtres, différents districts/villages de l'île...).

La réponse à cette question pouvait également permettre de faire le lien entre ressources et risques évoqués dans les questions précédentes (4e), en relation directe avec des questionnements récents autour de la notion « d'habiter » et de son caractère hybride et polymorphe (du thème du FIG 2014 jusqu'aux travaux de V. November *et al.*, 2011 « Habiter les territoires à risques »). L'exemple de Bacolor pouvait être mobilisé (4b, deuxième paragraphe). Il souligne l'ambivalence du risque qui renforce finalement un sentiment d'appartenance communautaire et territorialisée à travers diverses pratiques sociales (et notamment religieuses).

Enfin, une mise en perspective à travers le prisme des représentations pouvait être menée (comparer les documents 2a et 5c). Là encore des connaissances en épistémologie de la discipline pouvaient s'avérer fort utiles : il était possible de souligner la place de la lettre 5b (sans l'attribuer à « *Spline le Jeune* », *sic*) dans l'histoire de la volcanologie et dans la culture des humanités classiques en Europe et en France. Un candidat à l'agrégation de géographie doit pouvoir rappeler la place des volcans évoqués dans le corpus (Vésuve, Etna) dans le tour d'Europe des jeunes gens des élites occidentales au XVIII^e-XIX^e siècle (ce dont témoigne aussi le document 5d)... sans parler des générations d'élèves qui ont traduit ces lignes de Pline en cours de Latin, ou du succès d'adaptations littéraires ou cinématographiques de la fameuse éruption de 79 (*Les derniers jours de Pompéi*, roman paru en 1834...) : le Vésuve fait aussi partie d'une culture générale témoignant de cette hybridation pouvant atteindre la dimension d'un inconscient collectif.

Pour finir, le jury tient à rappeler qu'un bon entraînement porte ses fruits et que les meilleures copies témoignent une fois encore du haut niveau des candidats choisissant la voie de l'enseignement, pour le plus grand profit de leurs futurs élèves.

Lionel LASLAZ, Nancy MESCHINET DE RICHEMOND

2.3.3. OPTION C : « Aménagement »

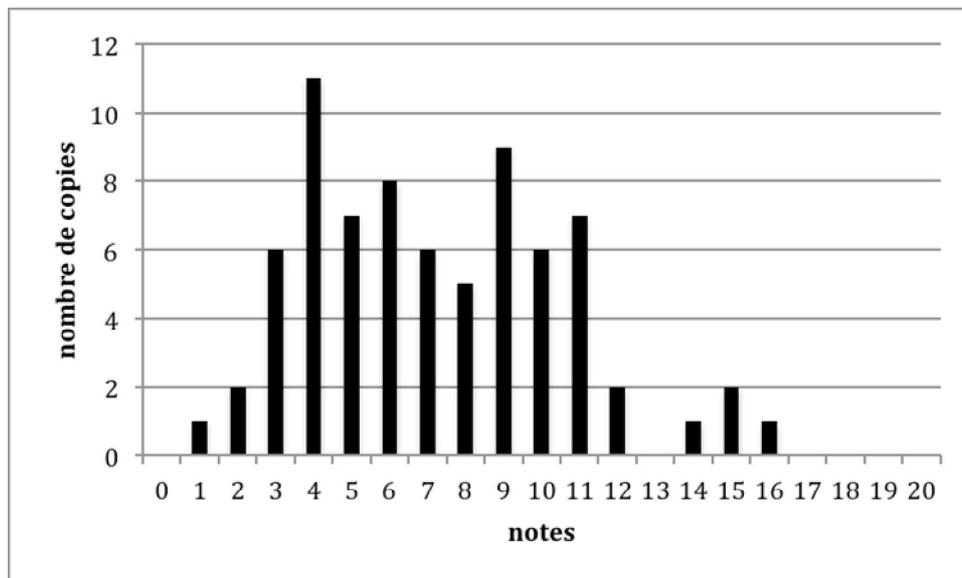
Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : *Les espaces périurbains : quels enjeux pour l'aménagement des territoires ?*

Cette année, nombreux sont les candidats (74 sur 155 soit plus de la moitié) à avoir choisi l'option C, dont le sujet invitait à s'interroger sur la place des espaces périurbains dans l'aménagement des territoires. Associés à des représentations souvent négatives et parfois présentés comme un « parent pauvre » des politiques publiques, ces espaces ont récemment fait l'objet de nombreux travaux scientifiques ; ils constituent désormais l'un des enjeux majeurs des débats académiques et politiques sur la ville et sur le développement urbain durable.

Comme l'année précédente, le jury a eu le plaisir de lire plusieurs bonnes et très bonnes copies : 19 (soit plus d'un quart) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20, dont 3 une note égale ou supérieure à 15/20. La moyenne (7,22) et la médiane (7) sont en légère hausse par rapport à celles des sessions précédentes, même si le nombre de copies médiocres, voire très faibles, reste élevé - 19 copies ont reçu une note égale ou inférieure à 4/20. Cela ne peut qu'inciter le jury à formuler une nouvelle fois un certain nombre de remarques et de préconisations à l'attention des futurs candidats.



Rappelons pour commencer que l'épreuve sur dossier est un commentaire de documents et non une dissertation : les réponses doivent prendre systématiquement appui sur **l'analyse des documents** et sur leur mise en relation. Rappelons aussi que ces réponses doivent être précises et explicites : il ne s'agit ni de dissertar de façon générale à propos du sujet – en l'occurrence, le périurbain – ni de se contenter de quelques allusions au corpus, mais bien de **construire des réponses argumentées** aux différentes questions en s'appuyant sur des analyses circonstanciées des documents. Il est possible de mobiliser des références et des connaissances extérieures au dossier (citation d'auteurs ayant travaillé sur le thème, intégration de croquis illustrant le dossier, etc.), si celles-ci permettent d'illustrer de façon pertinente un aspect non abordé par le dossier – et à condition que les aspects traités dans le dossier soient, quant à eux, analysés précisément. A ce titre, rappelons la nécessité de commenter **tous les documents fournis**, sans en laisser quelques-uns de côté par commodité ou faute de temps.

L'introduction n'est pas obligatoire, mais elle valorise le devoir si elle est concise et percutante, dégage les lignes de force du dossier documentaire. Les documents doivent être présentés de manière problématisée et synthétique. Le tableau synoptique peut apporter une plus-value s'il opère des regroupements pertinents, n'est pas une simple paraphrase et s'il ne prend pas une place démesurée. Dans tous les cas, il faut éviter une présentation exhaustive et descriptive des documents sur plusieurs pages.

De nombreux devoirs souffrent de défauts de construction, dont certains sont lourdement pénalisés : inachèvement, déséquilibre entre les réponses, redondances (particulièrement nombreuses cette année entre les réponses aux questions 2 et 3), mobilisation d'un document à mauvais escient ou citation répétée du même exemple. Pour éviter ces écueils, il faut apprendre non seulement à **lire et à analyser les documents rapidement** (le dossier documentaire étant volontairement épais afin de couvrir différentes facettes du thème proposé), mais aussi à élaborer une « **stratégie globale de réponse** » avant de passer à la rédaction. Les questions sont proposées dans un ordre logique ; le candidat doit donc se demander ce que l'on attend de lui pour **chacune d'elle**. Les maladresses méthodologiques sont également nombreuses dans le corps même du devoir. Les réponses sont souvent rédigées de manière linéaire, sans fil directeur ni progression. La rédaction d'une ou deux phrases introductives et conclusives, ainsi qu'une structuration claire en paragraphes, sont indispensables pour **rendre intelligible la structure de l'argumentation**.

Les copies sont, par ailleurs, très inégalement illustrées. Nous rappelons qu'**une ou plusieurs représentations graphiques sont attendues**. Le candidat possède une grande liberté d'exécution : le choix du « moment » et de la « forme », tout comme le respect de la méthodologie et de la sémiologie graphique, font partie des compétences évaluées. Notons que les croquis réalisés à partir des documents proposés dans le corpus sont souvent plus intéressants, et davantage valorisés, que ceux préparés à l'avance et « importés » à partir d'autres exemples, même s'ils répondent au sujet.

QUESTION 1 (5 points)

En quoi ce corpus documentaire illustre-t-il la multiplicité des enjeux soulevés par la croissance périurbaine ?

Plusieurs documents permettaient de répondre à cette question de manière générale comme une grande introduction au devoir. Il était utile de rappeler, à partir des données de l'INSEE (document 1), les grandes étapes et l'ampleur de la croissance périurbaine. Si la périurbanisation s'est amorcée dès les années 1960, l'expansion spatiale et démographique du phénomène constitue un trait caractéristique des recensements des années 1970 et 1980. Alors que la plupart des villes-centres se dépeuplent, les communes périurbaines affichent alors les taux de croissance les plus forts. Ces dynamiques se sont infléchies dans les années 1990 et 2000, marquées par la reprise démographique des villes-centres, la progression des banlieues et le ralentissement de la croissance périurbaine (document 1a). Dans les limites du nouveau zonage en aires urbaines (ZAU), l'espace périurbain englobe désormais plus du tiers du territoire métropolitain (38%) et rassemble presque un quart de sa population. Cette contextualisation demandait une bonne maîtrise des nomenclatures statistiques de l'INSEE ; de trop nombreuses copies témoignent d'une méconnaissance totale ou partielle des définitions associées au ZAU. Toutefois, on pouvait évidemment discuter des critères utilisés par l'INSEE : comme le rappelait le titre du sujet, mais aussi le texte de Jacques Lévy (document 3b), il n'existe pas un périurbain, mais des espaces périurbains pluriels, aux contours mal définis, formant une catégorie hétérogène à toutes les échelles géographiques.

Les enjeux associés à la croissance périurbaine devaient être présentés de façon dynamique et problématisée. En effet, il ne s'agissait pas d'énumérer une suite de caractéristiques générales des espaces périurbains, mais bien de montrer en quoi la périurbanisation soulève des enjeux multiples, qui constituent autant de défis pour l'action publique à l'heure du développement durable. A ce titre, la grille de lecture de la durabilité, étonnamment très peu mobilisée par les candidats, permettait de structurer efficacement la réponse.

La photo de la périphérie de Caen (document 1c) pouvait servir de support pour analyser, y compris à l'aide d'un croquis, les modalités de l'extension des espaces urbanisés (urbanisation discontinue, consommation des sols agricoles) et les formes urbaines spécifiques (lotissements, habitat pavillonnaire) produites par la périurbanisation. Celle-ci a de nombreux impacts sur l'environnement, qui pouvaient être présentés à partir de plusieurs documents du dossier : artificialisation des espaces naturels et agricoles (documents 1c, 5e et f) ; création d'infrastructures (document 1b et 4d) ; banalisation des paysages (document 1b) ; croissance des mobilités polluantes et énergivores. En effet, comme le montraient les documents (4a, 4b et 4c) issus des travaux de Laurent Cailly, la vie périurbaine entraîne au quotidien un allongement des distances de déplacement et un usage accru de l'automobile. Ainsi, face à une périurbanisation consommatrice de ressources spatiales et énergétiques, la maîtrise conjuguée des déplacements et de l'étalement à l'échelle métropolitaine est devenue le nouveau référentiel, voire la « tarte à la crème » (Jean-Marc Offner), de l'action publique dans les grandes agglomérations (documents 5e et 5f).

Plusieurs documents (1b, 2, 3a et 4c) invitaient à prendre en compte, au-delà de la seule question foncière, les enjeux économiques de la périurbanisation. En effet, les couronnes périurbaines ne peuvent plus être considérées comme des espaces à finalité résidentielle exclusive : plus de 400 000 emplois y ont été créés entre 1982 et 2007, tandis que 800 000 actifs supplémentaires travaillaient dans le périurbain pendant la même période (document 2a). Parmi eux, une part croissante provient de la ville-centre et de la banlieue (document 1c), traduisant à la fois une mutation de la géographie de l'emploi et une complexification des mobilités (document 4c) au sein des agglomérations. Alors que les entrées de ville, avec leurs vastes zones commerciales et artisanales organisées selon le principe du zoning (document 1b), ont longtemps constitué les seuls pôles d'activités des couronnes, on assiste aujourd'hui à l'émergence de véritables « centralités périphériques », qui structurent les pratiques des périurbains (documents 3a et 4c). Ces évolutions contribuent à redéfinir les équilibres fonctionnels au sein des aires urbaines et à activer de nouvelles concurrences, notamment fiscales (document 3a), entre les communes. Leur prise en compte implique de renouveler non seulement nos modes d'appréhension des territoires urbanisés, encore trop « mono-centriques » (document 4c), mais aussi les supports et les objectifs des politiques de cohésion territoriale.

Enfin, une présentation synthétique du débat entre Eric Charmes (document 3a) et Jacques Lévy (document 3b) pouvait servir de fil conducteur à l'analyse des enjeux socioculturels et politiques de la périurbanisation. Jacques Lévy met en avant une corrélation entre la résidence dans le périurbain et des comportements sociaux, culturels et politiques marquant un délitement du lien social et une volonté de mise à l'écart du « système ». Ce « sécessionnisme » serait l'expression d'un défaut

d'urbanité du périurbain - urbanité qu'il définit par l'association de la densité et de la diversité, caractéristiques qui favorisent selon lui l'exposition à l'altérité. Au contraire, Eric Charmes refuse la stigmatisation morale des périurbains, qu'il considère comme des « *urbains presque comme les autres* ». Leur supposé repli social cacherait en réalité une forte intégration fonctionnelle aux espaces métropolitains. Sa critique porte sur l'absence d'intégration politique du périurbain, en raison du caractère « *exclusiviste* » de l'action publique qui y est menée (ce qu'il appelle « *clubbisation* »). Ainsi, les questions de la mixité sociale, de la justice spatiale et de leur appréhension scientifique et politique sont au cœur de ce débat sur la « *périurbanité* ». On pouvait conclure cette réponse sur les enjeux de gouvernance, par essence transversaux, en ménageant une transition avec les questions suivantes.

QUESTION 2 (5 points)

Dans quelle mesure les instruments de gouvernance et de planification territoriales sont-ils adaptés à ces enjeux ?

Cette question nécessitait une bonne connaissance des acteurs et des outils de la gouvernance territoriale en France. Il était utile de définir au préalable la notion de gouvernance, qui traduit la multiplication des acteurs de l'action publique locale et l'émergence de démarches concertées de développement territorial.

Contrairement à ce qu'ont affirmé de nombreuses copies, le périurbain français n'est pas dans une situation de « sous-encadrement ». En effet, la montée en puissance des structures intercommunales (établissements publics de coopération intercommunale ou EPCI) consécutive à la décentralisation a permis une prise en compte partielle de l'évolution des espaces urbanisés et de la nécessité de les gérer à une autre échelle. Ainsi, en 2009, les EPCI comptaient 45% de communes périurbaines (document 5a). Toutefois, les exemples de Nantes (document 5b) et de Tours (document 5c) témoignaient de la persistance d'une déconnexion entre territoires institutionnels et territoires fonctionnels. L'intercommunalisation a aussi conduit à une multiplication des périmètres de gestion, de nombreuses communes périurbaines se saisissant des nouveaux outils pour créer leurs propres communautés de communes autour des grandes villes. Un croquis, fondé sur le cas nantais (document 5b), pouvait utilement accompagner cette démonstration. Les communes périurbaines sont, par ailleurs, bien représentées dans des périmètres de projet comme les pays (regroupant des communes rurales autour de petits centres urbains) ou les Parcs naturels régionaux (créés pour mettre en place un projet de conservation du patrimoine naturel et culturel sur un territoire cohérent). Ceci montre que si la couverture territoriale du périurbain par les structures de gouvernance peut sembler satisfaisante, elle relève plus d'une superposition de périmètres conçus pour gérer les espaces urbains ou les espaces ruraux que d'une véritable prise en compte de ses spécificités.

La place des espaces périurbains dans les instruments de planification territoriale, qui peut être définie comme l'activité qui vise à maîtriser, influencer ou mettre en cohérence les différentes dynamiques territoriales à travers des plans spatiaux, présentait les mêmes ambiguïtés. Ces instruments ont beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années. Le dossier accordait une large place aux Schémas de cohérence territoriale ou SCOT (documents 5 a, b, c, d, e, f), créés par la loi SRU¹ pour remplacer les schémas directeurs. Il convenait de rappeler que ces documents de planification stratégique sont élaborés par un ou plusieurs EPCI et mis en œuvre par un syndicat mixte (le SYSDAU à Bordeaux : document 5f). Les SCOT témoignent à la fois d'un élargissement de l'échelle de planification (leur périmètre excédant souvent largement celui des communautés urbaines ou d'agglomération : documents 5b et c) et d'une volonté de maîtrise de la périurbanisation. En effet, la loi SRU, puis le Grenelle de l'environnement, ont fait du SCOT le document de référence en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'organisation des déplacements et de limitation de la consommation des sols (au prix d'innovations législatives, comme la « règle des 15 kilomètres » : document 5e). Ainsi, le SCOT de Bordeaux prévoit une « *consommation raisonnée de l'espace* » pour arrêter de « *remplir le secteur périurbain* » (document 5f), tandis que celui de l'Ouest lyonnais affirme la nécessité de « *préserver l'activité agricole afin de dresser un obstacle supplémentaire à l'encontre de l'urbanisation* » (document 5e). Toutefois, la planification territoriale est elle aussi marquée par un enchevêtrement d'acteurs, que l'on pouvait efficacement représenter par un tableau synthétique : Etat, (encore présent à travers les DTA² : document 5b), Régions (documents 5e et 5d), intercommunalités, communes (le plus souvent encore pleinement compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement, comme le rappelaient les textes sur Lyon et Bordeaux). Le cas de

¹ Loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 1999.

² Directive territoriale d'aménagement : document d'urbanisme d'État, à caractère stratégique, de planification à long terme.

Nantes-Nazaire (document 5b) était exemplaire à la fois du millefeuille institutionnel couvrant le périurbain et de la superposition des périmètres de l'action publique : partagé entre de multiples EPCI, le périurbain nantais a été successivement couvert par quatre instruments d'échelle différente (SDAAM³, DTA, SCOT, Inter-SCOT), sans compter les éventuels documents municipaux. Or, comme le note justement un candidat, « *chaque nouveau périmètre ne vient pas remplacer mais se superposer au périmètre précédent* ».

Enfin, le document 5e présentait un cas singulier d'utilisation contre-productive de ces instruments. En effet, dans la grande région urbaine lyonnaise, ce ne sont pas moins de onze SCOT qui assurent la couverture du territoire métropolitain ! La conséquence de cet émiettement est que chacun d'entre eux reste centré sur les enjeux de son propre périmètre, au détriment de la formulation d'une vision globale pour un développement soutenable du territoire. Ainsi, les dispositions restrictives en matière d'urbanisation adoptées par le SCOT de l'Ouest Lyonnais ont conduit à un report de l'étalement urbain vers les Monts du Lyonnais : dans une perversion de l'outil SCOT, créé pour garantir la cohérence territoriale, le « malthusianisme » foncier à l'échelle locale a entraîné la poursuite d'une urbanisation extensive à faible densité à l'échelle métropolitaine. D'autres effets pervers pouvaient être observés à Bordeaux : « *il ne faudrait pas que cette révision [du SCOT] donne lieu à des cuisines internes... où certains s'échangent des astuces pour contourner le schéma* » (document 5f).

Force est donc de constater que malgré les modifications apportées depuis la loi SRU, en partie conçue pour répondre au défi de la périurbanisation, l'action publique en direction des espaces périurbains souffre de nombreux limites et écueils. Au point de se demander si la prise en compte du périurbain ne nécessite pas un changement d'échelle et de contenu des politiques publiques.

QUESTION 3 (6 points)

A partir des exemples proposés dans le corpus et d'autres de votre connaissance, montrez en quoi la prise en compte du périurbain implique un changement à la fois d'échelle et de contenu des politiques publiques. Quels sont les facteurs de résistance à ce changement ?

Plusieurs documents suggéraient que les périmètres d'action et de gestion sont encore trop restreints pour intégrer les enjeux spécifiques des espaces périurbains. Ainsi, comme le rappelait Eric Charmes, « *si certaines métropoles sont parvenues à se doter d'un SCoT qui couvre leur aire urbaine, beaucoup d'autres n'ont pas atteint cet objectif* » (document 5e). Cette inadéquation d'échelle était particulièrement flagrante à Tours, qui s'est dotée d'un SCOT dont le périmètre laisse de côté une large partie de l'aire urbaine, en particulier les communes du Nord et de l'Ouest, qui ont connu la plus grande forte croissance démographique entre 1999 et 2006. Quelle que soit leur validité, les prescriptions du document seront donc limitées à la ville « consolidée » (ville-centre et banlieues), pourtant peu concernée par les dynamiques d'étalement urbain. A Lyon, on l'a vu, une politique volontariste menée dans le cœur de l'agglomération a conduit à un report de l'urbanisation au-delà de la première et de la deuxième couronne, vers des secteurs plus éloignés où le foncier est moins cher (document 5e). A Bordeaux, on affiche la volonté d'élaborer « *un seul SCoT sur l'aire métropolitaine* », tout en reconnaissant qu'il faudra discuter « *avec l'Arcachonnais et le Libournais* » (document 5f).

Afin de dépasser cet écueil et de répondre à l'exigence de cohésion territoriale voulue par le législateur, des démarches de concertation dites « Inter-SCOT » ont été lancées dans la deuxième moitié des années 2000 : 16 démarches, impliquant 208 SCOT et 462 EPCI, sont recensées dans l'ensemble du territoire national en 2009 (document 5d). Elles concernent aussi bien de grands pôles métropolitains (Toulouse, Bordeaux, Lyon, Nice) que des espaces intermédiaires. Leur principal but est d'articuler et de mettre en cohérence des SCOT contigus au moment de leur élaboration ou de leur mise en œuvre.

Pour autant, une meilleure prise en compte du périurbain passe-t-elle nécessairement par un agrandissement des structures de gestion ? L'exemple de l'aire métropolitaine lyonnaise témoignait des limites de l'empilement des périmètres. Les divergences de représentations et d'objectifs en matière de lutte contre l'étalement urbain entre les différentes intercommunalités y sont telles que « *l'on peut se demander si les engagements pris auraient été différents si le SCoT du Grand Lyon avait couvert le territoire de l'Ouest lyonnais* » (document 5f). Par ailleurs, alors que l'Inter-SCOT rassemble pas moins de 61 intercommunalités, comment organiser la concertation et la prise de décision ? En d'autres termes, comment concilier cohérence dans l'aménagement du territoire et efficacité de l'action publique locale ? Ces interrogations rappellent que le changement d'échelle doit

³ Schéma Directeur et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine

être compris non pas comme un simple élargissement de périmètre, mais comme une redéfinition du périurbain en tant que territoire à part entière.

La question invitait à mobiliser des exemples extérieurs au dossier documentaire. On pouvait ainsi évoquer certaines initiatives récentes qui témoignent, à contre-courant des démarches du type Inter-SCOT, d'un retour à une échelle locale, voire micro locale, pour répondre aux enjeux de la croissance périurbaine. C'est le cas du projet BIMBY (*Build in My Back Yard*), qui propose l'organisation d'une densification progressive des tissus pavillonnaires existants, fondée sur l'initiative des habitants. Concrètement, il s'agit d'inciter les propriétaires des quartiers pavillonnaires à diviser leur parcelle afin d'y construire un logement supplémentaire. Cette opération permet aux communes de créer des terrains à bâtir dans des quartiers déjà desservis et équipés, sans engendrer aucun étalement urbain et à un coût minime pour la collectivité.

Ce type d'innovations constitue toutefois plus l'exception que la règle. Dans les espaces périurbains, l'action publique est, en effet, encore largement inspirée par celle menée dans les centres ou les banlieues. Ainsi, les politiques d'aménagement se réduisent trop souvent à des tentatives de contenir la croissance aux franges des agglomérations. Les outils urbanistiques existants se révèlent pourtant incapables de maîtriser l'évolution du foncier (documents 3a et 5f). Cette inadaptation est encore plus nette dans le champ des politiques de transports, dont les modèles et les outils ont été conçus pour améliorer l'accessibilité des centres, désenclaver les banlieues par des liaisons radiales et limiter l'emprise spatiale de l'automobile. Aussi ces politiques restent-elles peu opérantes pour prendre en charge les mobilités périurbaines et pour ralentir la progression constante des déplacements motorisés individuels dans les périphéries (document 4c). A ce titre, la réalisation d'un tram-train dans l'Ouest lyonnais constitue une tentative singulière d'adaptation du contenu des politiques publiques aux espaces périurbains (document 4d). En effet, ce système apte à circuler à la fois sur les réseaux urbains et régionaux, c'est-à-dire compatible avec le chemin de fer classique et la circulation urbaine, permet d'assurer un maillage efficace des couronnes périurbaines et d'éviter les ruptures de charge liées aux correspondances en gare. L'enjeu est ici de proposer une solution de mobilité qui soit suffisamment fonctionnelle pour faire évoluer les pratiques de mobilité. Ce projet nécessite toutefois de lourds investissements, pris en charge par une grande diversité d'acteurs (document 4d).

Les résistances aux changements tiennent à des facteurs à la fois politiques et culturels. Il convenait ici de rappeler le rôle de l'émiettement institutionnel dans la difficulté à faire émerger des visions d'intérêt général au sein des aires urbaines. Par ailleurs, plusieurs documents mettaient en cause certains comportements individuels. Comme le rappelait un extrait du journal Sud-Ouest (document 5f), « *certain maires ont la gâchette facile en matière de développement, avec une vision pouvant s'arrêter aux limites de leur seule commune* ». Pour décrire l'attitude de ces maires, qui semblent vouloir préserver à tout prix leurs marges de manœuvre en matière de développement urbain, voire l'homogénéité sociale de leur commune (document 3a), plusieurs copies ont évoqué un phénomène NIMBY⁴. Plus généralement, force était de constater que les espaces périurbains sont encore envisagés par les politiques publiques comme des périphéries urbaines comme les autres. Ainsi, le modèle de la « ville durable », qui souhaite favoriser de nouveaux modes d'urbanisation susceptibles de minimiser la consommation d'espace et les besoins de déplacements motorisés, est-il préconisé de façon indiscriminée dans les banlieues comme dans les petites communes des couronnes périurbaines (document 5e). Or, cette application rigide et déconnectée des contextes locaux constitue un frein à l'émergence de solutions innovantes et territorialisées. De fait, la périurbanisation se poursuit, comme le reconnaît en creux Pierre Ducout, maire de Cestas et vice-président du SYSDAU : « *c'est vrai que si la population augmente, nous aurons besoin de terrains car il est souhaitable d'avoir un équilibre entre emplois et résidents* » (document 5f).

Cette difficulté à élaborer des politiques publiques et des formes de gouvernance à l'échelle métropolitaine est au cœur de la production législative récente. Ainsi, la loi MAPTAM⁵ cherche à instituer dans les plus grandes villes des gouvernements intégrés d'envergure métropolitaine, en les combinant avec des instances de second rang en interface avec les communes (Conseils de territoire à Paris et Marseille, Conférences territoriales des Maires à Lyon). Toutefois, on ne transforme pas la société par décret, et pas davantage son espace. Quelle efficacité espérer d'un ensemble de mesures dont le dossier montrait bien toutes les contradictions ?

⁴ *Not In My Back Yard*, qui signifie littéralement « pas dans mon arrière-cour ».

⁵ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

QUESTION 4 (4 points)

Pourquoi peut-on dire que le périurbain reste un impensé de l'aménagement des territoires ? Justifiez votre réponse.

Pour répondre à cette question, il était nécessaire de s'interroger à la fois sur l'action publique portant sur l'espace périurbain et sur les représentations qui la sous-tendent. Comme le rappelait Jacques Lévy (document 3b), la « *faible qualité conceptuelle* » de la catégorie « périurbain » renvoie à sa position d'entre-deux, entre villes et campagnes. En effet, cette classification binaire a durablement structuré non seulement les représentations spatiales, notamment dans le cadre de « *la géographie régionale classique* », mais aussi les politiques d'aménagement. D'un côté, des actions spécifiques continuent à être menées en faveur des espaces ruraux au nom des « handicaps structurels » qui les pénalisent dans la concurrence territoriale. De l'autre, les initiatives dirigées vers les villes concernent principalement les centres, supports des grands projets de renouvellement urbain, et les périphéries en difficulté, cibles prioritaires de la politique de la ville. De cette façon, les espaces périurbains n'ont jamais fait l'objet de politiques *ad hoc*. Cette relative indifférence des pouvoirs publics face à un espace dont on ne savait trop que faire a pu conduire à un certain laissez-faire en matière d'urbanisation, comme en a témoigné le développement anarchique des entrées de ville (document 1b).

Mais si le périurbain est une « zone d'ombre » de l'aménagement, c'est aussi et surtout parce qu'il fait l'objet, depuis maintenant presque quarante ans, d'une critique constante, voire d'une diabolisation, de la part des responsables politiques et des urbanistes. L'action publique s'est focalisée sur les moyens de lutter contre le processus de périurbanisation (en témoignent les objectifs des SCOT de Bordeaux et Lyon : documents 5e et 5f), au risque d'oublier les espaces qui en sont la conséquence. Pourtant, un regard objectif invite à admettre que le périurbain n'a pas le monopole des désordres écologiques et des inégalités sociales et fiscales. Selon plusieurs auteurs, le problème posé par la périurbanisation n'est pas tant l'étalement urbain et le caractère insoutenable de la « ville » qu'il fait advenir que l'absence du projet territorial qui la déploie et la gouverne. Ainsi, selon Éric Charmes, « *plutôt que d'engager la bataille sur le terrain des valeurs morales, il faudrait créer l'espace d'un débat sur les conditions de mise en œuvre de politiques de solidarité* » (document 3a).

Pour finir, plusieurs documents invitaient à considérer le périurbain autrement que comme un ersatz de ville issu d'une urbanisation anarchique des campagnes. Comme le rappelait Laurent Cailly, ces territoires connaissent des dynamiques d'« *autonomisation* » (document 4c), qui produisent de nouvelles pratiques sociales et spatiales (on pouvait reconnaître ici le thème de la « ville émergente » développé notamment par Yves Chalas). Il est donc temps de reconnaître qu'ils appellent une action publique propre et spécifique, en d'autres termes une politique de la périurbanisation qui, sans pour autant favoriser la dispersion urbaine, soit en capacité de donner du sens à cet urbain qui advient hors de la cité, dans des campagnes en profonde mutation.

Pascal CHEVALIER, Aurélien DELPIROU

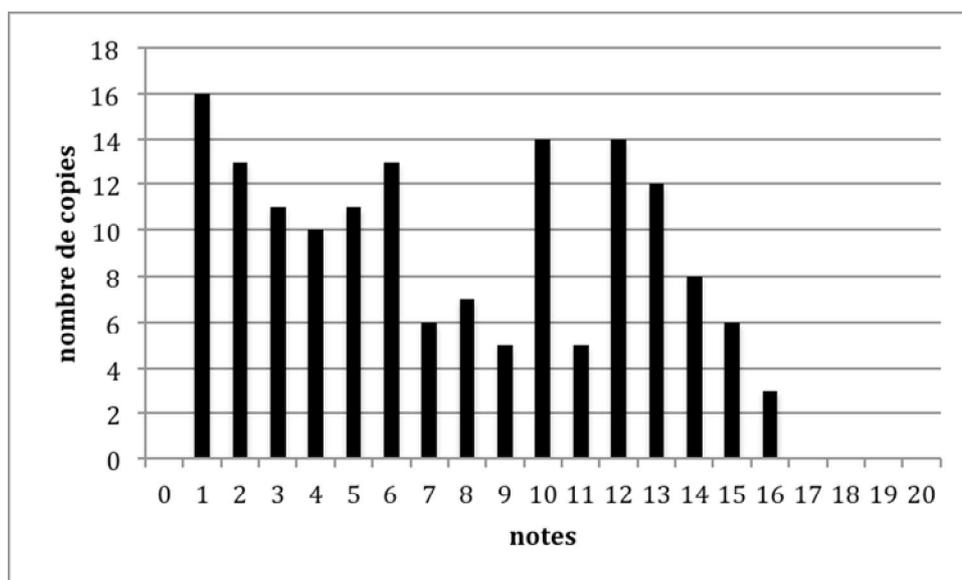
2.4. Composition d'histoire

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Les populations civiles face à la guerre (Royaume de France, royaume d'Écosse, royaume d'Angleterre, marges occidentales de l'Empire vers 1270-vers 1480)

Le jury a corrigé 156 copies, chiffre en hausse par rapport à l'an passé (141) et à l'année précédente (130). La distribution des notes est la suivante :



La moyenne est proche de 7,5, ce qui est plutôt satisfaisant par rapport à 2012 et 2013 (7,34 et 6,35); on se réjouit que 74 copies aient obtenu au moins 8 et 62 copies, 10 et plus. Mais il reste difficile d'inférer des tendances et surtout de les expliquer ; au moins peut-on avancer qu'en histoire, le niveau des agrégatifs géographes se maintient et que la hausse de leur nombre ne tire pas le concours vers le bas.

Les remarques formulées cette année se placent dans la continuité du rapport de 2013. La question d'histoire médiévale étant à sa deuxième année et n'étant pas encore « tombée », il y avait de bonnes chances pour qu'elle fournisse le sujet – même si ce n'est pas une règle, et si les candidats ne doivent pas spéculer sur une telle logique –, et surtout cette situation permettait aux candidats d'utiliser un manuel paru tard en 2013. Les correcteurs n'ont donc pas eu à déplorer, sauf exceptions, de copies totalement ignorantes du sujet. Même des compositions notées entre 1 et 3, en général réduites à une introduction, ont souvent montré une compréhension du sujet dans leurs analyses préliminaires – et il faut donc répéter que les candidats ne doivent pas se décourager. En ne terminant pas leur devoir, ils perdent les quelques points qui auraient pu, même avec une copie médiocre, les mener à l'oral. Il est vrai que ces copies ne sont que l'expression extrême de la tendance d'une partie des candidats à bien poser les problèmes en introduction, mais à les traiter de façon moins satisfaisante ensuite.

On atteint là la principale difficulté du sujet : son ampleur et donc la nécessité de synthétiser (et de trier) les connaissances ; ce choix est assumé par le jury, ces exigences sollicitant les capacités attendues d'enseignants. En tout cas, seuls des candidats mal préparés et/ou ignorant le programme pouvaient juger marginale une réflexion sur les populations civiles : si l'un des termes du programme était la « guerre » – ce qui pouvait faire attendre des sujets techniques sur les combats et les combattants –, lui étaient associées les « sociétés », ce qui invitait à une approche de la guerre comme « fait social total » (formule maussienne que certains ont su invoquer).

Les correcteurs ont pris en compte la relative marginalité des périodes anciennes dans le cursus et les intérêts de géographes ; destinée à analyser le présent, à agir sur lui et à anticiper l'avenir, leur discipline ne néglige pas l'épaisseur temporelle, mais ne peut lui consacrer toute son attention. On a donc admis que des candidats aient des difficultés à rassembler des connaissances nombreuses et à contextualiser finement pour une période « exotique » – encore que celle-ci invente ou perfectionne des systèmes socio-politiques aussi familiers que l'intervention croissante des pouvoirs centraux, la vénalisation de relations sociales ou la planification de la vie matérielle par les autorités... Le jury a accepté que des phénomènes soient mentionnés allusivement (mais pas trop), que des références soient imprécises, que des connaissances de base (extérieures à la question, en quelque sorte) sur les sociétés tardo-médiévales soient lointaines ; la plupart des copies entre 10 et 13, très honorables, montrent que ces défauts, s'ils n'étaient pas excessifs, n'empêchaient pas de produire des devoirs corrects. Mais on peut regretter que, par rapport aux années précédentes, la pyramide des notes soit écrasée vers le bas : 9 copies à 15-16, aucune au-delà : les correcteurs n'ont pu trouver de compositions ayant triomphé de toutes les difficultés.

Une fois de plus, ces correcteurs ont eu à déplorer des fautes d'expression (syntaxe approximative, vocabulaire imprécis, graphie négligée qui épuise le lecteur et ne porte pas à l'indulgence) ; s'il n'a pas été prévu de pénalisation spécifique, les candidats doivent savoir que ce ne peut que leur être

préjudiciable... Même des copies formellement correctes abusent d'un langage abscons ou cèdent au jargon – « impacter » semble entré dans la langue courante et gomme bien des nuances....

Les orientations qui suivent ne fournissent pas la « copie parfaite » mais indiquent des pistes. La longueur de ce corrigé n'implique pas l'attente d'un traitement détaillé de tous ces aspects – mais certains candidats ont fait preuve d'une précision remarquable (citations de sources, souvent narratives) et d'une grande finesse d'analyse. Il faut voir ces conseils comme un moyen de comprendre leur note pour les candidats et comme un guide de travail potentiel.

Le sujet étant vaste, son libellé devait être analysé avec soin. Le jury a pénalisé le hors-sujet (récits de bataille, tactique militaire), et les grosses impasses (attitudes mentales, certes difficiles à traiter) que la focalisation sur les aspects techniques pouvait provoquer. Le thème évitait aux agrégatifs des aspects érudits et rebutants, institutions militaires, tactique, armement... pour privilégier une approche sociale, plus accessible.

La formulation fait comprendre que l'on envisage les civils et la guerre comme deux entités différenciées, voire antagonistes, sans tomber dans un misérabilisme qui ne ferait des populations inermes que des victimes. Ce point de vue est d'autant plus justifié que parler de « populations civiles » implique une conception sociale ; si les élites privilégiées sont impliquées de près ou de loin dans les opérations militaires, de plus en plus à cause de leurs liens avec le pouvoir royal, les civils constituent une masse et des élites roturières « inermes », qui perçoivent en majorité (au-delà de fractures à évoquer) les combattants et les meneurs de la guerre comme des trublions nuisibles. Certes, la fonction militaire même peut affecter tous les hommes libres, surtout avec la « levée en masse » et l'engagement de roturiers comme mercenaires ; mais subsiste un rapport direct fort, sauf pour les clercs, entre position sociale dominante et devoir militaire, au moins dans les représentations (héritage féodal instrumentalisé et entretenu par les princes).

De ce fait, l'enrôlement des civils dans les armées régulières (conscription, mercenariat) est hors-sujet. De même, on peut traiter des fortifications comme refuge, pas sous l'aspect architectural. Excluant les élites, on sacrifie l'approche biographique. Bref, il fallait privilégier le « point de vue » de roturiers peu impliqués dans les combats et dans les enjeux, et – dans une moindre mesure – l'action d'élites roturières sous la pression des princes.

Sans que cela doive structurer le devoir, le contexte matériel et social permettait d'opposer populations urbaines et rurales, en particulier du fait de leur encadrement (élites de l'argent et du savoir/seigneurs féodaux) ; en outre, l'autorité princière, qui a une vue d'ensemble des enjeux, sacrifie plus facilement les campagnes que les villes (cf Charles V dans les années 1370 « mieux vaut pays pillé que terre perdue »). Il faut introduire une autre nuance, à une échelle plus vaste, entre d'une part France et Angleterre, et d'autre part leurs marges (souvent montagneuses et archaïques, Highlands écossais, vallées suisses) ; dans les premiers, l'activité militaire est de plus en plus au service du prince ; dans les secondes, les traditions faisant de tout homme libre un guerrier atténuent la différence entre civils et combattants, surtout en début de période.

Pour simplifier, on peut retenir une problématique : civils = victimes et acteurs, insistant sur un phénomène central, l'autodéfense. Les sièges (par ex. Calais, en 1346) pouvaient constituer un fil conducteur : les civils y sont impliqués (de force) ; à travers leurs autorités, ils doivent choisir un parti ; ils subissent des dommages, participent au combat, s'opposent à des professionnels...

Les données à rassembler étant nombreuses, les exemples ne pouvaient se multiplier, sauf à se réduire à des allusions (listes de villes, de fortifications, de régions ravagées). Il fallait en choisir quelques uns, à détailler pour les utiliser à plusieurs reprises ; on attendait aussi des cas hors de France. Le (seul) manuel de concours fournissait une bonne base, mais des fiches sur d'autres livres (l'étude de F. Neveux sur la Normandie par ex.) pouvaient le compléter pour détailler quelques cas. Les exemples ci-dessous, issus d'une bibliographie accessible, sont loin d'épuiser les données ; les correcteurs ont valorisé tant les cas très classiques (les conséquences des chevauchées du Prince Noir) que d'autres plus originaux.

Sans demander une connaissance profonde de l'historiographie, il est bon de signaler que, au-delà de Ph. Contamine, les travaux de V. Challet ou G. Butaud (et C. Allmand ou A. Curry côté anglais) privilégient l'approche de ce sujet ; notons que les travaux récents s'enracinent dans une histoire socio-économique remontant aux années 1940 (M. Postan, R. Boutruche) et dont les travaux majeurs datent des années 1960-1980 (de R. Hilton à G. Bois, en passant par J. Maddicott, J. Lartigaut, J. Tricard...). Il a été apprécié que les étudiants connaissent au moins un développement « récent » de la recherche, la figure du « grand Ferré », qu'un livre de C. Beaune a remis en lumière en 2013. En tout cas, il fallait fuir une évocation générique (souvent en introduction, sans y revenir par la suite...) d'historiens ayant étudié le sujet : les correcteurs ne sont pas laissés abuser par la mention vague de Ph. Contamine, qui a abordé tous les aspects de la guerre tardo-médiévale, et qu'il était donc facile de citer à tout propos... sans le connaître !

Soit dans l'introduction, soit au cours du devoir, on attendait une évocation brève des « sources » d'information – les médiévistes y sont très attachés. Pour le sujet, les sources écrites sont essentielles, même si les données archéologiques sur les villages désertés ou les enceintes ne sont

pas négligeables – l'iconographie, focalisée sur les batailles, est peu attentive aux populations civiles, sauf « révolte ».

Le « contexte », ici, est la massification des guerres au bas Moyen Âge (mais pas de développements trop narratifs ni énumératifs), du fait de l'implication croissante des Etats princiers. Surtout, les guerres étatiques se combinent avec une **infra-guerre** – qu'elles réactivent –, impliquant plus les civils car créant une insécurité locale durable et un engagement des communautés pour se défendre mais aussi défendre une cause (guerres entre villes en Flandre, résurgence de conflits féodaux, tensions sociales « militarisées » en émeutes et révoltes). En d'autres termes, le sujet ne doit pas être abordé au seul prisme de la Guerre de Cent ans...

Sans transformer l'introduction en un pur exercice rhétorique, on attendait que le plan soit bien annoncé. Surtout pour un sujet vaste et englobant, le soin apporté au plan (et à son respect !) a été valorisé. Un traitement chronologique n'était pas impossible mais aurait été déséquilibré ; en revanche, le spectre chronologique devait être balayé le plus possible – même si les grandes évolutions sont plutôt liées aux incitations princières, périphériques au sujet. Quant à un plan géographique, il était très difficile à mener, à cause du poids de la Guerre de Cent ans.

Quelques thèmes se dégagent : dommages subis par les civils, réactions concrètes (de défense), attitudes mentales, contraintes liées à l'effort de guerre, profits d'une minorité. La pondération de ces thèmes a été, répétons-le, envisagée avec indulgence : on a admis que les révoltes, délicates à rattacher au sujet sans analyse un peu fine, soient survolées (mais pas occultées) ; de même pour le patriotisme, dont on pouvait admettre qu'il soit juste signalé, sans développement – un traitement offrait un bonus, son absence n'impliquait pas de malus.

Les remarques qui suivent sont regroupées en trois thèmes, selon une démarche dialectique commode – et peu étrangère à des géographes, car elle prend en compte en partie des échelles emboîtées, de l'expérience individuelle à la mobilisation de principautés en passant par les solidarités locales – ; mais cette tripartition n'a rien d'obligatoire hors de cette logique. Or, croyant les historiens intégristes du plan en trois parties, certains ont rajouté une troisième partie, artificielle et mal nourrie, à une organisation logique en deux volets... Rappelons qu'un plan en deux parties peut être commode, et échapper au simplisme par l'agencement des sous-parties – c'est à elles, alors, que les correcteurs prêtent attention. Précisons que nous avons fait le choix de faire apparaître clairement la structure du propos, jusque dans le détail⁶, mais que cela n'a qu'une valeur d'exemple : les correcteurs n'attendaient pas ce plan précis !

Par ailleurs une version plus développée de ce corrigé est disponible sur le portail national d'histoire-géographie(eduscol.education.fr/histoire-geographie/)

– **Subir : les « malheurs de la guerre »**

Les gens d'armes exercent une violence (entre eux et sur les civils), dont il ne convient pas ici de discuter la légitimité ; malgré leur capacité d'action non nulle (cf II), les civils subissent la violence et la pression de guerriers armés et expérimentés.

Les guerres tardo-médiévales sont surtout des chevauchées, sans objectifs territoriaux mais visant le pillage et la destruction (« **guerre guerroyante** »), et des sièges (« guerre obsessionnelle », 400 cas estimés pour la Guerre de Cent Ans), affectant les populations.

La guerre régulière affecte le plat pays de maintes façons : passage d'armées ennemies avec destructions induites, violences et réquisitions par les troupes alliées, prélèvements fiscaux (cf III.1) ; mais c'est dans un cadre « para-militaire » que la violence contre les civils est la pire (« routiers »).

Effets humains et démographiques ?

Alors que les destructions matérielles sont un moyen et un objectif, les **violences corporelles** sont plutôt « collatérales » ; à moins d'une volonté d'extermination, les armes blanches ont un effet individuel, et les machines de guerre ne sont employées qu'aux sièges, de même que, ensuite, l'artillerie n'est pas utilisée hors des combats.

Les débordements aux dépens des civils ennemis sont souvent délibérés : la guerre, exigeant l'effort de tous (levée en masse, impôts), fait de la population des combattants, brouillant la définition des **catégories inermes** des temps de la Paix de Dieu.

De plus, le durcissement des conceptions politiques provoque de la part des princes une exigence de loyauté croissante, garantie par des enquêtes et des procès en « collaboration » mais pouvant aller jusqu'à la **subversion** d'une localité pour l'exemple ; cf le sac de Liège par Charles le Téméraire en 1468 (au caractère génocidaire discuté).

Les chroniqueurs, à cause de leur position, sont portés à dénoncer surtout les atrocités des **révoltés** ; les routiers sont traités de façon plus critique mais vague (cf. Froissart, sur la garnison démobilisée de Sissone en Picardie en 1359).

⁶ Les mots ou expressions en gras dans le corrigé sont ceux que les correcteurs espéraient voir apparaître dans les compositions ; mais la liste n'est ni limitative ni impérative.

Les sources judiciaires témoignent, elles, de la violence des routiers (par ex., un rapport de 1435 sur la torture d'un vieillard centenaire et le viol d'une femme de 80 ans par les troupes de Robert de Flocques, en Bourgogne) et même des abus de troupes régulières.

Mais les **guerres civiles** peuvent prendre la forme la plus cruelle, à l'échelle locale : dans celle, brève, entre Douai et Lille, en 1284, une enquête judiciaire sur 45 exactions montre qu'une émeute bénigne (insultes, enseignes brûlées, portes enfoncées) a dégénéré en cycle de vengeance, surtout dans les deux banlieues, avec mutilations et tortures.

Il est difficile d'évaluer la fiabilité des témoignages sur les atrocités ; Froissart détaille les horreurs des **Jacques**, qu'il qualifie de chiens enragés, mais parce qu'ils s'en prennent à des nobles.

Les incidences **démographiques** sont difficiles à évaluer ; les chiffres de victimes des sources narratives (focalisées sur les guerriers) et des suppliques sont exagérés, cf une supplique du chapitre cathédral de Limoges au Pape, après le siège français et le sac anglais de 1370, qui dit la population réduite à quelques survivants.

En fait, la guerre se combine avec les disettes depuis la fin du XIII^e s. et les épidémies à partir de 1348 : la documentation permet rarement de savoir qui meurt de quoi.

La mortalité directe des civils n'est sensible qu'à l'échelle locale, surtout à cause des **sièges** – mais on a peu de chiffres fiables. On peut, par contraste, noter l'originalité de la Guerre des deux Roses, avec accords tacites ou explicites pour épargner les civils, en évitant notamment les sièges.

Mais la guerre est plus largement un facteur de **malnutrition** (terres abandonnées et récoltes pillées, cf un cas extrême de terre brûlée, en Irlande avec Edward the Bruce 1315-8) et de contagion – mercenaires étrangers et réfugiés importent des maladies.

Surtout, les activités militaires **aggravent** la morbidité épidémique : en Hainaut, dans la seconde moitié du XV^e s., les 144 villages en régression (contre 419 en croissance) se situent dans les zones de guerre entre Habsbourg et Valois.

Des effets matériels : les destructions

Durant la Guerre de Cent ans, les destructions affectent plus la France, théâtre des principales chevauchées, et l'Angleterre y « exporte » les **routiers** en chômage.

Mais l'Angleterre septentrionale est affectée par les chevauchées écossaises après 1314, de même que les côtes méridionales attaquées par les marines française (1360) et franco-castillane (1377), outre les abus des troupes régulières (cf la plainte de villages du Hampshire contre les troupes partant pour la Bretagne en 1372).

Avec la « **guerre totale** », la destruction du potentiel économique de l'adversaire devient un moyen et un objectif. Mais, pour les destructions, le changement par rapport à la guerre féodale est d'échelle et non de principe.

Si les moyens de destruction ne changent pas (feu, poison, démolition), les périodes d'hostilité s'allongent : il faut distinguer dans leurs effets les **chevauchées** des armées régulières, qui détruisent et pillent (sur 20 km de large, a-t-on avancé), mais sur un temps bref, et les **occupations** par des troupes (au chômage ou pas), pillant surtout, mais plus longtemps.

En France, les **dégâts dans les églises** sont connus à travers enquêtes et suppliques pour remises de taxes. En 1380, sur les 1000 églises du diocèse de Cahors, 100 sont détruites, 150 sans prêtre, 250 sans revenus.

Les dommages aux fortifications sont moindres, car demandant de gros moyens de destruction ; hormis les éléments les plus fragiles (portes enfoncées, toits incendiés), seules les mines peuvent endommager courtines et tours – l'artillerie à poudre semble encore faire peu dégâts.

Les **biens des roturiers** sont les plus faciles à détruire (maisons, récoltes), y compris par bombardement dans les enceintes urbaines ; mais ils restent plus difficiles à évaluer.

Paradoxalement, la **destruction systématique** des ressources alimentaires est pratiquée par les armées « nationales » (terre brûlée), et surtout dans les guerres locales, pour épuiser l'adversaire ; l'abattage des arbres productifs (dont les vignes) est le plus dommageable, à cause du temps nécessaire à leur reconstitution.

Une enquête pontificale (pour des secours) dans 4 diocèses du Nord de la France, en 1339, montre que la première chevauchée anglaise a affecté des milliers d'habitants, détruit plus de 200 villages, provoqué 50 000 £ de dommages.

Dans les guerres « privées », les ravages peuvent être **localement** importants : en 1298, un affrontement entre le chapitre de Cambrai et un seigneur châtelain détruit en quelques heures, au village de Cagnocles, 37 maisons sur 82, le four, la forge et le manoir – soit 996 £ de pertes par destruction et 431 £ en pillage.

Dans les **villes** frappées par un siège, les ravages sont importants et parfois durables : à Domfront, ville fortifiée assiégée 8 mois en 1417-8, lors de la conquête anglaise de la Normandie, les moulins détruits ne sont toujours pas reconstruits en 1460 !

Mais, dans le domaine matériel, la **résilience** des populations est notable. Dans les 3 ans (1419-1421) suivant la conquête anglaise de la Normandie, 90% des tenures sont remises en culture à Domfront après 2 ans (?) d'inactivité, avec suffisamment de vigueur pour couvrir tous les arrérages.

Pillages et rançons

Contrairement au droit actuel, le *jus armorum* admet que l'activité guerrière produise son propre profit, par les rançons et le pillage – ce qui est formellement justifié par le fait que le guerrier « investit » en fournissant son équipement.

Outre la gloire, l'**intérêt matériel** des combattants est évident : lors des opérations régulières, les chefs ne cherchent pas à limiter le pillage (sauf accord avec l'ennemi) – mais seulement, au moins au XV^e s, à mettre le butin en commun pour un partage égalitaire.

Aux **marges** des principautés déjà fortement étatiques (en pays de Galles, cantons suisses, Irlande), il peut exister une guerre généralisée (à cause de la militarisation des hommes), entre clans ou sous forme d'une guérilla contre les armées monarchiques (cf Froissart sur l'Irlande), qui se développe sous forme de **rapines**.

Normalement, seuls les ennemis faits prisonniers au combat peuvent être **rançonnés**, mais même les troupes régulières rançonnent des civils (les Français vainqueurs à Roosebeke en 1382 emmènent des civils pour rançon, d'après Froissart).

Les routiers se font une spécialité du rançonnement ; hors de violences commises pour inspirer la terreur (incendie, surtout), leur objectif est d'**exploiter** les civils, donc sans tuer la poule aux œufs d'or.

Leurs principaux moyens d'enrichissement sont le pillage/réquisition, notamment de bétail (facile à transporter), et le rançonnement ; cf les souvenirs du routier Mérigot Marchès (actif en 1379-91), qui, selon Froissart, rappelle les rançons comme sa principale source de revenus en Auvergne.

Mais le rançonnement collectif des civils (**pâtis**), par la simple menace de violences, est plus rentable et s'apparente à une para-fiscalité, parfois systématisée, dès que des troupes occupent durablement le pays – ce qui nuance l'image de banditisme à court terme qu'auraient les troupes d'occupation.

Ainsi, en Provence, dans les années 1393-9, le vicomte « rebelle » Raymond Roger de Turenne, qui cherche à s'imposer à la régente Marie de Blois, mène une sorte d'occupation (qualifiée de *guerra de layrons* dans les chroniques), en répartissant entre ses garnisons les 196 communautés auxquelles sont imposés des pâtis.

Le poids économique de ces rançons est assez faible (125 florins payés par Aix en 1396, 2,5% de son budget), et cette politique est efficace, car toutes les communes préfèrent payer, au mépris des consignes légitimistes des Etats de Provence : pour les populations soumises, les pâtis sont **moins lourds** que les impôts du prince et des autorités municipales pour financer la guerre !

Il est vrai que les occupations par les routiers sont rarement si méthodiques, car les mercenaires se divisent en petites bandes concurrentes, incapables d'assurer la sécurité là où elles lèvent les pâtis.

Des réactions « passives » : exodes, divisions sociales

Plus qu'une régression numérique, les civils connaissent de profondes déstructurations.

Dans les *Miracles de St-Martial de Limoges* de 1388, les habitants du plat pays limitent leurs déplacements ; mais quand les villages sont attaqués et incendiés, les habitants fuient, abandonnant tout, y compris des enfants.

Les **migrations**, surtout vers les villes, sont donc notables ; la figure sociale du **réfugié**, contribuant à « exporter » la guerre là où elle ne se déroule pas, prend une place croissante

La fuite est négative surtout dans la mesure où les autorités des zones « d'accueil » sont hostiles aux immigrations massives et soudaines, qui font baisser les salaires locaux ; en réservant aux naturels le droit à l'artisanat, échevins et consuls tiennent les migrants dans la précarité, voire les poussent à la délinquance.

Ces migrations s'observent à travers leur effet le plus visible, les **désertions** partielles ou totales d'habitats, connues surtout par les données matérielles (cf Dracy, en Bourgogne, abandonné vers 1400 après un siècle de déclin) ; mais l'abandon complet de vastes régions est exceptionnel – comme à la frontière anglo-écossaise, déserte sur 3 jours de chevauchée selon Froissart.

La trame de l'habitat rural est assez peu modifiée par le mouvement de fortification ; toutefois, on connaît des abandons **stratégiques**, quand un village fortifié peut servir de base à l'ennemi (destruction de l'enceinte de Serres, près de Carpentras, en 1368, d'où l'installation des habitants à Carpentras).

Dans les villes, on observe des micro-exodes, à l'impact surtout social ; dans le cadre des campagnes de fortification, les **faubourgs** sont détruits par les autorités, pour éviter que l'ennemi s'appuie sur eux en cas de siège, et leurs habitants doivent être relogés dans l'enceinte.

La défense d'une identité (cf infra III.3) vient se combiner voire se confondre avec les enjeux économiques : en Flandre, en 1301, les **tisserands** dirigés par Pierre De Coninck s'opposent aux marchands drapiers, qui confisquent les profits et sont partisans d'une intervention française – ils sont les « leliaerts », ceux à la fleur de lis.

Se défendre (la force du cadre local)

L'autorité princière n'est pas indifférente aux malheurs du peuple, et promeut des **règles éthiques** (dans la tradition de la Paix de Dieu) ; mais elle envisage le bien commun à l'échelle du royaume, privilégiant les lieux **névralgiques** (frontières, villes capitales) aux dépens des autres.

La discipline est peu efficace dans plusieurs domaines, parce que les normes sont incertaines : vers 1380, pour **Honoré Bovet**, c'est un « grand débat » d'interdire le rançonnement des civils, car cela s'oppose à des pratiques bien ancrées et légitimées.

De ce fait, les autorités locales s'impliquent pour la défense de la communauté (et sous la pression des monarques, qu'elles relaient) ; leur politique bénéficie d'une certaine adhésion de leurs administrés, car la notion de « **bien commun** » y est forte.

Mais certaines formes d'engagement ont un caractère « parallèle », hors du service d'un prince ; seuls doivent être abordés les mouvements armés massifs (et non les émeutes ponctuelles, Harelle rouennaise ou mouvement parisien des Maillotins de 1382).

Autorités civiles et fortifications

Abriter les civils derrière des murs infranchissables est prioritaire ; les enceintes gardent une fonction surtout **locale**, d'où leur pullulement : dès 1307, dans le baillage de Milly-la-Forêt dans l'(actuelle Essonne), on compte 6 châteaux, 4 maisons fortes, 5 tours, 12 fortins et 28 églises fortifiées.

Toutefois, la protection de l'habitat entier est moins coûteuse par le **rachat** (pâtis) à l'assaillant : la généralité de la fortification est donc liée en partie à la pression des princes (par ex. l'ordonnance de Compiègne de 1358 imposant la fortification des résidences aristocratiques), pour qui les accords avec l'ennemi sont des « paix séparées » inacceptables.

La situation géopolitique met à part les royaumes anglais et écossais, qui, hors des marches, n'ont pas connu un tel mouvement de fortification (cf l'absence d'enceinte à Edimbourg encore dans le deuxième quart du XVe s.).

Au coût de la fortification, la mise en défense complète d'un lieu ajoute des frais de renseignements, de mise en **alerte** (guet, communication avec les habitats voisins par courrier ou signaux d'alerte, sons de cloches ou fumées), de garde et de combat.

En associant défense matérielle des villes et paiement de pâtis pour les campagnes, on préserve les activités urbaines et rurales.

Outre son rôle stratégique (ralentir et épuiser un corps expéditionnaire, ce qui réussit par ex. contre Charles le Téméraire), l'enceinte reste le plus efficace moyen de protéger les **résidents** contre les violences ; mais les armées ennemies ont des objectifs stratégiques qui leur interdisent d'assiéger systématiquement tout habitat.

Les routiers, ainsi que les milices dans les guerres locales, essaient de s'emparer surtout de petits habitats, faute de pouvoir attaquer les villes fortifiées ; cela contraint les **villages** à se fortifier aussi.

Ces enceintes villageoises sont généralement de moindre qualité, car ce sont souvent les habitants qui ont l'**initiative** et fournissent l'essentiel de l'investissement (cf. La Couvertorade, où, en 1439, la communauté impose une enceinte à son seigneur, le commandeur de l'Hôpital).

Mais surtout les villageois utilisent, faute de ressources, des structures **existantes**, surtout les églises, alors massivement pourvues de fossés et archères (cf. Ste Radegonde de Rodez, dans les années 1440, avec une quarantaine de loges dans les combles de la nef, pour abriter des réfugiés).

Le **coût** des fortifications a des effets économiques mais aussi politiques (voir III.2) ; il n'est souvent connu que par des estimations (**devis**) globales, parfois exagérées – à Toulouse, en 1408, 200 000 £ est manifestement abusif !

Les **comptes** de construction et les comptabilités municipales montrent l'énormité des sommes en jeu : à Avignon, 110 000 florins pour l'enceinte en 1366-73 !

Les ressources municipales (et des fabriques paroissiales) sont mobilisées, mais avec une très forte inégalité dans le temps, liée en partie à la **conjoncture** militaire : 5-10% en temps d'apaisement guerrier, mais 75% à Mons en 1288, avec une flambée générale des dépenses en France au milieu du XIV^e s.

Quelles que soient les acrobaties des trésoriers locaux, ces frais retombent sur les populations civiles, qui en souffrent – malgré leur adhésion à une politique sécuritaire.

Des « amateurs » en armes : les milices locales

Comme la fortification, l'engagement des civils sous les armes est une « réaction » encadrée ; d'ailleurs, ils tiennent à leur statut et continuent à considérer que c'est aux nobles de verser leur sang, car leur vocation de **defensores** est chèrement rétribuée par leur domination sociale.

Bien sûr, en cas d'extrême danger et de carence des professionnels, les civils se défendent eux-mêmes : on connaît le cas de Jeanne Laisné (alias **J. Hachette**), à la tête d'autres femmes, à Beauvais, en 1472, contre les troupes du Téméraire.

Quand le pouvoir public est respecté, la prise d'armes populaire est **encadrée** : d'après Jean de Venette, les paysans (dont le célèbre « Grand Ferré ») de la région de Compiègne qui s'opposent au harcèlement anglais en 1359 demandent une autorisation au régent pour s'armer et se fortifier.

La tentation de recourir en masse aux roturiers est contrebalancée par les **préjugés** des dirigeants, surtout en France, sur leur incapacité et le danger politique. La crainte d'armer le peuple est parfois fondée, ainsi, en 1434-5, les paysans normands requis pour résister à la reconquête française se révoltent contre le pouvoir Lancastr.

A côté de l'enrôlement des roturiers dans les corps expéditionnaires princiers au titre du *fyrd* anglais ou de la « levée en masse » française, la principale forme de service armé imposée aux civils est donc l'obligation de défendre la **localité**.

Même si le **civisme** joue un rôle important, le devoir de guet **contraint** de nombreux roturiers à détenir des armes et à s'entraîner ; et les ordonnances royales imposent les « arts martiaux » aux dépens des jeux traditionnels, cf l'ordonnance de Richard II en 1389.

Les villes flamandes, véritables **seigneuries autonomes** où les citoyens ont le sentiment de se battre pour eux-mêmes, arrivent à mobiliser fortement (à Bruges, en 1340, 7 000 hommes sur 35 000 habitants), et vainquent l'ost de Philippe le Bel, à Courtrai en 1302 – mais leurs défaites sont plus nombreuses.

Si les milices sont réunies (et inspectées) à la « **semonce** » du seigneur et par un de ses agents, l'activité militaire des civils est encadrée surtout par les autorités municipales ; les grandes villes assurent une espèce de formation militaire, aux modalités mal connues.

A Manosque, vers 1370, l'**équipement militaire** des conscrits est basique : casques (élément le plus répandu, mais 50% des maisons n'en ont pas !) et protections ventrales (simple rembourrage, cuir, haubert de mailles, voire plaques de métal articulées ou brigandines), grands boucliers de fantassins, épées, mais peu de lances, arbalètes.

L'approvisionnement et le contrôle de l'usage des armes sont mis en œuvre par les consuls et non par l'autorité seigneuriale ; la commune conserve un **stock d'armes** – mais le souci d'éviter les violences entre citoyens fait interdire le port d'armes en ville (comme à Avignon) dès 1316 et les joutes en 1340.

En milieu villageois, l'armement semble plus rudimentaire : les inventaires après décès en Bourgogne montrent un taux d'équipement faible au XIV^e s.

S'engager spontanément : révoltes et activités para-militaires, une « guerre à la guerre » ?

Beaucoup de réactions de défense, **individuelles**, sont mal connues : dans les *Miracles St Martial de 1388*, les villageois prisonniers des routiers s'évadent souvent (9 cas sur 80 récits), et trois forment un petit commando pour récupérer leurs moutons.

C'est durant la Guerre de Cent ans qu'ont lieu les « révoltes » les plus massives (Jacquerie, Tuchins, bourgeois de Paris d'E. Marcel, paysans anglais) ; le lien entre guerres étatiques et autres enjeux sociaux a donné lieu à des interprétations en termes de « lutte des classes », dans les années 1960-90, occultant les autres facteurs.

En tout cas, la forme **paramilitaire** de certains mouvements ne fait aucun doute, même si une méthode favorite de ces révoltés, ne nécessitant pas d'armes sophistiquées, est l'assassinat de gens désarmés et surpris, d'où l'importance des victimes (4 000 morts dans les émeutes à Paris en 1418).

Mais le caractère de **résistance** à des violences extérieures est parfois clair ; il revêt même la forme d'une **guérilla** de « partisans » organisée, par ex. avec les bandes écossaises en lutte contre les troupes d'Edouard I dans les Ochil Hills en 1305, ou les soutiens du pouvoir français en Normandie dans les années 1440.

Au cours de la **Jacquerie** (bien éclairée par les chroniques, notamment de Jean Le Bel), les révoltés ne sont d'abord armés que de « bâtons ferrés et couteaux » –les milices communales ne participant pas à un mouvement paysan –, et semblent prendre les châteaux sans siège.

Mais à la fin, lors de la répression par Charles le Mauvais, les Jacques sont capables de se constituer en véritable armée, certes hétéroclite mais avec arcs et arbalètes, montures, et corps spécialisés ; toutefois, au cours de batailles contre des troupes régulières, ils ne tiennent pas le choc.

D'autres révoltes peuvent éclater sans menace militaire et donc être qualifiées de **rébellion** contre l'autorité, notamment en mettant en cause l'impôt : le mouvement des paysans anglais de 1381 est dirigé contre des *poll taxes* (1377, 79 et 80), et une guerre locale, en 1425-27, entre Pierre-Buffière et Chalucet, démarre par un refus de participer à une taille de 80 £, votée par les Etats du Limousin pour solder des garnisaires de Chalucet.

En fait, la résistance aux malheurs de la guerre prend des formes illégales variables et complémentaires : mise en défense de la localité, refus des réquisitions, récupérations de biens pillés, assassinats de valets et même de gens d'armes pillards, enfin brigandage (inévitables, car ces formes de milice ne bénéficient pas de soldes), qui constitue le basculement dans la guerre.

Ces mouvements d'**autodéfense** durables (Coquillards en Bourgogne, Caïmans en Ile-de-France, Tuchins en Languedoc...) sont parfois confondus par les témoins avec d'autres auteurs de troubles plus éphémères (« bandits » ou « rebelles »).

L'**autodéfense** peut se teinter d'agression contre les responsables de l'insécurité (au sens large, incluant le sentiment d'injustice), cf la **Jacquerie** d'Île de France, qui est ou devient vite anti-seigneuriale.

En revanche, les divers groupes de **Tuchins** du Languedoc et d'Auvergne sont d'abord (vers 1360-80) des milices locales contre les pillards (mais pillant elles-mêmes les communautés voisines), avant de basculer dans la révolte contre l'autorité, en 1382-3 et 1384, parce que le duc de Berry les rejette comme bandits.

Une autre forme de conflit, révélée par les chroniques locales, est la résurgence de **guerres « féodales »** (entre lignages seigneuriaux voisins et entre communautés), impliquant surtout les milices, qui s'articulent de diverses façons avec les guerres princières.

En contexte rural, la « chronique de Pierre-Buffière » (en Limousin) montre des villageois s'opposant en 1425 au paiement d'une somme à un garnisaire de la maison d'Albret, car le gouverneur de celle-ci en Limousin, résident à Chalucet, est tenu pour pillard ; la guerre locale entre Pierre-Buffière et Chalucet prend pour prétexte les exactions de la garnison de Chalucet.

Ces guerres « au village », mal connues, sont dues surtout à la combinaison entre faillite des autorités et insécurité liée aux mercenaires, obligeant les communautés d'habitants à utiliser les **solidarités** traditionnelles, pour se défendre mais ensuite en débordant vers des règlements de comptes.

Du point de vue matériel, les révoltes n'ont pas souvent d'ennemis précis ni de **moyens militaires** importants (très peu de sièges ou de batailles rangées) ; outre des violences contre les représentants de l'autorité (princière ou seigneuriale), notamment les percepteurs, elles dégénèrent en opérations de pillage et de destruction sans stratégie ou dont la logique échappe aux témoins.

Toutefois, dans les **enluminures**, les révoltés apparaissent en soldats, par ex. les bourgeois de Parisiens et les Jacques (certes s jambes nues et avec des armes hétéroclites et viles : gourdins, haches, maillets).

Dans la guerre locale menée par Pierre-Buffière, déjà évoquée, les villageois peuvent aligner quelques dizaines d'hommes (50-60 pour la principale expédition), assez pour des courses et faire des **prisonniers** (surtout dans la campagne, à l'habitat dispersé).

Il y a peu de morts, mais la guerre, élargie par des alliances, traîne 2 ans, avec un véritable siège, probablement parce que, en s'étendant, elle s'inscrit dans un conflit plus vaste, entre le vicomte de Limousin (le seigneur de Pierre-Buffière en est vassal) et les bourgeois de Limoges (soutiens de Chalucet).

Contribuer (au-delà du cadre local)

La capacité de réaction des populations peut être encadrée et orientée dans des **intérêts supérieurs** ; pour faire passer ces obligations pour un devoir « naturel », les princes vont jusqu'à demander aux sujets leur amour, envers leur personne, la dynastie et le royaume.

Il ne s'agit pas de décrire les modalités des phénomènes associés aux guerres (techniques fiscales, par ex.) mais de mesurer l'impact, pour les populations, de l'effort qui leur est imposé, en tant que sujets du prince et citoyens des communautés locales.

A cause de la méfiance envers l'infidélité et l'inefficacité du peuple, dans les grands royaumes, l'essentiel de l'effort demandé aux roturiers consiste en **contributions indirectes**, notamment fiscales, constituant – au moins pour les décideurs – un **projet** collectif.

Certains aspects de la guerre, destructions et fiscalité, ne sont pas négatifs pour tous ; les élites artisanales et politiques, en particulier, peuvent en tirer profit, économique et politique.

Impôts, ravitaillement

Sans parler d'un événement exceptionnel comme la rançon de Jean le Bon, le **coût de la guerre** croît, à cause de l'intensification des opérations et plus encore de l'évolution des techniques et des pratiques (la seule garnison de Calais coûte 50 000£ en temps de guerre !).

Pour des raisons pratiques, les princes se déchargent sur les communautés locales en matière de **fortifications** ; hormis quelques contributions royales, les sommes exigées par les enceintes et, au XVe siècle, par l'artillerie urbaine, sont payées localement.

Certes, dans ce cas, il y a « redistribution », rapport immédiat et visible entre le paiement et le service – surtout quand les prélèvements fiscaux sont spécifiques à la défense, comme le droit de « **murage** » levé par les communes anglaises.

Le financement des autres charges militaires, principalement **soldes** et équipements des troupes nécessite des efforts brutaux – durant la guerre de Gascogne, en 1294-1303, 75% des 1,4M £ dépensées par Edouard I sont affectés à ces postes.

Malgré la sollicitation des privilégiés (demandes d'aides au clergé), les dépenses **pèsent** lourd sur la masse des roturiers : dans les années 1340, l'impôt royal en Normandie représente 30 sous tournois par feu (soit le loyer de 5 hectares), ce qui met les exploitations les plus fragiles sous le seuil de reproduction économique...

En Angleterre, malgré la rareté des destructions et des pâtis, pèse plus qu'en France le droit de **purveyance** (approvisionnement) pour alimenter les armées, obligeant les sujets à vendre et transporter des vivres : les ponctions d'Edouard I dans le comté du Kent représentent le produit de 2 500 ha !

En outre, les acrobaties des rois français et anglais (manipulations monétaires, emprunts), suscitent des profits pour les financiers (III.2) mais alourdissent la note pour les sujets, certes d'une manière parfois indolore (car invisible).

A ces prélèvements s'ajoutent des **réquisitions en travail**, comme les corvées aux fortifications (charrois de matériaux, curage des fossés) ; la réquisition de travailleurs spécialisés (contre salaire) est une forme plus douce d'obligation, indispensable pour des travaux massifs en un lieu précis, cf. la réquisition de 3 000 travailleurs du bâtiment par Edouard I en 1282 pour construire dix places-fortes contre le pays de Galles.

Quand l'impôt de guerre princier est tenu pour légitime (rançon de Jean le Bon), son **impopularité** réside moins dans son fondement que dans ses **modalités** (montant, consentement explicite, répartition, notamment exemption des nobles, et surtout inefficacité de son emploi).

L'impôt est l'objet de fortes contestations (cf II.3) ; d'où une **fraude** considérable : en 1381, à la fin de la série des 3 capitations qui déclenchent la révolte des paysans, un tiers des contribuables anglais ont disparu des rôles !

Certaines pratiques fiscales et financières associées à la guerre modifient les mécanismes micro-économiques d'une façon perçue par les acteurs : les **réquisitions** de bœufs ruinent les laboureurs, les ventes forcées de céréales font flamber les prix localement, au point que les communautés paysannes préfèrent les racheter en argent (en 1337, la population du Lincolnshire paie 2000 marcs pour éviter la *purveyance*).

Encore les acteurs, même informés, ne semblent-ils pas conscients d'**effets macro-économiques** : le recours massif au crédit par les rois anglais assèche les liquidités, leurs transferts massifs de revenus vers la France (350 000£ dans les années 1290) aggrave la déflation.

Pour éviter les « émotions » anti-fiscales, les autorités locales minimisent les dépenses : on ne répare et améliore les défenses que **dans l'urgence**, en bricolant des adjonctions en bois, faute d'entretien en temps de paix – où ces travaux n'ont pas d'utilité immédiate (cf., à Poitiers, après la fin de la Guerre de cent ans, l'enceinte ébréchée, les douves engorgées, les ponts-levis bloqués...).

On peut inclure dans la fiscalité de guerre toutes les contributions pour restaurer les bâtiments publics, dont les **églises**, qui retombent en partie sur les fidèles (augmentation des dîmes dans le cadre paroissial) ; pour restaurer les églises en France, on a pu dénombrer 300 **chantiers** au XIV^e siècle et 900 au XV^e.

Profiter et reconstruire

En ville, la fortification, initiée par la monarchie française juste avant son grave discrédit, favorise l'**autonomie** des gouvernements municipaux, par le contrôle militaire des enceintes et par les opérations fiscales.

Ainsi, les fortifications sont à l'origine de la **fiscalité municipale permanente** ; certes, les murailles restent financées en cas d'urgence par des tailles ou emprunts forcés, mais des taxes sur le commerce et les péages y sont **assignées** (à Poitiers, 1/10 sur la vente de vin au détail, le « barrage » ou droit entrée des marchandises, l'octroi du bois de la forêt de Moulière, et la remise par le comte de Poitou ou le roi d'une part des aides locales à eux versées).

Les dépenses de construction sont confiées à des commissaires *ad hoc*, ce qui étoffe l'administration locale ; l'entretien des fortifications suscite un corps d'officiers, les premiers à devenir permanents au XIV^e s (cf. Nantes et son « conseil bourgeois ») ; autant que la fiscalité, le **guet** implique un encadrement de la population (dont le **recensement**).

En fait, l'effort de guerre provoque une **redistribution** des pouvoirs en faveur des villes, au moins en France ; les villages doivent contribuer à la mise en défense des villes principales, qui deviennent des « chefs-lieux », et développent une véritable juridiction, médiatisant l'autorité royale : dans les assemblées d'Etats, au XV^e s, les villes sont seules à représenter le « peuple ».

Les gouvernements urbains profitent aussi de la guerre « en interne » ; la construction d'une nouvelle enceinte englobant tout l'habitat permet de briser la division des villes en quartiers étanches, ayant parfois leur propre défense, cf. Tours, où la cité épiscopale et le quartier de l'abbaye St Martin (dit Châteauneuf) sont englobés en 1354-66 dans la nouvelle muraille de 4 500m de long enfermant 57 ha.

Plus largement, la collecte locale de l'impôt de guerre est une occasion pour les autorités municipales d'améliorer la **cohésion sociale** ; par son caractère impératif, la contribution implique toute la communauté : même les riches, cherchant à s'exempter, sont rattrapés au moins par les emprunts forcés.

La convocation de l'assemblée de tous les chefs de feu pour répartir les dépenses militaires donne une dimension politique positive à l'impôt de guerre – alors que le consentement à l'impôt royal par les **assemblées représentatives** (Etats français, Parlement anglais) est trop indirect pour susciter un vrai civisme.

Cette croissance du civisme financier local est attestée par le sacrifice de la moitié de leurs biens par les habitants de Chablis pour financer l'enceinte vers 1400.

Dans le cadre des opérations massives de **reconstruction**, les migrants arrivent le plus souvent en groupes organisés et entreprenants (frérèches, par ex.), cherchant un **enrichissement** en participant à une agriculture spéculative (paysans du Valais développant l'élevage laitier en Voralberg, extrême ouest de l'Autriche).

En Angleterre, les profits des « **administrateurs** » de la **purveyance**, utilisant la vente forcée pour s'enrichir (paiement à un prix inférieur au marché et/ou tardif car sous forme de remise de taille), sont connus par maintes plaintes ; ainsi, un *sheriff* de Nottinghamshire est accusé par 4 paysans auxquels ont été pris 24 bœufs en un an.

L'énorme transfert de richesses lié à la nouvelle fiscalité enrichit des entrepreneurs financiers, «**fermiers** » (et créanciers) des princes ; mais les profits « de guerre » sont souvent indirects (élites marchandes anglaises associées aux revenus royaux du **commerce de la laine**).

La principale « industrie » de guerre est l'**élevage des chevaux** ; la guerre enrichit aussi certains producteurs, notamment d'armes, même si leur relative rusticité (sauf les canons, cf C. Gaier) n'implique pas une industrie très spécialisée.

En revanche, les affaires avec l'ennemi (**recel** de bétail, notamment, cf les assises tenues par le prévôt de l'abbaye de Solignac, en Limousin, en 1370) sont risquées, car la collaboration économique est interprétée comme une trahison politique – et les financiers des princes, souvent mauvais payeurs, prennent des risques à financer la guerre.

Mieux connus sont les revenus tirés directement (à travers la faveur princière) de l'**exploitation** des populations soumises ou vaincues ; à côté des cadres militaires, des civils et des clercs anglais sont associés par Henry V à l'occupation de la Normandie à partir de 1418.

Cette politique de **colonisation** a déjà été menée en Irlande et surtout, au début du XV^e s, au pays de Galles (alors en révolte, sous la conduite d'Owain Glyndwr), grâce aux confiscations des terres et offices ; les occupants sont guidés par un esprit de profit et non par l'intérêt « national » : les prestations militaires dues à l'Etat en échange sont mal accomplies.

Adhérer

L'adhésion politique à des affaires d'Etat n'est pas forcément spontanée ; certes, en ville, officiers et marchands, voire artisans (cf. le boucher Caboché à Paris en 1413), sont informés, **politisés** et peuvent accepter la guerre au nom d'intérêts supérieurs – et certaines « révoltes » sont des prises de position.

Mais, pour la masse, ce sont les procès qui nous renseignent sur les « positions », surtout **empiriques**, des civils – souvent simple souci de survivre au mieux.

La **trahison**, quoique le plus souvent individuelle (sauf les villes flamandes au déclenchement de la Guerre de Cent ans), est réprimée avec une férocité nouvelle : un cas connu est celui de **Simon Poulliet**, bourgeois de Compiègne, supplicié en 1346 pour avoir soutenu les prétentions des Anglais.

Mais la **persuasion**, en ces affaires, est plus efficace que la coercition : que la guerre du prince soit légitime, que chaque sujet ait des devoirs envers tous sont des idées qu'il convient d'inculquer ; la **propagande** est assez bien étudiée, surtout pour l'Angleterre, mais si on connaît l'émission des messages, leur réception nous échappe.

Les œuvres savantes visent surtout l'aristocratie ; mais maints messages brefs, principalement oraux – connus par leur mention dans des œuvres plus savantes, comme le « Journal du bourgeois de Paris » –, visent à convaincre ou conforter un public **large**.

On a des mentions de chansons, libelles placardés sur les églises, **liturgies** (dans le diocèse de Lincoln, 34 demandes royales durant la Guerre de Cent Ans de prières, sonneries de cloches et processions), ostensions de trophées et surtout des **sermons** et proclamations auprès du peuple.

Cette propagande marche peut-être : Froissart suggère que, lors de la reprise de la guerre en 1369, l'archevêque de Toulouse réussit, par sa prédication, à « retourner » une soixantaine de localités en faveur de Charles V.

La célébration de victoires dans des lieux très éloignés (Charles VII impose de commémorer la prise de Cherbourg, 1450, par des actions de grâce dans tout le royaume) aiguise la conception du royaume comme **communauté d'intérêts**.

En Angleterre, le français devient langue de l'ennemi avant 1337 ; la volonté **identitaire** de promotion de l'anglais par les Edouard rencontre l'intérêt populaire : le premier testament en anglais date de 1387, le premier acte royal seulement de 1422.

A côté de la fidélité au prince et de la défense du royaume, la **xénophobie** n'est pas claire ; Froissart justifie le passage des villes gasconnes au camp français, en 1369, par le fait que « de nature et de volonté, ils étaient trop plus français qu'anglais », mais il s'agit d'un témoignage savant.

Avec l'essor du mercenariat, les guerriers, réguliers ou non, et les simples brigands sont d'origines si **variées** qu'ils engendrent plus un réflexe identitaire local qu'une taxinomie des peuples.

Au pays de Galles, devenu principauté sous juridiction anglaise depuis 1284, les **bardes** (exprimant la culture traditionnelle, en partie populaire), malgré la répression contre eux, louent les victoires d'Edouard III en France et ne célèbrent la révolte d'Owain Glyndwr (1400-1408) contre Henry IV que comme la défense d'un seigneur injustement dépossédé.

L'existence d'un **patriotisme** dans les couches populaires (cf C. Beaune, *Naissance de la nation France*) ne peut se mesurer en France qu'à partir du traité de Troyes (1420), qui unit la France à l'Angleterre en position d'infériorité (Henri V apparaît comme anglais).

En cas de **guerre civile** (Armagnacs/Bourguignons, Deux Roses, succession de Bretagne), les enjeux politiques, souvent dynastiques, sont difficiles à comprendre pour les roturiers – mais les prises de parti sont peut-être alors les plus « spontanées ».

Les **prises de position** des seigneurs ou des autorités urbaines, sans aucune cohérence à l'échelle régionale peuvent créer des fractures au sein des communautés, en réactivant, on l'a vu, des enjeux sociaux.

En ville (et peut-être au sein de communautés rurales), ces enjeux sont peut-être déterminants : dans les années 1368-70, la politique de **ralliements** de Charles V pour se réimplanter dans des régions passées sous suzeraineté anglaise à Brétigny conduit Limoges à se diviser entre Cité, passée au parti français, et Château, fidèle à la suzeraineté anglaise, réactivant de vieilles attitudes féodales.

Le principal obstacle à l'identification à un gouvernement princier est le comportement des troupes (hors de tout contexte de répression), dont la **violence** est perçue comme identique par les civils, quel que soit leur parti, surtout quand les mercenaires se font routiers et semblent mener une guerre contre le peuple.

Conclusion

Plus que les destructions matérielles (et humaines), vite réparées, la guerre a peut-être son impact le plus fort sur le système économique et la société politique, mais c'est un impact indirect, difficile à distinguer. Il convenait donc de prendre quelque recul.

Malgré l'extension globale des moyens de l'Etat princier, l'effort de guerre permet une mobilisation sans précédent des sujets et des moyens matériels, en exploitant la notion juridique d'« impérieuse nécessité ». Cette mobilisation concourt plus largement à la construction de « l'Etat moderne ». De ce point de vue, les souffrances des civils profitent aux monarques.

La réactivation d'une conflictualité latente transforme les civils en acteurs: le schéma vertical de la guerre ordonnée et conduite par l'Etat au nom du monopole de la violence, avec un peuple inerte qui ne serait que victime, n'est pas encore applicable. Le potentiel belliqueux (conflictualité sociale mais aussi volonté princière d'avoir un peuple en armes) reste assez fort chez les civils pour échapper au contrôle princier et engendrer de vrais conflits armés collectifs.

Sur le plan économique, le **transfert** de richesse est plus important que la pure destruction ou la production. Il n'est pas question de nier les ravages, mais la « crise » est différenciée selon les secteurs. Les entreprises complexes sont plus affectées : dans le Domfrontais après la conquête anglaise, les exploitations simples redeviennent très vite rentables, alors que 50% des domaines complexes et fiefs restent insolvables. A Domfront même, foires et marchés sont interrompus, et les offices affermés (boulangerie, pelleterie) ne trouvent plus preneurs jusqu'en 1425 : l'économie urbaine, plus complexe, est plus sensible à l'insécurité qui perdure.

Mais, au sein même des civils, la guerre peut être une **opportunité**, notamment pour les élites urbaines, récupérant collectivement en capacité juridictionnelle ce que certains de leurs membres perdent en richesse. L'intensité du danger (au moins sa fréquence) peut resserrer les solidarités, y compris entre classes, au sein des communautés.

L'ubiquité des opérations renforce une appréhension globale des territoires princiers, à petite échelle ; de ce fait, les villes, bénéficiant déjà d'un développement économique, se voient doter d'un rôle stratégique : la polarisation administrative de l'espace est renforcée par la guerre – et, concrètement, les élites citadines s'affirment aux dépens des ruraux.

Surtout, en usant de l'argument juridique de la « nécessité impérieuse », les autorités publiques **concentrent** entre leurs mains des capacités d'action (notamment financières) sans précédent. Et, malgré le sentiment d'injustice (connu pour l'Angleterre à travers la littérature satirique) et la fraude, les résistances des civils sont moins fortes que la focalisation de l'historiographie sur les « révoltes » (rarement dirigées contre le prince) pourrait le suggérer. Les guerres étatiques jouent donc un rôle majeur dans la dynamique de « l'Etat moderne », encadrant toujours plus les populations et les orientant au service d'idéaux.

Au terme de ce corrigé, il convient de rappeler que les entraînements à la dissertation en 7h sont des plus utiles, en particulier pour la composition d'histoire, moins familière à des candidats géographes. Les devoirs blancs permettent de corriger des défauts récurrents, longueur excessive des introductions (souvent trois pages sur une dizaine !) ou difficulté à conclure avec efficacité : même les meilleures compositions peinent à prendre du recul et à recadrer le sujet dans l'ensemble de la question, voire – *nec plus ultra* – au-delà du programme, ce qui nécessite une culture historique. Les candidats manifestent aussi une tendance au plan-tiroir, sans lien entre sous-parties – même chacune bien informée. Des devoirs honnêtes ont aussi pâti d'une mauvaise gestion du temps, avec des parties qui allaient se raccourcissant ou un plan modifié en route, jusqu'à un véritable inachèvement.

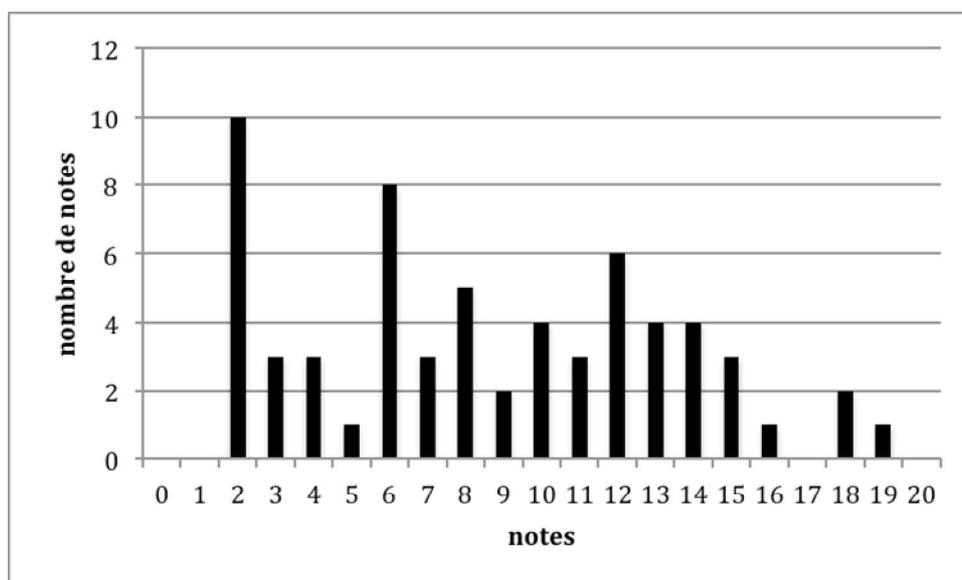
Il s'agit là, certes, d'exigences rhétoriques, moins importantes que la finesse de la réflexion, et que les correcteurs ont voulu ne pas trop pénaliser. Mais apprendre à maîtriser l'affolement est plus facile à l'écrit qu'à l'oral, et c'est donc un exercice qui doit être pratiqué tôt, avec des écrits « blancs »... En outre, il ne faut pas sous-estimer la sensibilité du correcteur à l'agrément de la lecture ; ainsi, en introduction, une bonne « accroche » (sans tomber dans l'effet de manche) le prédispose favorablement, et on en a eues d'excellentes, invoquant aussi bien Froissart que des films – et ces derniers n'ont pas été jugées anachroniques, ce qui montre, on l'espère, que les médiévistes ne sont pas des gens austères et sourcilieux et qu'une épreuve d'histoire médiévale n'est pas pire qu'une autre...

Stéphane BOISSELIER, Amaury CHAUOU, Olivier FORLIN, Xavier HELARY, Danielle LE PRADO-MADAULE, Éric VIAL.

3. Commentaires des épreuves orales

3.1. Le commentaire de documents géographiques

Tableau récapitulatif des notes



L'épreuve du commentaire de documents géographiques est composée de deux exercices. D'une part, le commentaire d'un dossier documentaire (évalué sur 15 points) porte sur les questions au programme (La France - Mutations des systèmes productifs ; La géographie des conflits ; Etats-Unis/Canada/Mexique ; Représenter l'espace), qui peuvent être croisées. Ce premier exercice donne lieu à un exposé de 25 minutes suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes environ. D'autre part, l'épreuve intitulée « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (évaluée sur 5 points) porte sur les programmes d'ECJS (lycée) et d'éducation civique (collège) ; elle fait l'objet d'un court entretien de 5 minutes environ, engagé par une question posée à partir de l'un des documents du corpus proposé (et identifié dans le dossier).

Ce second exercice disparaît de l'épreuve du commentaire de documents géographiques à partir du concours de 2015. L'épreuve consistera donc désormais en un exposé de 30 minutes, consacré au commentaire du dossier documentaire, suivi d'un entretien de 25 minutes environ.

Le jury a eu plaisir à entendre, comme les années précédentes, quelques très bons exposés (trois exposés ont obtenu les notes de 18/20 et 19/20), ce qui témoigne à la fois de l'efficacité des préparations et du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve est à un bon niveau (8,75/20), mais l'on observe un trop grand nombre de candidats qui semblent peu informés des exigences de l'exercice demandé et insuffisamment formés au raisonnement géographique (16 exposés ont obtenu

une note inférieure à 05/20). Aussi, souhaitons-nous rappeler quelques conseils déjà donnés dans des rapports précédents.

Le commentaire de documents n'est pas une leçon que viendrait illustrer l'évocation allusive des documents. Ce défaut, observé partiellement dans nombre d'exposés, est réhivitoire lorsque tout l'exposé devient un discours ignorant les documents, même s'il est nourri d'un savoir précis (ainsi un exposé sur « Conflit, frontière et identité : vers quel Kurdistan? »). Le commentaire n'est pas non plus un exposé analytique de chacun des documents envisagés successivement. L'analyse précise et approfondie du dossier se fait en amont de l'exposé, qui doit être structuré par des questions et un raisonnement. Si les intitulés souvent très ouverts des dossiers autorisent différentes problématisations, il ne s'agit pas de privilégier une orientation d'analyse ignorant une partie des documents ou produisant une lecture qui gomme la diversité des représentations en jeu. Les documents rassemblés dans le dossier sont de langages, de sources et d'auteurs différents. Il s'agit donc d'en faire une lecture critique en s'interrogeant sur ce qui est énoncé et comment cela est énoncé (le mode de représentation, les choix de figuration), d'en montrer les objectifs, les limites, les non-dits, voire les partis pris, non pas de les paraphraser. Il s'agit également de mettre en relation les documents pour chercher à comprendre comment jouent, dans la situation donnée à analyser, des faits de natures, d'échelles et de temporalités diverses. Mettre en relation les documents permet aussi de faire ressortir les logiques convergentes ou contradictoires des actions et des acteurs. Il n'est pas de géographie sans acteurs (individuels et collectifs, ordinaires ou institutionnels), lesquels sont souvent oubliés dans des exposés qui évoquent des processus et des dynamiques comme en suspension. Par ailleurs, on voudrait insister sur l'importance à accorder aux cartes topographiques données dans les dossiers : elles doivent être analysées de façon approfondie. Le commentaire de la carte a du reste constitué un élément important de distinction entre les candidats.

Rappelons enfin qu'il s'agit d'une épreuve sur programme et que les candidats sont invités à mobiliser leurs connaissances pour contextualiser, compléter, mettre en perspective l'information rassemblée dans le dossier, dont le sens ne peut être dégagé qu'à la double condition d'une analyse serrée des documents et d'une connaissance maîtrisée des questions au programme. Les lacunes sur des notions de base relatives aux systèmes productifs, l'absence de questionnement sur la dimension temporelle des situations géographiques à analyser (alors que la question au programme porte sur les mutations de ces systèmes productifs) limitent nécessairement la pertinence du commentaire du dossier.

L'introduction représente un temps fort de l'exposé, permettant au candidat de bien expliciter le sujet en définissant certains termes conceptuels ou techniques majeurs du dossier et de développer un questionnement aboutissant à une problématique. Celle-ci ne se résume pas à une rafale de questions mais doit faire émerger un/des fil(s) directeur(s) du dossier documentaire. Définir les termes du sujet et une problématique n'est pas un exercice formel ou rhétorique. Il ne suffit pas de citer des définitions tirées des dictionnaires, il faut pouvoir replacer les notions mobilisées dans les grands débats épistémologiques de la géographie. De même, il ne s'agit pas seulement d'organiser l'exposé en parties (le plan), mais bien de cerner les questions et enjeux géographiques que pose le dossier. La présentation des documents (qui doit être très concise) vise précisément à mettre en évidence ces questions et enjeux ; la présentation paraphrastique du dossier documentaire, son classement selon la nature des sources sont inutiles.

Sur le plan formel, on constate un problème de gestion du temps dans un grand nombre d'exposés, caractérisés par des introductions trop longues (plus de cinq minutes) et par des parties très déséquilibrées. Rappelons que le plan canonique en trois parties n'est pas une obligation à l'agrégation de géographie, et qu'il n'est pas toujours pertinent. La gestion du temps concerne également le moment de la préparation. On ne peut que conseiller aux candidats de se limiter aux documents proposés dans le dossier et d'éviter de recourir à des cartes supplémentaires (qui ont souvent été bien peu et bien mal utilisées dans l'exposé). Précisons que, dans ce cas (carte hors dossier), il est inutile de scanner des pages d'atlas. Elles pourront être numérisées par les appariteurs et intégrées dans le *powerpoint* ou l'atlas pourra être apporté et utilisé durant l'exposé.

Cette année, tous les candidats ont eu à commenter un dossier présenté sous la forme d'un diaporama enregistré sur une clé USB. Les exposés ont été assez inégaux sur la forme, certains candidats se contentant d'utiliser le fichier à disposition simplement pour faire défiler les images à commenter, tandis que d'autres ont véritablement bâti leur présentation en mobilisant les outils logiciels permettant de retravailler les cartes, les tableaux statistiques ou les textes, de produire des effets de zoom ou d'articuler des éléments tirés de plusieurs documents, etc. On ne peut qu'inciter les candidats à préparer aussi l'aspect technique de l'épreuve, en s'entraînant au maniement du diaporama.

Quant à la production cartographique, elle reste parfois rudimentaire et peu démonstrative, confinant dans certains cas à de la paraphrase cartographique lorsque les candidats se contentent de

reproduire à l'identique, mais souvent de façon moins soignée, des cartes contenues dans le dossier. La production de cartes, graphiques ou schémas n'a de sens que si elle répond à un traitement, par le candidat, d'informations contenues dans les documents, et si elle exprime, de façon pertinente, une interprétation/explication géographique de la réalité à analyser.

L'entretien avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Il peut aider à rectifier ou préciser un point mais il permet aussi de tester les connaissances précises du candidat. Le jury a ainsi pu se rendre compte du savoir parfois très approximatif de certains candidats sur des concepts pourtant essentiels en géographie (territoire, espace, ségrégation, centralité, etc.) ou sur des termes du vocabulaire courant du géographe (ville centre, agglomération, aire urbaine, périurbain, etc.). L'entretien donne aussi au candidat l'occasion de montrer sa pleine capacité à argumenter, réfuter ou proposer des analyses parfaitement recevables dès lors qu'elles sont bien étayées. Cette remarque vaut pour la partie finale de l'entretien, consacrée à l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable », le dialogue étant l'occasion moins de tester la connaissance du programme d'ECJS et d'éducation civique (voir quelques exemples donnés dans la liste des sujets) que l'esprit critique du candidat.

En conclusion, on voudrait inciter les candidats qui n'ont pas été reçus à participer à l'entretien organisé à l'issue de la proclamation des résultats avec les membres du jury. Les conseils personnels donnés en cette occasion peuvent être très efficaces.

Pascal CHEVALIER, Aurélien DELPIROU, Renaud LE GOIX, Muriel ROSEMBERG (présidente de commission), Florence SMITS (secrétaire générale), Serge WEBER

LISTE DES SUJETS :

L'agribusiness étatsunien

Document 1 : Emprise spatiale et importance économique de fermes en société (carte) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 2 : L'agriculture aux Etats-Unis (carte) - Source : R. Brunet (dir.), *Géographie Universelle*, Volume Etats-Unis-Canada, Hachette Reclus, 1992

Document 3 : Les structures agraires aux Etats-Unis (tableau) - Source : R. Brunet (dir.), *Géographie Universelle*, Volume Etats-Unis-Canada, Hachette Reclus, 1992

Document 4 : Les grands secteurs d'aménagement hydraulique dans l'ouest des Etats-Unis (carte) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 5 : Le Harris Ranch, un grand domaine intégré (carte) - Source : G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Document 6 a et b : La firme Tenneco (tableau et carte) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 7 : Publicité parue dans *Newsweek* (image publicitaire) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 8 : Les espaces de Dole (carte) - Source : L. Carroué, *Géographie de la mondialisation*, Colin, 2007

Document 9 a et b : L'agribusiness et l'agriculture mexicaine (schéma et texte) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985 (doc.9 a) ; Source : Atlantida Coll-Hurtado, « La crise mexicaine. Un essai d'explication historique et géographique », *Annales de Géographie* n°512, 1983 (doc.9 b)

Document 10 : La technologie, facteur de concentration agraire (texte) - Source : G. Dorel, *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 11 : Monsanto, les biotechnologies et l'agriculture durable (texte) - Sources : www.monsanto.com/global/fr/actualites/pages/les-ogm-de-demain.aspx ; www.monsanto.com/global/fr/actualites/pages/l-agriculture-durable-et-les-hommes-au-coeur-des-valeurs-du-monsanto-fund.aspx [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : la société face aux risques scientifiques, technologiques et sanitaires]

Document 12 : Le cluster Monsanto-Cargill : association d'entreprises et filière intégrée (schéma) - Source : J-P. Charvet, « L'agriculture mondialisée », *Documentation photographique* n°8059, 2001

Du système productif agricole au territoire: le cas de l'Aubrac

Document 1 : Carte topographique Laguiole 1/25 000, IGN 2005

Document 2 : Des bassins de production de la qualité agro-alimentaire (texte) – Source : C. Margetic, « L'agro-alimentaire chez les géographes des campagnes en France au XX^e siècle », *Norois*, n°197, 2005, pp. 37-53.

Document 3 : La nature des coordinations intra et intersectorielles (texte) – Source : E. Roux, D. Vollet et B. Pecqueur, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », *Économie rurale*, n°293, 2006, pp. 20-37.

Document 4 : La filière fromagère en Aubrac : des siècles d'histoire (texte) – Source : <http://www.jeune-montagne-aubrac.fr/fr/la-cooperative/histoire-cooperative.php>

Document 5 : Deux piliers du modèle: le panier de bien et la rente de qualité territoriale (texte) – Source : M. Hirczak, M. Moalla, A. Mollard, B. Pecqueur, M. Rambonilaza et D. Vollet, « Le modèle du panier de biens », *Économie rurale*, n°308, 2008, pp.55-70.

Document 6 : « Le modèle du panier proprement dit : l'Aubrac » (texte) - Source : M. Hirczak, M. Moalla, A. Mollard, B. Pecqueur, M. Rambonilaza et D. Vollet, « Le modèle du panier de biens », *Économie rurale*, n°308, 2008, pp.55-70.

Document 7 : 1987, Renaissance de la coutellerie : la relance du couteau laguiole à Laguiole » (texte et photo) – Source : <http://www.forge-de-laguiole.com/fr/content/19-forge-de-laguiole>

Document 8 : Aubrac: le projet de parc naturel avance (texte) – Source : Midi-Libre, 30 janvier 2013

Document 9 : Le périmètre de configuration du PNR Aubrac (carte) – Source : <http://www.projet-pnr-aubrac.fr/fr/explorer-aubrac/la-carte-interactive.php#.U42LUSjk-9I>

Document 10 a et b : La coordination des acteurs (texte et dessin) – Sources : M. Hirczak et *alii*, « Le modèle du panier de biens », *Économie rurale*, n°308, 2008, pp.55-70 (doc. 10 a) ; ZLEX, *La Volonté Paysanne*, Mai 2006 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». L'État républicain, l'Union européenne et la décentralisation]

Conflits, frontières, espaces frontaliers

Document 1 : Contentieux relatifs aux îles situées en Asie du sud-est (carte) - Source : B. Tertrais (dir), *Atlas militaire et stratégique*, Autrement, 2008

Document 2 : La péninsule du Sinaï, des territoires frontaliers – (4 cartes) - Source : I. Younès, « Tensions israélo-égyptiennes dans la péninsule du Sinaï », *Carto n° 11*, 2012

Document 3 : De nouvelles frontières: le Sud Soudan (carte) - Source : *Carto n°6*, 2011

Document 4 : Des conflits de plus en plus intra-étatiques (texte) - Source : F. Tétard, « Géographie et conflits », *Carto n°8*, 2011

Document 5 : De nouveaux enjeux frontaliers ? (carte) - Source : A. Ciattoni (dir), *Géographie terminale*, Hatier, 2014 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème : « sécurité et risques majeurs »]

Document 6 : Retour de la « guerre froide » entre les deux Corée (carte) - Source : C. Bouteille, « La péninsule coréenne sous tensions », *Carto n°2*, 2010

Document 7 : Des conflits et des frontières (carte) - Source : N. Ressler, « Afrique centrale: le dessous géopolitique des conflits », *Carto n°22*, 2014

Document 8 : Une frontière entre conflits et coopération (carte et texte) - Source : H. Abdouraman, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad: les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », *Cultures & conflits n°72*, 2008

Document 9 : Les frontières fermées (carte) - Source : F. Ballif et S. Rosière, « Le défi des teichopolitiques », *L'Espace géographique*, 2009/3, vol. 38

Dijon : dynamiques urbaines et mutations du système productif d'une métropole régionale

Document 1 : Carte topographique 1/25000 IGN n°3123 O 2008

Document 2 : L'évolution du zonage en aires urbaines 1968-2011 (cartes) - Source : Données INSEE, cartographie Geoclip.fr

Document 3 : Plan communal de Quetigny, 2011 (carte) - Source : Ville de Quetigny

Document 4 : Extrait du site web de la ville de Quetigny, 2014 (texte) - Source : Ville de Quetigny, <http://www.quetigny.fr/histoire>

Document 5 : Typologie des soldes naturel et migratoire, 1999-2010 (carte) - Source : Insee, cartographie Geoclip.fr.

Document 6 : Dijon, pôle tertiaire (texte) - Source : « Le Grand Dijon : un potentiel pour attirer de nouvelles entreprises », *Bourgogne dimensions, Insee Bourgogne* - n° 180 - Décembre 2012

Document 7 : Répartition de l'emploi par secteur dans le Grand Dijon, et évolutions comparées (tableau et courbes) - Source « Le Grand Dijon : un potentiel pour attirer de nouvelles entreprises », *Bourgogne dimensions, Insee Bourgogne* - n° 180 - Décembre 2012

Document 8 : La fermeture de l'aéroport Dijon-Bourgogne relance le projet d'un aéroport interrégional (texte)

Source : <http://www.lagazettedescommunes.com/234030/la-fermeture-de-laeroport-dijon-bourgogne-relance-le-projet-dun-aeroport-interregional> [Document « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème : décentralisation, régions, aménagement du territoire et développement durable]

Document 9 : La viticulture en Bourgogne, progression des surfaces et de l'emploi salarié
Source: Ministère de l'Agriculture, Agreste Bourgogne - N° 125 - décembre 2011

Document 10 : Formations de haut niveau pour vins de haut vol (article)
Source: Grand-Dijon Magazine (journal de la communauté d'agglomération), n°33, février 2014

Eau et conflits en Afrique

Document 1 : Les principales institutions internationales de bassin en Afrique subsaharienne (tableau) - Source : Mathieu Mérino, « L'eau: quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne? », *Note de la Fondation pour la recherche stratégique* n°20/2008, <http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/notes/2008/20081210.pdf>

Document 2 : Les ressources hydrauliques du continent africain (carte) - Source : N. Ressler, « Le paradoxe hydraulique de l'Afrique australe », *Carto* n°09, janv.-fév. 2012

Document 3 : Des richesses en eau inégales (carte) - Source : N. Ressler, « Le paradoxe hydraulique de l'Afrique australe », *Carto* n°09, janv.-fév. 2012

Document 4 : Des conflits régionaux (texte) - Source : P. Rekacewicz et S. Diop, chef de projet pour le Programme des Nations unies pour l'environnement à Nairobi, « Gestion de l'eau: entre conflits et coopération », Blog du Monde diplomatique, 14 janv. 2008, <http://blog.mondediplo.net/2008-01-14-Gestion-de-l-eau-entre-conflits-et-cooperation>

Document 5 : La guerre du Darfour: une guerre de l'eau? (texte) - Source : C. Bouquet, « Conflits et risques liés à l'eau en Afrique, *Les Cahiers d'Outre Mer* 3/2011, www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2011-3-page-341.htm [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable. Thème « le citoyen et la justice »]

Document 6 : L'eau: un bien commercial (texte) - Source : C. Bouquet, « Conflits et risques liés à l'eau en Afrique, *Les Cahiers d'Outre Mer* 3/2011, www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2011-3-page-341.htm.

Document 7 : Guerre des eaux sur le cours du Nil (texte) - Source : C. Bozonnet, *Le Monde*, 19 juin 2013

Document 8 : Le bassin transfrontalier du fleuve Zambèze en Afrique australe: des eaux conflictuelles ? (carte et texte) - Source : A. Maupin, « Le bassin transfrontalier du fleuve Zambèze en Afrique australe: des eaux conflictuelles ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 3/2011, <http://www.cairn.info.gate3.inist.fr/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2011-3-page-377.htm>

Conflit, frontière et identité : vers quel Kurdistan ?

Document 1 : Les limites historiques du Kurdistan (carte) - Source : P. Rekacewicz, *Le Monde diplomatique*, 1^{er} mai 2013

Document 2 : Les zones en discussion en Irak en 2012 (carte) - Source : C. Roussel, *Atlas du Kurdistan*, cité dans *Les carnets de l'IFPO*, 14 février 2013

Document 3 : Le jeu kurde en Syrie (texte) – Source : C. Roussel, « Le « cavalier seul » des Kurdes de Syrie, *Orient XXI*, 27 mars 2014, <http://orientxxi.info>

Document 4 : Les zones kurdes du nord de la Syrie, mars 2014 (carte) - Source : C. Roussel, « Le « cavalier seul » des Kurdes de Syrie, *Orient XXI*, 27 mars 2014, <http://orientxxi.info>

Document 5 : Conflit syrien et opportunités kurdes (texte) - Source : F. Poyer, « Intérêts régionaux et leviers nationaux : regards sur le conflit syrien par ses marges kurdes », *EchoGéo* [En ligne], *Sur le Vif*, mis en ligne le 15 novembre 2013

Document 6 : Le contexte irakien : peuplement et gisements d'hydrocarbures (2 cartes) : « Les ressources pétrolières au cœur des enjeux » et « Une région non homogène au regard de la confession et de l'ethnie » - Source : *Alternatives internationales*, 2008

Document 7 : L'attrait du pétrole kurde et l'ultimatum d'Erbil (texte) – Source : S. Alexie, <http://sohrawardi.blogspot.fr>, 24 septembre 2012

Document 8 : Le camp de réfugiés de Domiz, vue sur le chantier, mai 2013 (photo et texte) - Source : F. Poyer « Intérêts régionaux et leviers nationaux : regards sur le conflit syrien par ses marges kurdes », *EchoGéo* [En ligne], *Sur le Vif*, mis en ligne le 15 novembre 2013 [Document « Agir en fonctionnaire ... ». Thème : La question des réfugiés dans les Droits de l'Homme]

Document 9 : Le commerce transfrontalier illégal entre le Kurdistan d'Irak et l'Iran (carte et photos) : « Entrepôts de marchandise dans les montagnes à la frontière entre le Kurdistan d'Irak et l'Iran (janvier 2012) », « Entrepôt d'alcool de contrebande à Qualadze (mai 2012) » - Source : C. Roussel, « Circulations à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran. », *EchoGéo* [En ligne], 25, 2013

Document 10 : Clandestins cosmopolites et passeurs de frontières entre Iran et Irak (texte) – Source : C. Roussel, *Echogéo*

Document 11 : Erbil, une nouvelle Dubaï ? (texte et photos) – Source : *L'Orient le jour*/AFP 12 juin 2014 et 23 octobre 2010, <http://www.lorientlejour.com>

La ville-port du Havre

Document 1 : Carte topographique du Havre, IGN, 1/25000, n°1711 O, 2009

Document 2 : Photographie du Havre - Sources : C. Coutinho, *Survol de France* (prise le 05/08/2008)

Document 3 : Organisation spatiale de la ville-port européenne (texte) - Source : César Ducruet, *Les villes-ports. Laboratoires de la mondialisation*, Thèse de Géographie, Université du Havre, 2004, p.48-49

Document 4 a, b, c et d : Le Havre dans la Rangée nord-européenne, face à la stratégie des armements (textes et tableaux) - Sources : « Rapport d'activités Haropa 2012 », <http://www.calameo.com>, 2013 (doc. 4 a) ; Antoine Frémont et Martin Soppé, « La desserte de la Rangée nord-Europe par les armements de lignes régulières : concentration ou dispersion ? 1994-2002 », *Flux* n°59, 2005/1 (doc. 4 b, c, d)

Document 5 : Le Havre Port 2000 : un projet environnemental (texte) - Source : Ludivine Hamy, *Journal de l'environnement*, 30 mars 2006 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : le développement durable]

Document 6 a, b, c : Seine Gateway (cartes) - Source : Mission partenariale Seine Gateway Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine, 2013

Document 7 : Redéveloppement portuaire (texte) - Source : *Faire la ville avec le port. Quelles stratégies pour le redéveloppement des espaces de liaison ville/port. Guide des bonnes pratiques*, Ville du Havre, 2007

Document 8 a et b : Requalification des quartiers sud (texte et photo) - Source : *Faire la ville avec le port. Quelles stratégies pour le redéveloppement des espaces de liaison ville/port. Guide des bonnes pratiques*, Ville du Havre, 2007

Les mutations des systèmes productifs industriels littoraux en France : l'exemple de Dunkerque

Document 1 : Carte de Dunkerque Top 25 n° 2302 O, IGN 2006

Document 2 : Extrait de la carte de Dunkerque 2302 O (partie orientale du port), IGN, 1984

Document 3 : Extrait de la carte de Dunkerque 2302 O (partie occidentale du port), IGN, 1984

Document 4 : L'évolution de l'emploi au sein de la zone d'emploi de Dunkerque entre 1999 et 2006 (texte et carte) – Source : « Dynamiques du marché du travail et mobilités des personnes en Nord-Pas-de-Calais », INSEE, http://www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais/default.asp?page=themes/donnees_detaillees/marche_travail/dyn_dunkerque.htm

Document 5 : Rénovation urbaine (carte et texte) - Source : E. Hennequin, *Compte-rendu terrain, 2008-2009, Dunkerque*, <http://129.199.13.25/-Renovation-urbaine-.html>

Document 6 a et b : Des dynamiques contrastées (textes) - Sources : *Le Monde*, 12/06/2013 (6 a), *L'Usine nouvelle*, 05/11/2013 (6 b) [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable. Thème : « les syndicats, acteurs de la démocratie sociale »]

Document 7 : L'importance de l'industrie (texte et tableau) - Sources : B. Laperche, M. Lorek, D. Uzundis, « Crise et reconversion des milieux industrialo-portuaires: dépendance de sentier ou renouveau économique ? Les exemples de Dunkerque (France) et de Gdansk (Pologne) », *Cahiers du Lab.RII* n°225, fév. 2010, Université du Littoral Côte d'Opale (doc. 7 a) ; « Evolution et structure de la population », *Chiffres clés*, Insee, juin 2012 (doc. 7 b)

Les systèmes productifs du plateau de Saclay

Document 1 : Carte Palaiseau Arpajon Top 25 n° 2315 OT, IGN, 2010

Document 2 : Extrait de la carte Trappes vallée de Chevreuse, 2215 E, 1/25 000, IGN 1982

Document 3 : Un projet scientifique, économique et urbain d'ambition internationale (carte) - Source : *Paris-Saclay: un projet scientifique, économique et urbain*, Etablissement public, Paris-Saclay, 2013

Document 4 : Carte de l'aménagement du campus urbain à 2023 - Source : *Paris-Saclay: un projet scientifique, économique et urbain*, Etablissement public, Paris-Saclay, 2013

Document 5 : Sur le plateau de Saclay, les derniers paysans de Paris (texte) - Source : A. Bolis, *Le Monde*, 28 mai 2012 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable]

Document 6 : Saclay dans le top 8 mondial des World Innovation Clusters (carte) Source : *Paris-Saclay* (<http://www.media-paris-saclay.fr/paris-saclay-dans-le-top-8-mondial-des-world-innovation-cluster/>) et *MIT Technology Review* (<http://www.technologyreview.com/news/517626/infographic-the-worlds-technology-hubs>)

Document 7 : Le Campus Paris-Saclay en étroite collaboration avec les pôles de compétitivité franciliens (texte) - Source : Campus Paris-Saclay, fondation de coopération scientifique, <http://www.campus-paris-saclay.fr/La-FCS/Les-partenaires/Les-poles-de-competitivites>

Document 8 : Population de Guyancourt 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle (tableau) - Source : Guyancourt, chiffres clés, INSEE, 2012, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/78/COM/DL_COM78297.pdf

Les villes créatives. L'exemple de l'agglomération lilloise

Document 1 : Typologie des territoires créatifs (schéma et texte) - Source : T. Debroux, « Les territoires créatifs : quelques notions théoriques et une analyse bruxelloise », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 19-20, 2013

Document 2 : L'emploi dans les industries artistiques en France (carte) - Source : D. Sanchez-Serra, « Les clusters artistiques en France : une approche statistique », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 19-20, 2013

Document 3 a, b, c, d, e, f : Lille 2004, capitale européenne de la culture (texte, figures, cartes) - Source : C. Liefoghe, « Lille 2004, capitale européenne de la culture ou la quête d'un modèle de développement », *Méditerranée* n°114, 2010

Document 4 a et b : Roubaix. La Condition Publique (textes et photo) - Source : www.culture-lillemetropole.fr

Document 5 a, b, c, d, e : Les industries culturelles et créatives dans l'arrondissement de Lille (carte et tableaux) - Source : Observatoire partenarial de l'économie de Lille Métropole, juillet 2012

Document 6 : Innovation : le rôle de l'art dans les territoires (texte) - Source : R. Bidault-Waddington, *Metropolitiques*, 14/03/2011

Document 7 : Innovation et territoires : quel modèle pour sortir de la crise ? (texte) - Source : P. Durance, *Metropolitiques*, 16/02/2011

Document 8 : Le Fresnoy. Studio national des arts contemporains (Tourcoing) (texte) - Source : <http://www.lefresnoy.net/sites/prod/files/2014/downloads/misc/plaquette.pdf>

Document 9 : Le Centre d'Archives du Monde du Travail à Roubaix (texte et photo) - Source : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/> [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : mémoire et patrimoine]

Los Angeles : métropole mondiale de l'industrie culturelle

Document 1 : Le sud californien (carte) - Source : G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Document 2 : Los Angeles downtown (carte) - Source : G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Document 3 : Fashion district à Los Angeles (carte) - Source : G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Document 4 : Les principaux districts de l'industrie culturelle de Los Angeles (carte et tableau) - Sources : A.J. Scott et F. Leriche, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique*, Belin, 2005/3 (carte) ; Forum d'Avignon 2010, « Quelles stratégies pour l'emploi et le développement des territoires ? Etude de cas : Los Angeles » (tableau)

Document 5 a, b, c : Caractéristiques du système productif de Los Angeles (texte et schémas) - Sources : A.J. Scott et B. Marchand, « Los Angeles en 1990 : une nouvelle capitale mondiale », *Annales de Géographie* n°560, 1991 (doc. 5 a) ; A.J. Scott et F. Leriche, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique*, Belin, 2005/3 (doc. 5 b et 6 c)

Document 6 a, b, c : La puissance de l'industrie américaine des médias (carte et texte, tableau, schéma) - Sources : A.J. Scott et F. Leriche, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique*, Belin, 2005/3 (doc. 6 a : source UNESCO 1999) ; G. Tremblay, « Industries culturelles, économie créative et société de l'information », *Global Media Journal – Edition canadienne*, Volume 1, n°1, 2008 (doc. 6 b) ; G. Dorel, *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008 (doc. 6 c) [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : information, médias et citoyenneté]

Document 7 a et b : Les Jeux Olympiques 1984-2024 (photo et texte, carte) - Sources : Photographie et texte des JO de 1984, explorare.net (doc. 7 a) ; « Los Angeles 2024 », sportetsociete.org (doc. 7 b)

Document 8 a b et c : La place de Los Angeles dans les classements des métropoles mondiales (tableaux et carte) - Sources : La Documentation Française, « Les villes mondiales », n° 60, 2013 (doc. 8 a et b) ; R. Le Goix, *Atlas New York*, Autrement, 2009 (doc. 8 c)

La dynamique des services aux entreprises : l'exemple de l'agglomération lyonnaise

Document 1 : Carte topographique Lyon-Villeurbanne au 1/25 000, IGN 2009

Document 2 : Chiffres-clés des services aux entreprises dans les sept premières aires urbaines françaises (tableau) – Source : *L'emploi dans les services marchands*, n°24, INSEE, 2003.

Document 3 : Valeur ajoutée dans les services aux entreprises dans les régions métropolitaines françaises, 1990-2009 (tableau) - Source : F. Picard et N. Rodet-Kroichvili « Entreprises industrielles

et sociétés de services aux entreprises : une proximité physique est-elle nécessaire? » *Géographie, économie, société*, 2012/1 Vol. 14, p. 73-73.

Document 4 : Le dynamisme des services aux entreprises (texte) – Source : A. Anne, « La localisation des services aux entreprises dans la métropole lyonnaise : entre centralité et diffusion », *L'Espace géographique*, 2003/2 tome 32, p. 128-140.

Document 5 : Les établissements de services aux entreprises par commune de l'aire urbaine de Lyon en 2006 (carte) - Source : INSEE, 2006.

Document 6 : Facteurs de localisation des entreprises de services aux entreprises (texte) – Source : F. Picard et N. Rodet-Kroichvili, « Entreprises industrielles et sociétés de services aux entreprises : une proximité physique est-elle nécessaire ? », *Géographie, économie, société*, 2012/1 Vol. 14, p. 73-73.

Document 7 : Classement des principaux facteurs de localisation des entreprises dans la métropole lyonnaise (tableau) – Source : Enquête LET et Agence d'urbanisme de Lyon, 2003.

Document 8 : Les services aux entreprises : une offre de proximité offerte par le Grand Lyon (texte) – Source : Le site économique du grand Lyon, www.economie.grandlyon.com

Document 9 : Une tour de 200 m BBC à Lyon Part-Dieu (photo et texte) – Source : *Le nouvel observateur immobilier*, n°2013-0301 (<http://tempsreel.nouvelobs.com/immobilier/immobilier-d-entreprise/20130301.OBS0544/une-tour-de-200-m-bbc-a-lyon-part-dieu.html>) [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». La sécurité et les risques majeurs]

Minorités, conflits et diasporas : le cas des Tamouls du Sri Lanka

Document 1 : Les pôles majeurs de la diaspora tamoule dans le monde (carte) – Source : A. Goreau-Ponceaud, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse de géographie, Bordeaux, 2008, p. 52.

Document 2 : L'arrivée d'une nouvelle diaspora tamoule sri-lankaise en Malaisie (texte) - Source : D. Madavan, « La diaspora tamoule sri lankaise en Malaisie : migrations plurielles et développement de deux identités distinctes », *Hommes et migrations*, 1291, 2011, p. 128-136.

Document 3 : Géopolitique du Sri Lanka (carte) - Source : P. Rekacewicz, *Atlas du Monde diplomatique*, 2009.

Document 4 : Les lignes de clivage d'un mouvement de résistance (texte) - Source : E. Pavey, « Sri Lanka : que feront les Tamouls après l'échec des Tigres? », *Alternatives internationales*, 2009, 12, n°45, p. 53.

Document 5 : Les structures de « l'exopolitie » autour du Comité de coordination tamoule de France (CCTF) (schéma) - Source : A. Goreau-Ponceaud, « La diaspora tamoule en France : entre visibilité et politisation », *Echogéo*, 2009, rubrique *Sur le vif*.

Document 6 : Une population pétrifiée par le conflit (texte) - Source : C. McDowell, « Les Tamouls en Suisse. L'émergence d'une communauté post-asilaire? », *Hommes et migrations*, 1291, 2011, p. 104-115.

Document 7 : Liste des élus tamouls aux élections municipales de 2014 en Île-de-France (tableau) - Source : *Tamilexpress*, premier site d'information sur l'actualité tamoule, <http://tamilexpress.fr>, 7 mai 2014 [Document « Agir en fonctionnaire ... ». Thème : Les enjeux de l'immigration pour les élections locales en France]

Document 8 : Ouverture d'une salle de shoot à la gare du Nord (photo et texte) - Source : *Tamilexpress*, premier site d'information sur l'actualité tamoule, <http://tamilexpress.fr>, 2 août 2013.

Document 9 : Les demandeurs d'asile sri lankais en France (tableau) - Source : A. Goreau-Ponceaud, « La diaspora tamoule en France : entre visibilité et politisation », *Echogéo*, 2009, rubrique *Sur le vif*.

Document 10 : Les commerces tamouls dans le quartier de La Chapelle à Paris (carte) - Source : A. Goreau-Ponceaud, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse de géographie, Bordeaux, 2008, p. 187.

Document 11 : De l'image au cliché : le quartier de La Chapelle. Annonces de décès, fête annuelle de Ganesh et guide touristique (photos) - Source : Guide en ligne <http://parisasiatique.com>

Valenciennes. Reconversion d'un système productif

Document 1 : Carte topographique de Valenciennes, IGN, 1/25000, n°2606 E, 2006

Document 2 : Extrait de la carte topographique de Valenciennes 3-4, IGN, 1/25000, 1969

Document 3 : Carte de gestion des risques - Source : www.valenciennes.fr/fileadmin/PORTAIL/VA/...de.../chapitre_1.pdf

Document 4 : Le quartier de la ZAC des Tertiales (carte, photo et texte) - Source : Contrat de quartier St Michel Tertiales – Le Rôleur, www.valenciennes.fr (doc. 4 a) ; www.pss-archi.eu (doc. 4 b)

Document 5 : Tracé du tramway à Valenciennes (carte) - Source : www.valenciennes.fr

Document 6 : Les Rives créatives de l'Escaut (texte) - Source : Dossier presse Rives créatives de l'Escaut, Valenciennes Métropole et CCI Grand Hainaut, 2012,

Document 7 a et b : Transalley. Le cluster des mobilités innovantes et durables (carte et texte) - Source : www.transalley.com

Document 8 : La mare à Goriaux (texte) - Source : www.ville-de-wallers-arenberg.fr

Document 9 : Le patrimoine minier mis à l'honneur (texte) - Source : M. Fontaine, « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais candidat à l'Unesco », <http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00263/le-bassin-minier-du-nord-pas-de-calais-candidat-a-l-unesco.html> [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème : mémoire et patrimoine]

Document 10 a, b et c : Les acteurs de la reconversion (textes) - Sources : L. Warlouzet, « La reconversion des mines, *Parcours thématique*, <http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/impression/parcours/0003/la-reconversion-des-mines.html> (doc. 10 a et b) ; F. Aldebert, « Entrepreneurs, villes et territoires. Le renouveau de Valenciennes », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2005/3 N°53 (doc. 10 c)

Tourisme, loisirs et espaces littoraux aux Etats-Unis et au Canada

Document 1 : Plan de ville : Boston, MA

Document 2 : Plan de ville : Tampa, FL

Document 3 : Photographies aériennes de la région de Tampa, Floride : Downtown Tampa ; le littoral balnéaire au Sud-Ouest de Tampa (Treasure Island) – Source : Le Goix, Houssay-Holzschuch & Poirier, 2014

Document 4 : Photographie aérienne de Santa Monica, CA – Source : Le Goix, Duroudier, Callen, 2013

Document 5 : Photographie de Coney Island, après la restauration du site (2007) et texte d'accompagnement – Sources : <http://www.nycgovparks.org/parks/coneyisland/photos> ; R. Le Goix, , *Atlas de New York*, Autrement, 2013 (texte)

Document 6 : Photographie aérienne de Vancouver – Source : <http://paradiseintheworld.com/vancouver/>

Document 7 : Requalification et revitalisation des fronts d'eau, l'exemple de Vancouver (texte) – Source : S. Héritier, « Dynamiques, enjeux et adaptations des littoraux canadiens face aux évolutions mondiales », *L'Information géographique* 4/ 2012 (Vol. 76), p. 47-69 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème : justice sociale, représentation et prise de décision des acteurs publics]

Document 8 : La « festival market place » ou le tourisme sur le front d'eau (texte et carte) – Source : M. Gravari Barbas, «La « festival market place » ou le tourisme sur le front d'eau. Un modèle urbain américain à exporter», *Norois*, 1998, pp.261-278,

Document 9 : Atlantic city, NJ, un espace touristique et de loisir littoral (carte) – Source : R. Le Goix, *Atlas de New York*, Autrement, 2013

Document 10 : Nombre de visiteurs internationaux (hors Canada et Mexique) par Etat et par ville, 2000-2010 (tableau) – Source : US Bureau of Census, <http://www.census.gov/compendia/statab/2012/tables/12s1261.pdf>)

Verdun et sa région entre combats et mémoire

Document 1 : Carte Forêts de Verdun et du Mort-Homme, champ de bataille de Verdun, 1/25 000, IGN, 1995

Document 2 : Photographies du champ de bataille en 1916 - Source : <https://sites.google.com/site/classe130/cahiers-d-activites/cahier-d-activites-des-3-i-histoire/2-guerres-mondiales-et-regimes-totalitaires-1914-1945/1-la-premiere-guerre-mondiale-vers-une-guerre-totale-1914-1918/1-decrire-et-expliquer-la-guerre-des-tranchees-comme-des-manifestations-de-la-violence-de-masse/1-decrire-et-expliquer-la-guerre-des-tranchees-comme-des-manifestations-de-la-violence-de-masse-par-la-description-de-la-bataille-de-verdun> (photo de Douaumont) et www.mylorraine.fr/article/la-bataille-de-verdun-21-fevrier-1916-19-decembre-1916/2213

Document 3 : Le front du Nord-Est en 1915-1916 (carte) - Source : histoiregeoeducationcivique.unblog.fr/2013/09/28/le-repere-de-la-semaine-la-bataille-de-verdun

Document 4 : Photographie prise dans la zone du champ de bataille au cours des années 2000 - Source : www.mylorraine.fr/article/la-bataille-de-verdun-21-fevrier-1916-19-decembre-1916/2213

Document 5 : Le mémorial de Verdun (page Internet) - Source : www.memorialdeverdun.fr [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème: la Nation, sa défense et la sécurité nationale]

Document 6 : L'ossuaire de Douaumont (texte et photo) - Source : www2.cndp.fr/TICE/teledoc/mire/teledoc_verdun.pdf

Document 7 : Extrait de la page de l'office du tourisme de Verdun (page Internet) - Source : www.tourisme-verdun.fr/1199_citadelle-souterraine.php

Les villes intermédiaires aux Etats-Unis

Document 1 : Plan de ville : Las Vegas, NV

Document 2 : Plan de ville : Salt Lake City, UT + extrait Google Earth

Document 3 : Vue panoramique de Salt Lake City – Source : A panoramic view of Salt Lake City, June 2009, http://en.wikipedia.org/wiki/Salt_Lake_City - Licence CC

Document 4 : Distribution rang-taille des aires métropolitaines dans le système de villes des Etats-Unis (courbes et cartes) - Source : A. Bretagnolle, D. Pumain, C. Vacchiani-Marcuzzo, «Les formes des systèmes de villes dans le monde» in *Données urbaines* n°5, Economica, 2007, pp.301-314.

Document 5 : Etats et capitales d'Etats (cartes) – Source : 50states.com [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Thème : citoyenneté, représentation, fédéralisme]

Document 6 : La position des aires métropolitaines intermédiaires, comparée aux villes globales, dans le classement du GaWC et dans la distribution des sièges des firmes multinationales dans la Mégalopolis (cartes) - Source : R. Le Goix, *Atlas de New York*, Autrement, 2009

Document 7 : Une typologie des dynamiques de suburbanisation, déclin et difficultés des quartiers, ou stabilité socioéconomique à Cleveland, OH (tableau et carte) - Source: B. Mikelbank, «Neighborhood Déjà Vu: Classification in Metropolitan Cleveland, 1970-2000 », *Urban Geography*, vol. 32, n° 3, 317-333, 2011

Document 8 a, b et c : Research Triangle Park (North Carolina) : Extraits du plan général d'aménagement du RTP - Source : Research Triangle Foundation of North Carolina, 2001, *RTP Master Plan*, <http://rtp.org> ; Carte de situation et extraits du site internet institutionnel ; Principaux employeurs – Source : <http://rtp.org> ; Evolution décennale de l'emploi à RTP – Source : <http://rtp.org>

Document 9 : Vue aérienne (carte postale) de Cleveland et plan des services et équipements dans le centre - Source : sites internet touristiques : <http://www.planetware.com/tourist-attractions/cleveland-us-oh-c.htm>

Document 10 : Dynamiques démographiques, et composition par catégorie de « race and ethnicity » selon la taille des aires métropolitaines (graphiques) - Source : US Bureau of Census, 2012, Patterns of Metropolitan and Micropolitan Population Change : 2000 to 2010, Census Special Reports, <http://www.census.gov/prod/cen2010/reports/c2010sr-01.pdf>

Document 11 : Distribution de la population selon la taille des aires métropolitaines (tableau) – Source : US Bureau of Census, 2013

Confection et immigration dans les systèmes productifs urbains. Le modèle du Sentier en question

Document 1 : La confection parisienne : la mode "Made in France" ? Oui, mais de mains étrangères (texte) - Source : N. Green, *dossier thématique, Musée de l'histoire de l'immigration*, <http://www.histoire-immigration.fr>.

Document 2 : Les entrepreneurs étrangers à Paris (texte et illustrations) - Source : C. Zalc, *Dossier thématique, Musée de l'histoire de l'immigration*, <http://www.histoire-immigration.fr>. [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : la question des discriminations dans le modèle français d'intégration]

Document 3 : Les centralités fonctionnelles (ou de spécialisation) de l'espace commercial parisien (carte) - Source : A. Fleury, H. Mathian et T. Saint-Julien, « Définir les centralités commerciales au cœur d'une grande métropole : le cas de Paris *intra-muros* », *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*, *Espace, Société, Territoire, document 588, mis en ligne le 04 février 2012*, <http://cybergeo.revues.org/25107>.

Document 4 : Les centralités commerciales au prisme des données Points de Vente (carte) - Source : M. Delage et A. Fleury, « Centralités commerciales et logique hiérarchique en milieu urbain dense. Une démarche renouvelée d'analyse spatiale appliquée au cas de Paris », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 2011, n°56, p. 17-21.

Document 5 : Tati, emblème de Barbès et du maxi-discount parisien (texte) - Source : C. Zalc, « Tati, ou l'invention du maxi-discount textile (1945 - années 1980) », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 2012 (Vol. 28), p. 11-26.

Document 6 : Les spécialisations commerciales de la métropole parisienne (carte) - Source : M. Delage, *Mobilités pour achats et centralités métropolitaines. Le cas de la métropole parisienne*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-1, 2012, p. 134.

Document 7 : De la centralité commerciale aux centralités multiples : le quartier Belsunce à Marseille (texte) - Source : A. Tarrius, « Transmigration et économies souterraines : une économie « par les pauvres, pour les pauvres » », *Regards croisés sur l'économie* 1, 2014 n° 14, p. 147-158.

Document 8 : Du Sentier au nouveau Sentier (photos) - Source : ManyMucho, site des professionnels de la mode, <http://www.manymucho.com>.

Document 9 : Au cœur du nouveau « Sentier chinois » (texte) - Source : J. Pribetich, « La construction identitaire d'un quartier : l'exemple de Sedaine-Popincourt », *Revue Hommes et migrations*, n°1254, mars-avril 2005

Document 10 : Un « fashion center » à Aubervilliers (texte et photos) - Source : B. Matthieu, « Aubervilliers, l'autre empire chinois de la confection », *L'Express – L'Expansion*, 5 mars 2014, <http://lexpansion.lexpress.fr> ; Clichés J. Chatin

Document 11 : La mode et le Sentier : de la centralité à l'acentralité (tableau et texte) - Source : S. Montagné-Villette, « La mode de la centralité à l'acentralité » in *La mode des sixties*, Autrement, 2007, p. 15-25.

L'industrie nucléaire en France

Document 1 : Les installations nucléaires dans le monde et en France (cartes) - Source : B. Tertrais, *Atlas mondial du nucléaire*, Autrement, 2011

Document 2 : L'installation et le déploiement du nucléaire civil en France (chronologie) - Sources diverses

Document 3 : Carte *Top 25* Cherbourg-Octeville Cap de la Hague, IGN, 2011

Document 4 : Le mix de production électrique en France et dans le monde en 2012 (graphiques) - Source : cabinet de conseil Atlante et Cie [en ligne : <http://www.atlante.fr/la-production-deelectricite-en-france-et-dans-le-monde/>]

Document 5 : Les exportations d'électricité en France et en Europe en 2012 (carte et graphique) - Source : RTE, *Bilan électrique 2012*

Document 6 : Energie, électricité : une comparaison France / Allemagne (schémas) - Source : EDF [en ligne : <https://www.lenergieenquestions.fr/production-deelectricite-comparaison-france-allemande-infographie-2/>]

Document 7 : Areva au Niger (texte) - Source : S. Topçu, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Sciences Humaines, 2013

Document 8 : Le nucléaire est une filière d'avenir (texte) - Source : *libération.fr* [en ligne : http://www.liberation.fr/terre/2012/08/26/montebourg-le-nucleaire-est-une-filiere-d-avenir_8419401]

Document 9 : Faut-il fermer Fessenheim ? (textes) - Sources : Réseau *Sortir du Nucléaire*, avril 2014 [en ligne : <http://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-peut-et-doit-etre>]; Communiqué de la CGT, 19 mars 2012 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : les différentes formes d'expression dans une démocratie]

Document 10 : Retard de train, départ de luttes : récit de l'action antinucléaire de Valognes (Manche, Basse-Normandie) le 23 novembre 2011 (texte) - Source : *Z, revue d'enquête et de critique sociale*, n°6, automne 2012

La Vanoise : un parc national sous pressions

Document 1 : Carte *Top 25* Les Trois Vallées Modane, IGN, 2008

Document 2 : Les communes du cœur et de l'aire optimale d'adhésion du parc national de la Vanoise (carte) - Source : Parc national de la Vanoise, *Projet de charte du parc national de la Vanoise*, 2013

Document 3 : La Vanoise : les visages de la haute montagne alpine (photos) - Source : Parc national de la Vanoise, *Projet de charte du parc national de la Vanoise*, 2013

Document 4 : Un projet de territoire pour des ambitions fortes (textes) - Source : Parc national de la Vanoise, *Projet de charte du parc national de la Vanoise*, 2013

Document 5 : Schéma des espaces du parc national de la Vanoise selon leur vocation (carte) - Source : Parc national de la Vanoise, *Projet de charte du parc national de la Vanoise*, 2013

Document 6 : Les domaines skiables (plan, carte et texte) - Source : <http://www.les3vallees.com> ; Parc national de la Vanoise, *Projet de charte du parc national de la Vanoise*, 2013 ; <http://www.vivrentarentaise.fr/>

Document 7 : La fronde des stations de sports d'hiver (texte) - Source : www.sciencesetavenir.fr [en ligne : <http://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/20121212.AFP7685/le-parc-national-de-la-vanoise-menace-par-la-fronde-des-stations-de-ski.html>]

Document 8 : Recueil des avis préalables à l'enquête publique sur le projet de charte du parc national de la Vanoise (textes) - Source : Parc national de la Vanoise, *Recueil des avis préalables à l'enquête publique*, 2013 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : les acteurs locaux et la citoyenneté, les différentes formes d'expression dans une démocratie]

Document 9 : Les parcs nationaux en danger (texte) - Source : Pétition présentée à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2012 (signataires : Mountain Wilderness, CIPRA France, Coordination Montagne, FFCAM, FNE, FRAPNA, LPO et WWF)

La plaine Saint-Denis : un ancien territoire industriel

Document 1 : Carte de Paris – Forêt de Meudon et de fausses reposes, 1/25 000, IGN 2010

Document 2 : Une situation remarquable et un passé singulier (texte) – Source : H. Vieillard-Baron, « La plaine Saint-Denis : un ancien territoire industriel au centre des contradictions métropolitaines » *BAGF*, 2011-2, pp.165-166.

Document 3 : Photographie de « La Société des Acières de Longwy – Dépôt de Paris – Aubervilliers au début du XX^{ème} siècle » - Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:AUBERVILLIERS_-_St%C3%A9_des_Aci%C3%A9ries_de_Longwy.JPG

Document 4 : Un territoire qui ne cesse de se transformer (texte) – Source : H. Vieillard-Baron, « La plaine Saint-Denis : un ancien territoire industriel au centre des contradictions métropolitaines » *BAGF*, 2011-2, pp.167-168

Document 5 : La Seine-Saint-Denis entre deux mondes (texte) – Source : B. Bréville et A. Verzaux, *Le monde diplomatique*, mars 2012, <http://www.mondediplomatique.fr>

Document 6 : La Plaine de France (texte et photo) – Source : Plaquette de communication, Etablissement public d'aménagement, <http://www.plainedefrance.fr/la-plaine-de-france/3-poles-de-developpement>

Document 7 : La hausse de l'emploi, liée en partie aux transferts d'établissements, ne bénéficie pas forcément aux actifs résidents (texte) – Source : *Plaine Commune : un essor économique plus rapide que les transformations sociales*, INSEE Territoire, n°330, avril 2010

Document 8 : Le Campus SFR ouvre ses portes à Saint-Denis : une nouvelle étape dans l'histoire de SFR (texte et photo) – Source : Communiqué de presse SFR, <http://groupe.sfr.fr/presse/communiqués-de-presse/12122013-2001-le-campus-sfr-ouvre-ses-portes-a-saint-denis>

Document 9 : Réindustrialisation : la machine est en marche (texte) – Source : O. Esposito et M-A. Depagneux, *La Tribune*, 4 décembre 2013 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». L'État républicain, l'Union européenne et la décentralisation]

Géopolitique des transports urbains à Montréal

Document 1 : Les périmètres administratifs de Montréal (cartes) - Source : E. Libourel et al., *Les transports publics à Montréal. Une controverse sur le financement du métro*, mémoire de Master 2 « Transport et mobilité », Institut d'urbanisme de Paris, 2013

Document 2 : Les transports publics dans la métropole montréalaise (cartes) - Source : Agence métropolitaine de transport de Montréal

Document 3 : Le système tarifaire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (graphiques) - Source : Agence métropolitaine de transport de Montréal

Document 4 : L'évolution de l'offre et de la demande de mobilité à Montréal (graphiques) - Source : Agence métropolitaine de transport de Montréal, Plan stratégique de développement du transport collectif, 2013

Document 5 : L'évolution du financement des transports collectifs à Montréal (graphiques) - Source : Agence métropolitaine de transport de Montréal, Plan stratégique de développement du transport collectif, 2013

Document 6 : Laval stoppe sa contribution au métro (texte) - Source : *Le Devoir*, 5 février 2009

Document 7 : Hausse des tarifs du métro à Longueuil : difficile à avaler (texte) - Source : *La Presse*, 6 février 2010

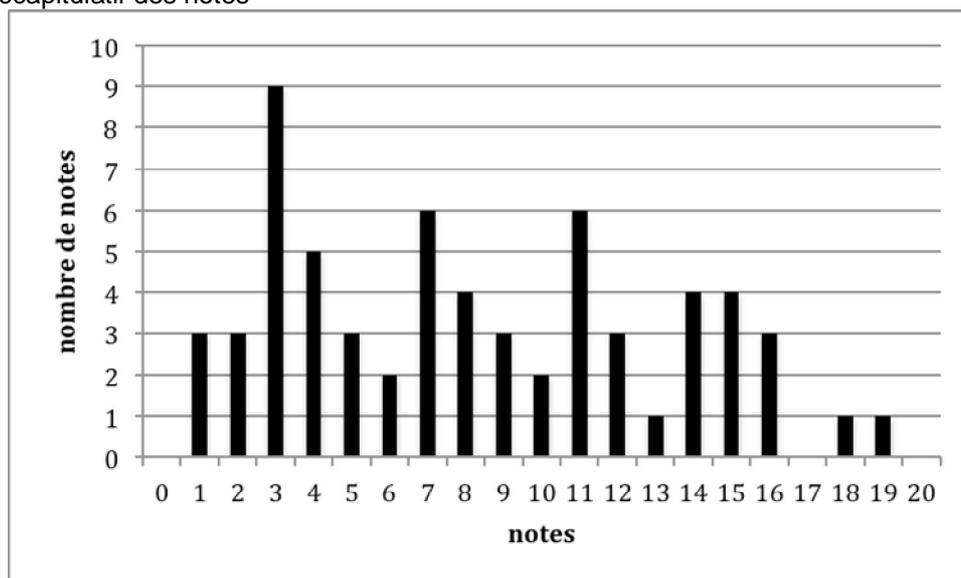
Document 8 : L'AMT propose un compromis, Montréal refuse (texte) - Source : *Le Devoir*, 3 juin 2010

Document 9 : Québec rappelle le maire Vaillancourt à l'ordre (texte) - Source : *Le Devoir*, 3 juin 2010 [Document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Thème : Egalité, équité, justice et territoire] - Source : *La Presse*, 15 janvier 2011

Document 10 : Le projet des comités d'axe (schéma) - Source : Agence métropolitaine de transport de Montréal, Plan stratégique de développement du transport collectif

3.2. Leçon de géographie hors programme

Tableau récapitulatif des notes



La session 2014 du concours se traduit par une embellie, même si l'épreuve de leçon hors-programme présente des résultats très contrastés. Non rattachée à des connaissances du programme, ou indirectement, elle occasionne les notes les plus basses. Mais elle a aussi, comme les précédentes sessions, conduit à des prestations excellentes, et porter des candidats vers la réussite en brillant davantage dans celle-ci que dans les autres.

En premier lieu, **la moyenne des candidats remonte** (8.25/20 cette année, 7.87/20 en 2013 et 8,91 en 2012), tout comme la médiane à 8/20, et ce avec un nombre équivalent de leçons à la précédente session (63, pour 62 en 2013 et 42 en 2012). Les résultats demeurent tout aussi représentatifs car calculés à partir de prestations sur 23 sujets (24 en 2013 et 18 en 2012).

Ce rapport ne rappellera pas le déroulement de l'épreuve et ses conditions, mentionnés dans celui de la session 2013. Il vise surtout à souligner les progrès enregistrés par les candidats et les points qui demeurent à travailler, comme la mobilisation de la grande échelle, la production graphique, le commentaire des documents ou encore les prestations de géographie des territoires qui demeurent de manière criante en deçà de celles de géographie thématique. Il explicitera les choix effectués par la commission en termes de sujets.

1. Une session en léger progrès

Le jury se doit tout d'abord de souligner que le **déroulement de l'épreuve** fut optimal. Les candidats ont tous fait preuve d'une grande écoute, du ton et du positionnement adaptés à l'épreuve. Ils se sont efforcés de répondre, dans la limite de leurs connaissances, sans chercher à égarer le jury. Les auditeurs ont tous été très respectueux des candidats et de la solennité de l'épreuve, ce qui ne fut pas toujours le cas lors des précédentes sessions. Bref, le comportement des candidats a été exemplaire et la commission s'est plu à les écouter.

Le jury se félicite de la prise en compte des recommandations des précédents rapports par un nombre croissant de candidats, ce qui explique une amélioration de l'aspect formel des prestations, mais aussi du traitement de fond des sujets. **La distribution des notes dans le tableau ci-dessous est à peu près équivalente à celle de la session 2013.** Les notes au-dessus de 12 ou 13 expliquent la légère hausse de la moyenne. Les notes très basses (9 fois la note de 3, 3 fois celle de 2 et 3 fois celle de 1/20) pèsent toutefois lourd dans celle-ci. 25 leçons entendues ont dépassé 10/20 (39 % des candidats) et le jury a attribué les meilleures notes fréquemment aux sujets supposés les plus difficiles. Ainsi, parmi les notes les plus élevées, 15/20 sur *la vague* et *les nuages* ; ou encore une prestation notée 13 (*voter, un acte spatial ?*). Certains sujets ont donné lieu à deux, voire trois bonnes notes : 19 et 16/20 pour *Géographie et musique* ; 16 et 14/20 sur *Faune sauvage et territoires* ; 18 et 15/20 sur *la pente* ; 14, 15 et 16/20 sur *les espaces de l'olympisme* ; la biographie, parfois redoutée, fut comme l'an dernier une réussite (14, 13 et 9). Il est vrai que le plan en est sans doute plus facile à organiser que pour une leçon de géographie des territoires, mais la leçon n'en demeure pas moins plus difficile à illustrer et à problématiser. *A contrario*, des sujets supposés plus faciles ont conduit à deux, voire trois notes basses (*l'île, objet géographique ? ; le lagon ; la notion d'enclavement en géographie ; les montagnes intertropicales*). Le jury tient à rappeler qu'il tient compte d'une multitude de paramètres pour évaluer les prestations : comparaison entre les 2 ou 3 prestations des candidats

sur le même sujet, mais aussi entre sujets proches ; difficulté de traitement du sujet dans l'absolu et au regard de la bibliographie proposée ; sujet abordé et diffusé dans un cursus de géographie ou plus récent dans le champ de la discipline ; etc.

2. Diversité et actualité des sujets proposés

Comme lors des précédentes sessions, la commission propose des sujets variés dans tous les champs de la discipline, respectant l'équilibre entre la géographie thématique (dont les sujets à dimension épistémologique) et la géographie des territoires, sans entrer dans une quelconque école. Les sujets proposés furent à nouveau différents de ceux proposés depuis 10 ans, et s'inscrivent dans un souci de prise en compte des **évolutions récentes du monde** (cf. 1.2. Commentaires et observations du président) : *l'Iran* ou *l'Ukraine*, dont l'actualité en 2013-2014 fut brûlante, ne sont guère des surprises. La manifestation sportive en cours au Brésil au moment des oraux de l'agrégation pouvait laisser imaginer le choix de *Rio de Janeiro*. La situation du Moyen-Orient ou les récents Jeux Olympiques de Sotchi dans un contexte géopolitique particulier rendaient aussi ces sujets prévisibles. Les élections municipales et européennes de 2014 justifiaient l'analyse de l'acte de vote.

Mais l'**actualité scientifique** est aussi la préoccupation du jury et les nombreuses productions de géographes et d'équipes de recherche sur la géographie électorale, y compris dans la presse, légitimaient ce sujet. Le fait que les candidats travaillent - dans le cadre du programme - sur les Etats-Unis pouvait justement conduire à l'étude de *Jean Gottmann*. De même, la notion d'*enfermement* - sur laquelle les productions se sont multipliées depuis 4 ou 5 ans - ou encore le numéro de *Géographie et cultures* récemment consacré aux « nuages » soulignaient l'actualité de ces thèmes dans une géographie soucieuse de ses grandes évolutions. Ceux-ci ne relèvent en aucun cas des « spécialités » des membres du jury, auxquels les candidats attachent trop d'importance. Au nom de sa mission consistant à recruter de **futurs enseignants**, et non de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs, le jury fait la part des choses entre objets de recherche et sujets pertinents pour une leçon hors-programme. De ce point de vue, la commission rappelle que le seul affichage dans la bibliographie, voire la mobilisation des ouvrages des membres du jury dans une leçon qui ne s'y prête pas, dessert le candidat.. De leur côté, sans se positionner en tant que chercheurs, les candidats doivent faire des **choix argumentés** et connaître les **grands débats épistémologiques** qui ont animé et animent encore la discipline.

3. La prise en compte indéniable des conseils formulés par le jury

Les aspects formels sont en progrès avec, à de rares exceptions près, un **discours vivant et détaché des notes**, celles-ci étant structurées et ordonnées afin que le candidat ne perde pas de temps ou ne produise pas un discours haché, ce qui fut le cas d'une petite dizaine de leçons.

Si le nombre d'**erreurs** entendues à l'oral fut moindre que les précédentes années, et s'explique par le grand stress des candidats, il reste malheureusement trop d'erreurs, dont la gravité est inégale, mais qui plombent le candidat lorsque celui-ci persiste dans ses propos. La commission a ainsi appris que « *Sao Paulo est un port* », « *Singapour est en Indonésie* », « *la grotte de Lascaux est en Ardèche* » et le Triangle d'or est localisé autour de Bangkok ; que « *les tornades se forment sur les océans* », que les tsunamis résultent « *de la rencontre de masses d'airs chaud et froid sur la mer* ». Le *blue lagoon* n'est pas qu'un « *cocktail* » et les touristes en Islande ne « *se baignent* » que rarement « *dans les fjords* », et encore moins « *dans les geysers* » (*sic*). Au-delà de ces formules, le jury appelle à de la **rigueur dans l'expression** (matériaux de construction « *durables* » pour « *en dur* », « *murs abrupts* » pour des « *murs non crépis* », « *énergie à alcool* » pour « *bioéthanol* ») et plus grave, dans l'emploi des **termes géographiques** : mousson et cyclone, flux et corridors, Kanaks et Néo-Calédoniens sont confondus. La cyclogénèse, la marée ou *El Niño* sont des mécanismes inconnus. La *baïne* est annoncée comme « *la vague attendue en Aquitaine* » et « *les îles volcaniques s'affaissent sous le poids des coraux* » ; la malaria est « *transmise par un ver* ». Clermont-Ferrand passe soudainement lors de la phase de questions du statut de « *campagne* » à celui de « *métropole* ». Un candidat persiste dans l'affirmation qu'en 2014 « *les géographes parlent plutôt de possibilisme* ». Les différents types de riziculture sont ignorés.

Les notions d'événement spatial mobilisé par les candidats traitant des espaces de l'olympisme ou de dispositif spatial au sujet des zoos font partie des attentes d'un jury soucieux de la mobilisation du **vocabulaire géographique** idoine. La rigueur du vocabulaire joue aussi pour cerner les sujets et en donner les limites. Ainsi, les leçons données sur l'enclavement et sur l'enfermement, quand elles ne considéraient pas les deux termes comme synonymes ou assimilés à d'autres (ségrégation, entre-soi, etc.), ont donné l'impression que tout était enclavé (écoquartiers en général) ou enfermé (des grands ensembles au périurbain, du supermarché au parc d'attractions). Les candidats doivent enfin être capables de faire preuve de distance critique par rapport à certains lieux communs : les lagons sont

ainsi des « *espaces hostiles voués à disparaître* », les espaces de montagne nécessairement « *handicapés* », quand ils ne versent pas dans des formules néo-malthusianistes.

Des efforts substantiels ont été faits sur les **problématiques** qui, à de rares exceptions près, sont claires et succinctes. La succession de trois questions et de formulations compliquées, *a fortiori* avec un débit rapide, égare davantage le jury qu'il ne le guide dans le raisonnement adopté. Tous les candidats - sauf un - ont présenté un **plan** (qu'il soit sur transparent, sur *paperboard* ou sur *diaporama* – cf. point 8). Rappelons que le *paperboard* est affiché en salle de passage avant l'arrivée du candidat et que sur ce support ou sur transparent, l'écriture doit être soignée et lisible, non inclinée, soulignée en travers, voire raturée. Quel que soit le support, la présence de fautes d'orthographe n'est pas du meilleur aloi.

Les **titres du plan** ont été davantage problématisés et ont donné lieu à de belles réussites. Pour autant, d'autres demeurent transposables sur tout sujet (« *caractéristiques de la vague* » ; « *tourisme autour de la vague* » ; « *conflits autour de la vague* » ; « *qu'est-ce que [...] ? territoire et peuplement* » ; « *la force de l'imaginaire* » ; « *la mise en tourisme* » ; « *un espace vécu au quotidien* » sont à proscrire), ce que concèdent d'ailleurs comme gage de pertinence certains candidats. Ils sont parfois très succincts (« *Téhéran* »), redondants avec les mêmes thèmes traités d'une partie à l'autre ou peu clairs (« *une Afrique du Sud qui limite la puissance* » ; « *des acteurs multiples immanents à cette question* »). Ecrire en titre de troisième partie que l'Iran est un « *territoire tourné vers le monde* » mérite, *a minima*, quelques explications...

La commission a entendu de **beaux exemples d'entrée en matière**, construites sur la culture artistique, littéraire ou cinématographique des candidats, ou sur l'actualité. L'exploitation de la couverture du magazine *The Economist* « *Brazil takes off* » - montrant le Christ Rédempteur du Corcovado décoller comme métaphore de l'émergence du Brésil - était particulièrement adaptée pour une leçon sur Rio. De même, un atlas pour la jeunesse fournissait une entrée en matière judicieuse de représentation de l'espace à travers la faune sauvage. Enfin, la photographie d'un foulard Hermès représentant différentes caractéristiques de la Tanzanie fut aussi exploitée à bon escient.

La maîtrise du temps progresse, mais le jury a encore entendu cette année des **introductions** de 6 minutes qui se noient dans les détails. Parfois associées à des premières parties de 10' à 15'34'', les candidats sont contraints de saborder une troisième partie qui passe sous la barre des 3', atteignant même 0'59''. Au-delà d'un déséquilibre évident de temps, cela revient à dépouiller cette dernière partie des approfondissements thématiques qu'elle contenait, à supprimer les exemples, à raccourcir l'argumentaire ; bref, à lui faire perdre toute pertinence. Une gestion médiocre du temps joue donc sur le fond. Peu de candidats ont eu cette année des difficultés à atteindre les 30 minutes ; deux n'ont fait guère plus de 20 minutes, mais le jury a aussi conscience des candidats qui ont terminé leur démonstration à 25' et « jouent la montre » pour tenir 27' ou 28'. Quelques conclusions ont ainsi été improvisées, ce qui ne fait guère illusion. En revanche, nombre de candidats ont dû être coupés, commençant leur conclusion au-delà de la 29^e minute, voire ne pouvant la débiter. Il faut alors supprimer les exemples et les illustrations prévus précédemment afin de finir dans les temps.

La **culture générale** fait partie des attentes de la commission ; faire une leçon sur Jean Gottmann sans rien pouvoir dire de André Siegfried ou de Albert Demangeon est gênant ; de même pour ses successeurs qui se sont inspirés de son œuvre. Lorsqu'il est question d'une notion ou d'un objet géographique, il s'agit de les replacer dans le contexte de leur époque, dans l'évolution épistémologique de la discipline (par exemple pour *l'île*), d'évoquer celles et ceux qui l'ont mobilisée. Cette culture pouvait s'appuyer sur les questions de programme, comme *les conflits* ou *représenter l'espace* sur certains sujets (*l'île, la haute mer*), mais pas exclusivement. De même, il apparaît impossible de faire une leçon sur l'Ukraine en faisant abstraction des événements des six derniers mois, même si le jury peut comprendre que les candidats n'ont pu suivre l'actualité, au cours de cette année chargée, que de manière intermittente. Néanmoins, ces événements pouvaient aider à mettre en exergue certains héritages et certaines caractéristiques spatiales du territoire ukrainien (cas de la Crimée). Par ailleurs, le jury attend dans une leçon de géographie autre chose que la seule dimension géopolitique. A de rares exceptions près (*l'hydroélectricité en montagne*), les exemples ne se limitaient pas à la France, ce qui ne fut pas le cas lors de la session 2013. De bonnes leçons ont ainsi pu atteindre des sommets en faisant preuve d'une large culture générale dans les réponses et en argumentant celles-ci avec nuance et à propos.

4. Une inégale capacité à commenter des illustrations et à produire des documents personnels

Le jury ne peut que louer le nombre de leçons (15) au sein desquelles les **cartes topographiques** (en plus des cartes murales) ont été mobilisées, avec de remarquables réussites. La comparaison de la carte d'Athènes de 1999 avec celle de 2006 a permis de mesurer les effets des JO de 2004 sur le tissu urbain et d'identifier les infrastructures héritées de cet événement. Téhéran ou la carte de l'Iran, celles de Rio ou de l'Ukraine furent ainsi des outils utiles pour illustrer une leçon. De même, pour la carte de Mayotte sur le lagon, mais le discours élaboré à partir de celle-ci et les questions ont décelé

de nombreuses lacunes. Le jury rappelle néanmoins deux écueils : une carte prétexte qui ne sert qu'à vaguement localiser mais sans réel commentaire ; une insuffisante exploitation du document. Trois candidats ont demandé 4 cartes, mais n'ont réellement pu en commenter que deux. De plus, la seule mobilisation de la carte n'est pas toujours gage de réussite : il manque parfois la mise en cohérence avec le sujet, maladroite ou arrangée (carte de Rivesaltes pour *les nuages* ; carte de Les Arcs/La Plagne pour *l'enfermement*, conduisant une assimilation du terme à l'enclavement, dont l'exemple n'était par ailleurs pas le meilleur...). On retiendra toutefois de belles réussites, comme la mobilisation des cartes de l'Aiguillon-sur-Mer (en écho aux explications sur la catastrophe de *Xynthia*) et de Dieppe sur le sujet *la vague*.

De même, les **photographies**, grâce à la mobilisation des Documentations photographiques, ont été plus nombreuses et globalement mieux commentées. L'utilisation d'images satellites et le commentaire de photographies des nuages et des manifestations qui les accompagnent ont ainsi été l'objet de véritables réussites. Les tableaux de Monnet ou de Courbet ont ainsi été mobilisés dans une leçon sur *la vague* ; la poésie de Baudelaire fut aussi appelée en écho à ce sujet, comme sur celui sur *les nuages*.

Les progrès dans la présentation formelle des documents sont évidents ; seuls un ou deux candidats n'ont pas respecté les rappels du rapport 2013 sur la **présentation des documents**, en restant derrière leur bureau pour montrer des documents de petite taille. Un débit très rapide associé à des documents montrés beaucoup trop vite ne convainc pas. Il ne suffit pas de montrer une carte de l'Iran en 20" pour souligner sa diversité ethnique : encore faut-il nommer quelques-unes de ces ethnies, voire donner des facteurs explicatifs de leur répartition.

Sur le **nombre de documents**, le jury en appelle à nouveau à la raison, de nombreuses leçons peinant à montrer 2 ou 3 documents, quand d'autres atteignent 14, 15 voire 16. Plusieurs sont alors peu exploitables (tableau de chiffres lu dans un livre et non visible), mal exploités (trop rapidement ou en les paraphrasant) ou affichés en y faisant vaguement référence comme pour les cartes topographiques. Il est inutile de faire reproduire aux appariteurs une photocopie couleur d'un atlas en couleur : montrer la page concernée directement est tout aussi efficace (et moins coûteux).

La production d'**au moins un transparent personnel est vivement conseillée** et a conduit à de belles réussites sur *Faune sauvage et territoires* à partir d'un article sur la réserve faunique de Matane, sur *l'enfermement* avec un croquis de la prison de la Santé, sur *les espaces de l'olympisme* avec un croquis de la région de Sotchi. Un croquis de la *mégalopolis*, non fini et sans échelle, ne peut satisfaire les attentes du jury.

En revanche, les **productions graphiques au tableau**, qu'il s'agisse de la formation des îles coralliennes ou de la production hydroélectrique, ont rarement été concluantes. Un croquis de l'organisation spatiale d'un stade olympique a toutefois pu servir le candidat lors des réponses aux questions. De même, une candidate a utilisé un transparent de sa confection - non projeté dans la leçon faute de temps - durant cette phase de questions.

Dans cette épreuve, les candidats ayant soigneusement choisi leurs illustrations, ayant produit un ou plusieurs transparents en les accompagnant d'un commentaire judicieux, bénéficient d'un avantage substantiel sur les autres.

5. La leçon de géographie des territoires continue à être la plus mal traitée

Malgré l'insistance sur cette question dans le précédent rapport du jury, la commission n'a pu que constater le **nouvel effondrement des leçons de géographie des territoires** (9 sujets sur les 23), dont la moyenne (6.95/20) est deux points en dessous de celle de géographie thématique (9/20, mais celle-ci n'est pas exempte de résultats faibles, comme nous le rappelons dans le premier point). La meilleure des premières n'arrive qu'à 12 quand la lauréate des secondes atteint 19. Malgré les préconisations du rapport, il existe toujours des leçons de géographie régionale où l'on apprend le nombre d'habitants de l'espace concerné au bout de 15 minutes, quand il ne faut pas poser la question pour le savoir. La seule consultation de la dernière édition des *Images économiques du Monde* permet d'avoir une batterie de chiffres utiles dans le domaine de la population et de l'économie. De même, la plupart des candidats ignore les caractéristiques du peuplement, comme les forts contrastes de densité au sein d'une région donnée ; de ce point de vue, la région du Mékong méritait quelques éclairages et quelques explications.

Plus rares que l'an dernier ont été les **plans** qui ont placé en première sous-partie la géographie physique ou l'histoire dans un accès de géographie classique ; mais plus courants ont été ceux qui les ont totalement évacués des leçons, notamment comme facteurs explicatifs des faits de peuplement. Les leçons de géographie régionale sont aussi celles qui versent le plus dans le déterminisme et dans la description linéaire ; de ce point de vue, la succession de phrases commençant par « on a » ou « on trouve » est un révélateur de la tendance à l'énumération. Les éléments sont parfois présents, mais ils sont livrés les uns après les autres sans véritable hiérarchie, sans articulation ni interaction ; c'est dans la hiérarchisation des phénomènes que le discours doit prendre forme. Le plan multiscalaire est rarement bien conduit, même s'il pouvait s'avérer judicieux sur plusieurs sujets (l'Iran

ou Rio). Cette année a donné lieu à la surpondération de la petite échelle : l'Iran n'est abordé majoritairement que sous le prisme des relations internationales ; quant au Moyen-Orient, il se résume à un « *arc de crises* ». Un article appelait certes à réfléchir à cette notion de Moyen-Orient qui devait être questionnée par le candidat d'un point de vue épistémologique et en terme de périmètre ; mais la leçon ne consistait pas à aborder le Moyen-Orient sous le seul angle des conflits. Cela n'a d'ailleurs pas empêché un candidat de ne jamais prononcer le mot Israël.

Les habitants, les dynamiques démographiques, les caractéristiques spécifiques de l'organisation des espaces urbains sont oubliés. Affirmer que Rio compte 6 millions d'habitants mérite *a minima* de préciser le périmètre de référence. Comment évoquer la Tanzanie sans traiter de sa diversité ethnique et religieuse ? **Le jury attend des candidats qu'il fasse « vivre » l'espace de la leçon** en faisant référence aux pratiques, aux usages de l'espace, aux conditions de vie, aux paramètres de pauvreté sans condescendance, etc. Les paysages du Mékong ou de la Tanzanie sont ainsi absents des leçons. Les proportions de populations rurale et urbaine sont passées sous silence.

6. La grande échelle demeure une oubliée de la leçon

Dans les sujets de géographie thématique, et plus encore de géographie des territoires, la **mobilisation de la grande échelle** demeure limitée, quoique plus importante que lors de la précédente édition : par exemple, avec l'utilisation d'une carte de Dar-es-Salaam. Plusieurs candidats ont cependant quasiment passé sous silence les villes (*quid* de Téhéran dans une leçon sur l'Iran, alors même que la bibliographie fournit l'*Atlas de Téhéran* et un article sur cette ville ?). La grande échelle des quartiers urbains, les *townships* sont passés sous silence dans la leçon sur l'Afrique du Sud. Plus encore, l'échelle nationale est très peu traitée, qu'il s'agisse des réseaux urbains de la Tanzanie, du Brésil dont la tête serait « *Brasilia* » et dans lequel s'inscrit Rio (Belo Horizonte est inconnu) ou de l'Iran (Meched l'est tout autant).

7. Le statut de la bibliographie proposée par le jury

D'avantage encore que lors de la session précédente, le jury a dû regretter pour bon nombre de candidats un **usage déficient de la bibliographie proposée par le jury**. Quelques-uns ont fait correspondre chacune de leurs sous-parties à un article de la bibliographie : où est l'esprit de synthèse et le croisement des problématiques et des exemples attendus d'un agrégé ? Mais surtout, trop de candidats ont regardé vaguement, voire pas du tout, la bibliographie fournie par le jury, omettant des pans entiers du sujet dans la construction de leur leçon (absence de Zanzibar sur le sujet *la Tanzanie* ou des terrasses sur *la pente*) et peinant à en détailler le contenu lors des questions. Le jury attend des candidats une mobilisation de cette bibliographie, mais avec distance et esprit critique. Certains sujets peuvent être traités en s'appuyant de manière forte sur celle-ci, d'autres nécessitent une vraie réflexion personnelle avant de puiser dans celle-ci (*Voter, un acte spatial ? ; Les Andes*). Le candidat doit, avant de se plonger dans les articles proposés, s'obliger à réfléchir par lui-même. Ainsi sur *l'enfermement* ou encore sur *la pente* où deux candidats ont su mobiliser des connaissances pratiques et hors bibliographie pour illustrer à bon escient leurs leçons.

Cette bibliographie proposée par le jury, apportée au candidat au bout de 30 minutes de **réflexion préalable sur le seul intitulé du sujet**, comporte 4 à 6 titres, qu'il s'agisse d'articles, de numéros spéciaux de revues (lorsque seule l'introduction du numéro est fournie, le candidat peut demander l'ensemble du volume) ou d'ouvrages (catalogues d'exposition, actes de colloques, atlas, manuels et publications plus spécifiques). Un résumé de thèse, comme il en était proposé sur *la vague* ou *géographie et musique*, peut conduire le candidat à demander celle-ci s'il s'est habitué à manier ce type de ressource durant ses entraînements afin de ne pas perdre trop de temps à l'exploiter. La bibliographie du jury ne comprend pas les ouvrages de base censés être connus du candidat et que ce dernier doit mobiliser. On peut souligner cette année la grande mobilisation des Atlas édités par Autrement (*Atlas des montagnes, Atlas de l'Océanie, Atlas de l'Amérique latine*) donnant lieu à des transparents de qualité ou à l'utilisation de cartes pertinentes, et des numéros de la Documentation photographique, la plupart du temps bien exploités.

Si la bibliographie fournie ne peut être évacuée lors de la leçon, le candidat ne peut s'y limiter, car **elle ne saurait couvrir la totalité du sujet**. La capacité du candidat à faire appel, dans sa connaissance de la bibliographie, aux références qui complètent et éclairent judicieusement le sujet, est évaluée par le jury. Il ne s'agit pas d'aligner 20 références en plus pour faire forte impression ; mais à l'inverse limiter son apport à un dictionnaire et à un atlas ne laisse pas augurer d'une connaissance de la discipline satisfaisante.

Dans le cas du sujet *les espaces de l'olympisme*, la bibliographie proposée par le jury comportait des revues et des articles précis sur différentes éditions des Jeux olympiques (Turin, Pékin, Londres, Sotchi...). Les candidats devaient, grâce à leurs connaissances personnelles, ou en consultant ces articles y renvoyant, mobiliser l'*Atlas du sport mondial* chez Autrement, les travaux de J.-P. Augustin et P. Gillon, notamment *L'Olympisme : bilan et enjeux géopolitiques* (2004), non fourni. Sur ce sujet, la bibliographie mobilisée par les trois candidats, conjuguée à une réflexion réelle sur le sujet, leur a

permis de le traiter sous ses aspects géopolitiques, économiques, culturels, sans oublier les aménagements et leurs incidences sociales, environnementales et urbaines.

Au bout de deux heures de mobilisation de la bibliographie, le candidat doit, dans son intérêt, terminer ses recherches bibliographiques pour se consacrer à l'exploitation des références. Il élabore alors une **bibliographie structurée** sur une feuille à part, qui reprend non seulement les références du jury, mais aussi ses propres apports, le tout selon les normes bibliographiques en vigueur (un titre et une date ne font pas office de référence) et structuré en plusieurs parties selon les types d'ouvrages. L'ensemble, remis par les appariteurs au bout de 2h30 au jury, doit être lisible et soigné. Ce dernier en prend connaissance avant l'entrée du candidat dans la salle et l'a sous les yeux lors de sa leçon ; il est donc recommandé d'y accorder un soin tout particulier. Tout ouvrage mobilisé est censé être connu et le jury peut demander au candidat d'en expliquer le contenu.

8. L'usage du numérique

La leçon de géographie hors-programme n'a pas connu lors de cette session d'évolution majeure. L'épreuve a intégré **la possibilité de réaliser un diaporama** puisqu'une clé USB et un ordinateur étaient accessibles pour chaque candidat, sans toutefois que cela ait eu un caractère obligatoire (le plan et les productions graphiques ont aussi pu apparaître sur transparent ou *paperboard*) Au final, seul un candidat sur cinq a eu recours à cette nouveauté, qui n'a pas influé sur la note. Les réussites furent inégales. Certains candidats ont réussi à présenter un diaporama très pédagogique et démonstratif, quand d'autres ont perdu beaucoup de temps pour l'élaborer, au détriment du fond. ∴ Un certain nombre de candidats ont réalisé des schémas de synthèse (*faune sauvage et territoire*), des représentations des jeux d'acteurs (*les espaces de l'olympisme*) avec une réalisation graphique soignée, utilisant les normes de la sémiologie et adoptant une légende structurée et problématisée.

A partir de la session 2015, un accès limité à des ressources du numérique sera possible. Le rapport général en précise les raisons et les conditions et insiste sur la mise en œuvre progressive de cette réforme, afin de ne pas pénaliser les candidats :

- ils continueront à disposer de la bibliographie fournie par le jury, à pouvoir demander des ouvrages complémentaires selon les normes rappelées plus haut,
- l'utilisation de ces outils, pour construire l'exposé comme pour l'illustrer, est laissée à leur libre appréciation,
- l'intégration de cette possibilité nécessite des entraînements réguliers afin de ne pas se retrouver débordé le jour J.

Ainsi, fort de son expérience lors de cette session, le jury ne peut que féliciter l'ensemble des candidats qui ont su, avec une inégale réussite certes, prendre connaissance des précédents rapports du jury et en appliquer les recommandations, davantage que les années précédentes. Cela le persuade encore davantage de l'apport du concours, et de cette épreuve en particulier, à la formation des futurs professeurs. En obligeant les candidats à une grande rigueur, à une véritable réflexion sur la discipline et à la mobilisation d'une large culture générale, le concours honore notre discipline et son utilité sociale. Enfin, il recrute des enseignants destinés au secondaire, et de ce point de vue la leçon sur Jean Gottmann, qui en semblerait pourtant la plus éloignée, s'est plu à le rappeler. Car si tous les enseignants mobilisent la notion de mégalopole, savoir qui en est à l'origine et dans quel contexte elle a été forgée s'avère aussi une des missions de la formation des enseignants.

Francine BARTHE-DELOIZY, Nathalie BERNARDIE-TAHIR (vice-présidente du jury), Lionel LASLAZ (président de commission), François LOUVEAUX (président du jury), Nancy MESCHINET DE RICHEMOND, Isabelle SACAREAU.

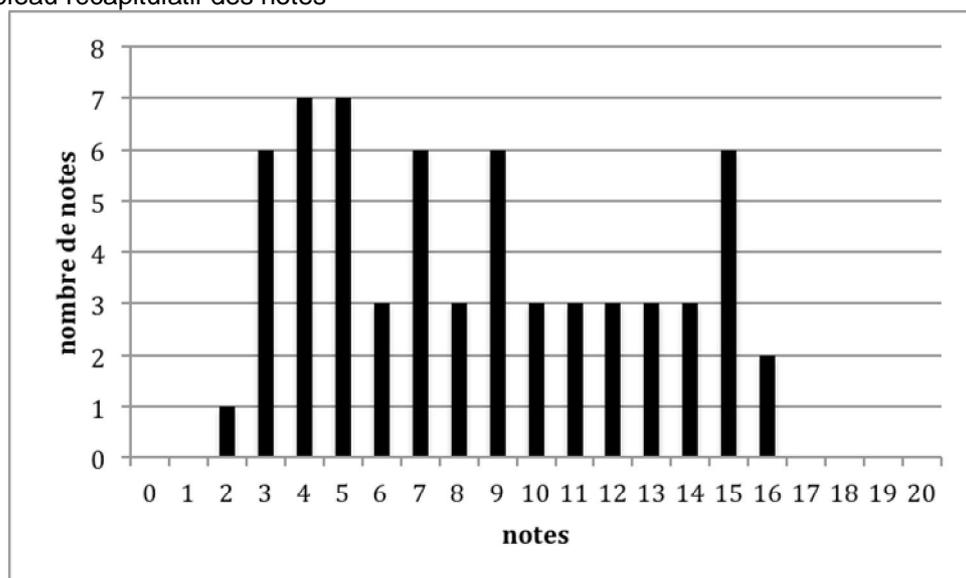
Liste des 23 sujets tirés lors de la session 2014

- L'Afrique du Sud en Afrique
- Géographie et musique
- L'Iran
- L'île, objet géographique
- Rio de Janeiro
- La haute mer
- Jean Gottmann
- Le Moyen-Orient
- La vague
- L'Ukraine
- Le Mékong
- Le lagon
- La notion d'enclavement en géographie

- Faune sauvage et territoires
- L'hydroélectricité en montagne
- La Tanzanie
- La pente
- L'enfermement
- Les montagnes intertropicales
- Voter, un acte spatial ?
- Les nuages
- Les Andes
- Les espaces de l'olympisme

3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Tableau récapitulatif des notes



La commission du jury a entendu 62 candidats à l'oral. Les notes très basses, égales ou inférieures à 5, sont un petit peu moins nombreuses que l'année dernière, pour un même nombre d'admissibles : 21 et non plus 25. De façon symétrique, mais plus importante et évidemment regrettable, les très bonnes notes, de 15 à 18, sont elles aussi moins nombreuses, 8, alors qu'elles étaient 13 en 2013 – mais elles n'étaient que 5 en 2012 et 4 en 2011, certes pour moins d'admissibles. Ce qu'un rapport antérieur qualifiait de « groupe central », de 10 à 14, s'est un peu étoffé par rapport à l'année dernière, 15 et non plus 13, les notes qualifiées de « médiocres », de 6 à 9, étant 11 comme cette même année dernière, alors que l'on peut rappeler qu'elles étaient 22 en 2012. Mais encore une fois, et toujours comme l'année dernière, bien malin qui saurait dire s'il s'agit d'une évolution du mode de notation du jury (mais celui-ci fait le maximum pour être le plus juste possible en matière de positions relatives des candidats), ou d'une évolution des candidats, ou d'un hasard statistique sur des nombres tout de même fort réduits, voire des trois à la fois. La moyenne de l'épreuve n'est guère différente de celle de 2013. Là encore, et comme cela a déjà été dit l'an passé, on ne saurait en tirer aucune conclusion : tout observateur superficiel, journaliste ou pilier de bar, faisant des commentaires aventurés sur le niveau des candidats devrait être fermement invité à se confronter aux exigences des épreuves, et les candidats les plus mal notés apparaîtraient alors sans nul doute comme très bons par simple comparaison – pour ne pas parler de ceux ayant obtenu de bonnes notes. La moyenne plutôt basse a par ailleurs une vertu souvent ignorée, qui est d'accorder à tout candidat le droit à l'erreur, à un moment où tous font face à une épreuve exigeante dans une discipline certes liée à la leur mais qui n'est pas celle-ci, même si, dans le secondaire, ils l'enseigneront. Il ne saurait en effet, en aucune manière, être scandaleux, ni même étonnant, que des candidats réussissent le concours malgré une contre-performance à une épreuve, celle-ci ou une autre. La commission l'a déjà écrit et le répète : un concours est d'autant plus juste que les épreuves permettent qu'une défaillance d'un jour ne soit pas rédhibitoire, surtout lorsque le niveau d'exigence est aussi élevé, et les épreuves aussi difficiles. L'année dernière, onze candidats étaient agrégés avec une note comprise entre 2 et 6 à l'épreuve orale d'Histoire, et la commission faisait savoir qu'elle ne s'en plaignait en aucun cas, car elle évalue des prestations et non des personnes : il lui était arrivé d'attribuer sans discussion de mauvaises

notes en espérant, durant ses délibérations, que le candidat ou la candidate se rattraperait ailleurs, et elle ne pouvait que se réjouir quand cela a été le cas. Il en est allé de même cette année, et si cinq candidats seulement sont concernés, on compte parmi eux l'une des toutes premières du classement final, grâce à deux autres oraux remarquables : c'est très bien ainsi. Il faut que les candidats sachent que rien n'est jamais perdu, et qu'il faut se battre pied à pied. Ceci d'autant qu'il est difficile de savoir ce que l'on a réellement dit et fait, et de le juger : certains surestiment leur prestation, d'autre la sous-estiment ; tel jeune collègue titulaire du Capes a passé les écrits sans trop croire à ses chances, c'est-à-dire en ses capacités, été admissible sans s'y attendre, eu le sentiment d'avoir totalement raté ses oraux de Géographie, et abandonné le combat pour son dernier oral, celui d'Histoire ; or s'il avait bien obtenu une note très basse à l'un des deux oraux déjà passés, l'autre note était honorable, ce qu'il ne pouvait savoir et que la commission d'Histoire ignorait aussi, comme il est normal ; même si sa fatigue et son découragement (son impréparation aussi, certes) laissent imaginer qu'il aurait eu du mal, lors de cette dernière épreuve, à glaner les points nécessaires pour être reçu, ce n'était pas en théorie impossible, ce l'aurait encore moins été avec un moral plus haut que son admissibilité aurait justifié, et en tout état de cause cet oral aurait été au moins un bon entraînement pour l'année prochaine, l'expérience prouvant qu'une forte proportion des admissibles non admis représentant le concours l'année suivante sont de nouveau admissibles, ayant fait montre des mêmes qualités à l'écrit qu'un an plus tôt.

Il faut ajouter, pas seulement pour la symétrie, que si rien ne doit jamais être considéré comme perdu, rien non plus n'est jamais gagné. Il semble que la candidate ayant obtenu le plus fort total à l'issue des écrits a échoué cette année, malgré cette avance. De même, une bonne note ne met pas à l'abri d'un échec, et si en 2013 les vingt candidats ayant obtenu 11 ou plus à l'épreuve orale d'Histoire ont été tous admis, de même que quatre des six ayant obtenu 10, ce dont la commission s'était réjouie, il n'en va pas de même cette année, quatre ayant échoué avec 11, 14 et, dans deux cas, 15. A ces candidats (et à d'autres dans la même situation pour d'autres épreuves) de maintenir en 2015 la qualité des prestations qu'ils ont réussies, et de réussir ce qui ne l'a pas été. Ceci d'autant plus que des améliorations spectaculaires sont possibles : le jury, quand même il ne change pas, veut oublier qui il a déjà vu et avec quels résultats, et connaît ni ne veut connaître les résultats antérieurs, ceux de l'année précédente comme des épreuves tout juste passées ; mais après coup, il peut constater qu'en histoire en tout cas, parmi les 14 candidats admissibles en 2013 et qui l'ont été aussi en 2014 (19 s'étant représentés à l'écrit et ayant de nouveau rendu quatre copies – 9 ont été au total reçus), les gains sont la norme et sont parfois spectaculaires (= :1 ; +1 : 2 ; +2 : 1 ; +3 : 2 ; +4 : 1 ; +5 : 1 ; +6 : 4 ; +10 : 1 ; +13 : 1). Bien entendu, ces données, destinées à encourager qui entend préparer de nouveau le concours, ne sont en aucun cas de nature à décourager ceux qui le présentent pour la première fois et restent bien les plus nombreux parmi les reçus.

Reste que, tout comme en 2013, certains échecs tiennent de manière manifeste à un problème de préparation. Contrairement à l'an dernier, la commission a peu eu le sentiment que certains avaient fait une impasse à l'écrit, peut-être parce que les questions étaient au programme pour la seconde fois, et que celle d'histoire médiévale, qui avait posé le plus de problèmes, a fourni le sujet de la dissertation d'écrit, donc les probabilités étaient limitées pour qu'un(e) admissible en ignore tout. Reste que pour l'avenir l'on doit recommander aux candidats de ne pas spéculer sur le fait que telle question ne « tombera » pas à l'écrit, car cette imprudence risque de ne pas être récompensée, et de toute façon il y a encore une chance sur deux de « tomber » sur cette question à l'oral : l'expérience montre qu'on ne peut pas, ou très difficilement, combler une impasse après les écrits. Reste que quelques candidats ont donné l'impression de découvrir le programme dans les six heures de préparation, ce qui ne peut donner de bons résultats. Et surtout, comme l'an dernier et comme avant encore, mais peut-être en moindre proportion, des candidats ont paru découvrir (ou ne pas découvrir) la nature de l'épreuve le jour de la passer. Comme l'an dernier, la commission ne peut que rappeler la présentation, qui ne figure plus dans la convocation, mais reste présente dans les indications à l'usage des admissibles (<http://publignetce2.education.fr/publignet/documents/info-prat-EAE1000A.pdf>), et en reproduire encore une fois ce passage : « La présentation du candidat consiste en une étude de synthèse des documents fournis, dont les aspects essentiels devront être expliqués et commentés. Le dossier de documents porte un titre qui constitue le sujet de l'épreuve. **Attention ce n'est pas une leçon illustrée par les documents, mais une présentation synthétique construite à partir de l'analyse des documents.** » Il est aussi attendu que les documents soient croisés, comparés, que les principales allusions soient éclaircies, les échos ou les contradictions bien repérés, comme les thèmes transversaux : il faut prendre au sérieux l'appellation « commentaire et confrontation ». Une « leçon » plus ou moins illustrée par les documents ne saurait donner un résultat positif.

Un autre problème est lié au rapport au dossier, ou aux documents. Les leçons pures et simples, développées à partir du titre du dossier, semblent moins nombreuses que l'an passé, mais n'ont pas encore tout à fait disparu. Il faut absolument partir du dossier, le lire, et la commission s'est demandée s'il ne faudrait pas interdire tout accès à la bibliographie durant la première heure de préparation, même si elle ne peut qu'y renoncer à cause du retard que cela pourrait impliquer pour l'obtention

d'ouvrages absents de la salle de préparation et que les appariteurs vont chercher en bibliothèque. Le danger est de trouver un développement général dans un manuel et de le plaquer sans adaptation réelle sur le dossier, parfois en perdant totalement de vue ce dernier au profit du contexte, parfois sans voir dans les documents ce à quoi il aurait été tout à fait possible de le raccrocher pour le présenter, en en picorant des bribes ou en les utilisant comme pures illustrations. Cela amène des commentaires hors sujet, comme il y en a eu par exemple sur l'orientalisme, ou sur l'affirmation de l'Etat ou du pouvoir royal, sur lesquels il semble inimaginable à certains qu'un oral puisse ne pas se conclure. Cela mène aussi à vouloir traiter l'ensemble de la période au programme, au-delà de celle envisagée dans le dossier (et pas seulement comme ligne de fuite ou point de comparaison conclusif), voire à se rapprocher d'un résumé du programme dans son entier, indépendamment même du thème du dossier... la bonne connaissance du programme étant une qualité nécessaire pour situer les documents proposés et les commenter, et un grave défaut quand elle entraîne loin de ces mêmes documents.

Comme l'an passé, la commission n'a pu que constater que la disparité des degrés de préparation individuelle était très forte. Cela peut expliquer les difficultés de candidats qui semblent d'ores et déjà des collègues de l'enseignement secondaire et sont parfois passés totalement à côté de l'épreuve, pour avoir dû se préparer seuls. Il faut conseiller aux futurs candidats de venir davantage assister à des oraux, dès l'année précédant leur candidature, même si ce conseil ne peut plus valoir désormais pour ceux de 2015, même aussi s'il crée des inégalités en fonction des possibilités de déplacement et de séjour à Paris, même enfin s'il est difficile de juger une prestation sans avoir sous les yeux le dossier commenté. Le jury s'efforce de ne pas laisser deviner son jugement afin de ne pas peser sur les épreuves suivantes. Assister aux oraux avant de passer soi-même, comme nombre de candidats, a une réelle utilité, pour reconnaître les lieux, vérifier le matériel disponible etc. mais les problèmes les plus importants concernent la préparation et la conception générales de l'épreuve. Encore une fois, on ne peut ici que conseiller la lecture des rapports antérieurs et la réflexion sur les conseils qu'ils donnent, et essayer de les compléter.

L'essentiel, que maints candidats maîtrisent, mais qui a pesé lourdement sur les résultats d'autres, c'est qu'il s'agit (là encore, on ne peut que reproduire largement le rapport précédent) d'une épreuve sur dossier et non d'une leçon où l'on pourrait ne parler des documents que par inadvertance ou pour mémoire. Ils ne sauraient non plus être purement illustratifs. Comme le demande la convocation citée, il faut partir d'eux pour construire le discours, dans une démarche plus proche de l'explication de document que de la dissertation, même si le volume même du dossier interdit d'appliquer les normes du premier exercice. La démarche inverse, calamiteuse, amène à plaquer des considérations inadéquates, des fiches préparées dans l'abstrait, des développements relevant de la préparation à l'écrit.

On notera que des documents annexes ont pu toutefois être utilisés avec efficacité, quand ils étaient liés au dossier, en particulier dans le cas de cartes (la rareté des cartes de localisation, pour des dossiers s'y prêtant, a cependant étonné la commission) ; d'autres pourraient être utilisés pour une conclusion, comme élargissement ou mise en perspective du dossier, ou pour une introduction (et peut-être alors, comme il l'a été suggéré pour l'écrit, repris en conclusion, même si cela risque de devenir une simple « ficelle » rhétorique). De façon générale, il est tout de même assez inutile de vouloir à toute force ajouter des documents pour augmenter la difficulté de l'exercice (et les risques de contresens, cela s'est vu) ; les dossiers sont déjà très lourds – la tendance spontanée à leur alourdissement a été stoppée cette année, mais la commission devra encore dans l'avenir s'efforcer de tendre progressivement vers le bas de la fourchette pour ce qui est du nombre de documents proposés.

D'autres règles du jeu semblent bien connues, ainsi les documents ont été présentés en introduction de façon systématique. Mais malgré les objurgations des rapports précédents, certains continuent d'y passer trop de temps, jusqu'à sept minutes était-il indiqué en 2013 et en 2012 (pour ne pas remonter plus haut) : cela n'a pas changé. Il avait été conseillé, plutôt que de présenter analytiquement ces documents, égrenés avec quelques indications ce qui ne permet pas de dire grand-chose et fait surtout perdre du temps, de faire une présentation typologique qui semble donner de meilleurs résultats. Le conseil a été au moins en partie entendu. Comme précédemment, certains ont projeté un tableau de ces documents ; on ne saurait dire que l'idée soit mauvaise, mais il n'en a pas été fait grand-chose dans la réalité, cette année pas plus que l'an dernier. Comme à l'écrit, les définitions des termes du sujet sont louables dans leur principe, mais portent fatalement davantage sur le titre du dossier que sur les documents, et peuvent aussi correspondre trop souvent à un rituel sans effet sur la suite de la présentation ; elles ont été moins nombreuses qu'en 2013, et la commission ne s'en plaint pas. De façon générale, on peut de nouveau suggérer d'abréger les introductions, mais comme celles-ci ne sauraient non plus être exsangues, il y a un équilibre à trouver. Il a été en général bien compris que les titres des dossiers, volontairement neutres, n'en fournissaient pas la problématique, et que celle-ci restait à dégager ; elle a été parfois écrite, projetée, ce qui n'est pas une mauvaise idée même si cela n'a rien d'obligatoire, et si l'on pourrait même douter de l'utilité réelle de sa mise en

œuvre. On peut ajouter que, comme recommandé par les rapports précédents, certains ont fait débiter leur prestation par « une citation bien venue » et que contrairement à l'an dernier la commission n'a pas à eu à déplorer qu'elle puisse se transformer en long développement extérieur au dossier ; elle a été plutôt cherchée dans le dossier lui-même, comme cela avait été suggéré. Tout cela fait en tout cas une introduction fatalement un peu longue, et demande de grandes capacités de synthèse pour aller à l'essentiel.

En effet, de façon générale, la gestion du temps continue de poser un réel problème. Non que les candidats aient du mal à « meubler » les trente minutes qui leur sont imparties, cela n'a été le cas de façon manifeste qu'une fois (et le candidat avait en fait préparé des développements qu'il n'avait pas utilisés dans l'affolement de l'oral, et qui ont pu heureusement servir lors des questions), ceci du fait de la richesse des dossiers, dans lesquels il faut d'ailleurs choisir ; ni que ces candidats dépassent trop honteusement la durée fixée, malgré, encore cette année, quelques tentatives pour prolonger de façon indue l'exercice, mais le respect global de cette durée a souvent nécessité des coupes claires, ou sombres, dans des dernières parties et dans des conclusions peut-être déjà assez peu fouillées car les six heures de préparation peuvent se révéler bien brèves. Mais il est arrivé que la seule introduction prenne le tiers de la demi-heure impartie, au préjudice évident du reste, qu'à l'issue de la première partie il ne reste que neuf minutes pour la deuxième, la troisième et la conclusion, ou à la fin de la deuxième que trois minutes pour la troisième et la conclusion ; plus souvent, et trop souvent, la moitié du temps imparti est atteinte à la fin de la première partie. Cela a des effets directs sur les conclusions, qui ne prennent très souvent pas plus d'une minute, et ne sont souvent que des résumés du développement, voire des récapitulatifs du plan. La précipitation en fin de prestation (et de préparation) ne peut qu'avoir des effets négatifs.

Comme pour l'écrit, il faut par ailleurs souligner encore une fois que les historiens ne sont pas tout à fait des intégristes du plan en trois parties, même si les habitudes et modes de pensée de la discipline l'imposent souvent ; il est arrivé de voir des présentations dans lesquelles une des parties était de tout évidence postiche, artificielle et fourre-tout (prothèse plus que thèse, antithèse ou synthèse, en quelque sorte), il aurait donc pu en être fait l'économie ; à l'inverse, si les prestations des rares candidats à avoir proposé un plan en deux parties ont débouché sur des notes décevantes, ce n'est en aucune façon du fait de ce plan. En ce qui concerne la mise en œuvre, on ne peut que se répéter et conseiller la plus grande concision dans l'introduction qui doit remplir beaucoup de fonctions en peu de minutes, mais aussi une surveillance du temps qui passe (réveil, chronomètre ou montre sur la table), des coupes en cours de présentation plutôt qu'à sa seule fin, et du temps réservé quoi qu'il arrive avant la trentième minute pour la conclusion. Dans l'abstrait, cette dernière devrait être aussi nourrie que l'introduction, dans un souci de symétrie, et s'il ne peut guère en être ainsi dans la réalité, elle mérite tout de même mieux que quelques bribes dans l'affolement de qui sait qu'il a déjà épuisé son temps, qu'un résumé de ce qui a précédé ou qu'un récapitulatif du plan. En théorie, elle pourrait en particulier répondre, à la lumière du développement, à la problématique posée initialement (sinon, pourquoi en poser une ?), permettre de revenir à la lumière du développement sur les éventuels exemples introductifs, être, comme déjà suggéré, l'occasion de parler d'autres documents si le candidat y tient, etc.

Durant la présentation, la commission ne saurait manifestement exiger des candidats qu'ils parlent sans lire leurs notes. Il est arrivé que des candidats se perdent dans ces notes, ou dans les documents, mais moins que l'année dernière, ou de façon moins criante... On peut aussi recommander de regarder le plus possible la commission, à laquelle après tout l'on s'adresse. Le plan sur tableau-papier a l'avantage d'être présent de façon permanente et de libérer le rétroprojecteur, mais qu'il soit projeté ou affiché, on ne peut que conseiller d'y revenir à chaque sous-partie, pour en scander la progression : certains cochent la sous-partie commencée, mais il faut surtout veiller à ce qu'elle soit annoncée par oral de façon claire, ce qui est en général le cas... De même, projeté ou affiché, le plan doit être lisible. La projection, qu'elle concerne le plan, des documents dont il est toujours possible de demander la photocopie en noir et blanc sur transparent, ou des croquis du candidat, a posé moins de problèmes que l'an dernier, même si un candidat a été victime d'un arrêt inopiné de l'appareil, que les appariteurs, toujours diligents, ont réparé très vite, mais pas assez pour lui. Il faut ajouter que si les candidats peuvent demander des cartes murales, qui ne sont pas plus à leur disposition dans la salle qu'elles ne le sont pour leurs camarades candidats à l'agrégation d'histoire mais qu'ils peuvent tout comme eux envoyer chercher en espérant que quelque chose d'adéquat sera trouvé – aucun candidat ne l'a fait ou plus exactement aucun n'a pu obtenir ce qu'il désirait : le transparent avec photocopie ou dessin semble plus sûr....

Pour ce qui est de la préparation en six heures (tout le monde prévoit heureusement de quoi mener la juste lutte contre l'hypoglycémie), le rapport de 2012 était vraiment trop optimiste pour ce qui est des ouvrages dont sont tirés les documents. Ils n'ont en effet pas toujours été réclamés, quand ils étaient disponibles (en bibliothèque ou fournis par des membres de la commission), et cela a été préjudiciable aux candidats concernés. Quelques lignes avant ou après un extrait, voire sa présentation dans un ouvrage le citant et auquel il a été emprunté, peuvent être très éclairantes. Par

ailleurs, certains candidats semblent avoir des difficultés avec le principe historique, hérité des *Annales* et qui constitue peut-être leur meilleur apport, selon lequel tout est source, et avec cet autre principe, plus ancien, selon lequel l'histoire s'écrit avec des sources. Peut-être d'ailleurs ont-ils du mal avec l'idée même de sources. Comme l'an dernier, et dans les mêmes termes, il faut rappeler que la démarche historique implique une attitude face aux documents constituant les dossiers, attitude qui a semblé quelque peu étrangère à certains candidats, comme s'ils s'attendaient à des documents qui d'une part seraient déjà construits et où le paragraphe constituerait une unité de sens à commenter, alors que des allusions, des détails, peuvent être éclairants et se répondre entre documents, et qui d'autre part fourniraient des données réputées « objectives » et indiscutables, d'où des difficultés pour s'interroger sur le point de vue de l'auteur, son identité même, ses erreurs, ses exagérations, ses partis pris, pour ne pas parler de mensonges éhontés. Les appartenances, les identités, les engagements sont des éléments à prendre en compte, cela n'a pas toujours été le cas même s'il y a eu un progrès par rapport à l'an dernier. Les dictionnaires présents dans la salle de préparation peuvent encore être davantage utilisés de ce point de vue. Mais une même sous-utilisation pourrait être trop souvent déplorée à propos de tous les ouvrages que les candidats peuvent réclamer et surtout de ceux mis directement à leur disposition (le nombre de ces derniers est variable selon les années, même s'il ne saurait changer au cours des épreuves, et il a dû diminuer du fait de l'impossibilité d'emprunter des ouvrages dans telle ou telle bibliothèque, contrairement même à l'an dernier, mais on voudra bien supposer qu'ils ont été sélectionnés avec un certain soin et parfois en fonction de dossiers prévus, plus les manuels dits de base, plus des ouvrages généraux, dictionnaires, atlas etc.). Ajoutons pour allonger la liste de ces déplorations que les bibliographies établies par les candidats et remises à la commission sont parfois trop succinctes, voire indigentes, et en dehors (et même pas toujours) des ouvrages indiqués dans le dossier comme ayant fourni les documents, ceux disponibles de façon permanente (et qui sont parfois les mêmes) ont souvent été négligés. Par ailleurs, le classement de la bibliographie a souvent été étonnant, avec ainsi de pures sources narratives tenues pour des « ouvrages plus spécialisés » (sic) – encore cela implique-t-il une forme de classement, ce qui n'a pas toujours été le cas...

Espérons que ces regrets déjà présents en 2013 soient pris en compte par les candidats de 2015 mieux que par ceux de 2014, et qu'ils soient en tout cas l'occasion de remercier de nouveau les jeunes appariteurs, qui après avoir recherché avant les épreuves les ouvrages qui leur avaient été indiqués pour constituer la « bibliothèque d'oral », vont chercher dans les bibliothèques voisines les ouvrages demandés par les candidats (éventuellement les cartes), assurent les photocopies etc. Ils jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement du concours et défendent au mieux les intérêts des candidats, avec une gentillesse et une efficacité dignes de tous les éloges. Leur tâche initiale a de nouveau été compliquée cette année par les difficultés avec certaines bibliothèques, malgré des démarches effectuées et l'obligeance de bien des responsables. Ils méritent les remerciements de tous, et on ne peut que déplorer, encore plus que pour les membres de la commission qui ne sont plus tout à fait dans la même situation matérielle, les retards apportés par l'administration en ce qui concerne leur rétribution, alors que les qualités dont ils font preuve feraient au contraire souhaiter pour eux un statut aussi favorable que celui dont bénéficient les intermittents du spectacle, du moins tant que ce statut existe encore. Il faut aussi, comme l'an passé, remercier les candidats eux-mêmes, car ils sont fatalement plusieurs à travailler sur les mêmes dossiers donc sur les mêmes thèmes, même si c'est de façon décalée, ceci du fait du tirage « en ligne » des sujets, et il est indispensable que les ouvrages puissent circuler de table en table.

S'il est permis d'en revenir à l'oral proprement dit, du point de vue formel, et même si elle comprend fort bien que les conditions de l'oral du concours ne sont guère favorables à une parfaite maîtrise de son expression (qu'elle ne peut tout de même pas ne pas apprécier !), la commission a déploré des flottements dans le vocabulaire (« avatar » employé hors de son sens, « commerciaux » pour « commerçants », « judiciaire » pour « juridique », voire « extractions » pour « exactions », ou « qui a dans une certaine mesure provoqué cette France dans une guerre civile », ainsi dans un autre genre que « basse extraction » pour « petite noblesse »), des mots qu'elle tient à tort ou à raison pour du jargon (« impacter » comme à l'écrit, « mélioratif », « discours discursif », « définitoire »), des constructions fautives (« on va donc s'intéresser maintenant dans un second temps *sur* »), des définitions étranges (la corvée « travail en nature », les « monnaies qui sont donc des valeurs économiques »), et d'intéressantes litotes (« Jean le Bon est assassiné et c'est pour lui « un relatif échec »)... On suggèrera par ailleurs aux candidats de ne pas employer « en guise de conclusion » qui ne souligne parfois que trop que ce qui suit n'est pas une conclusion, ou très insuffisante. Et la commission a dû quelque peu se gendарmer pour reconnaître que des expressions quelque peu stéréotypées, directement issues de l'historiographie du moment (« en situation coloniale » ou mieux « révélatrice des multiples contradictions des sociétés en situation coloniale »), étaient parfaitement légitimes pour chaque candidat pris individuellement, même si leur répétition quasi-systématique d'oral en oral créait un effet d'artificialité négatif – contre lequel il a fallu lutter... Enfin, les candidats ont tout intérêt à repérer leurs tics au cours de l'année, et à les combattre afin de ne pas accumuler

les « il faut nuancer », les « il faut savoir que », les « comment dire » ou à fortiori les « euh... ». Sur un autre plan, on peut conseiller de vérifier le sens des mots employés dans le dossier, au cas où il serait demandé ce qu'est un « vicaire apostolique » surtout quand on a traduit « Mgr » par « Monsieur » – les lieux cités gagnent à être bien repérés, d'autant que la naïveté et l'archaïsme des représentations des historiens leur font supposer que les géographes y sont naturellement portés, d'où des étonnements quand ces derniers ne savent pas placer d'anciennes provinces, comme le Dauphiné, pour lequel « au sud de la Bourgogne » est une approximation, et « au sud-ouest du bassin parisien » une franche bourde (il faut se méfier, on ne sait par ailleurs jamais d'où peuvent être originaires les membres du jury). Il est aussi préférable d'éviter les affirmations faisant douter de la culture générale (alors qu'est sans doute plutôt en cause le stress de l'oral) en plaçant la drôle de guerre en mai 1939 ou en expliquant que l'élevage ovin est le signe d'une particulière fertilité du terroir. Autre erreur à éviter, la tendance à penser que si un exemple est donné, il doit être absolument central : un dossier sur Arras n'en fait pas la capitale absolue de l'industrie du temps, mais dit peut-être tout simplement que malgré les destructions répétées subies par cette ville, des séries documentaires s'y sont peut-être mieux conservées qu'ailleurs. De même, il est imprudent de lire comme totalement emblématiques du programme des choses que l'on peut fort bien retrouver dans de tout autres contextes, de la taxe sur les chiens aux tensions autour de l'usage des forêts domaniales ou privées, qui auraient pu au contraire fournir un prétexte à des considérations sur les continuités entre métropoles et colonies, étant admis que si l'on va plus loin, on peut légitimement se demander si des phénomènes identiques ont bien tout à fait la même signification dans ces contextes divers. Enfin, certains candidats ont semblé reprocher à la commission (et on se doute que cela n'a pas été perçu comme de la plus grande habileté) de ne pas avoir orienté le dossier dans le sens qui leur aurait paru légitime à eux, sans doute parce que c'était pour eux ce qu'il y avait de plus important dans le programme, ou qu'ils avaient cru le comprendre à travers quelque cours, certains (plus que certaines à vrai dire) semblant en particulier s'être plus qu'à moitié indignés quand leur dossier ne parlait pas des femmes. On pourra soupçonner quelque effet de mode (mais il y a eu des dossiers spécifiques, ou faisant appel à une répartition dite « genrée », surtout l'an passé, dès lors que les sources s'y prêtaient) comme lorsqu'une candidate a voulu voir partout du « symbolique », surtout où ce n'était guère le cas. Il doit enfin bien entendu être possible d'évoquer des choses qui ne sont pas dans le dossier, il a été évoqué plus haut la possibilité d'ajouter des documents, mais il a aussi déjà été dit à quel point ce pouvait être dangereux, même s'il est arrivé à la commission de demander à des candidats quels autres documents auraient pu le cas échéant y figurer. Il est également mal venu, parce que cela peut être considéré comme quelque peu condescendant, d'expliquer à celui qui l'a constitué que son « dossier a le mérite de... ».

Du point de vue de la présentation, le jury peut être tout aussi consterné par un ton morne, voire sinistre, que par un enthousiasme de commentateur de match de football, mais cela n'aidera guère à définir ce qui est attendu, souhaitable ou accepté - encore que l'écrasante majorité des admissibles l'aient trouvé spontanément. Par ailleurs, l'utilisation du tableau-papier fourni à chaque utilisateur en salle de préparation, et présent dans la salle d'examen pour accueillir la ou les pages préparées, n'est bien entendu pas obligatoire, et correspond peu aux réalités de l'enseignement. Il n'en reste pas moins commode, parce qu'il est plus facile de vérifier que ce que l'on a écrit est bien lisible à quelques mètres alors que les candidats ne peuvent pas tout à fait maîtriser le résultat de l'utilisation du rétroprojecteur (on peut fort bien ne pas écrire sur le tableau quasi vertical, et poser la feuille de papier sur une table), mais aussi parce que lorsque l'on a préparé d'autres transparents, cela évite des manipulations malcommodes. Ces autres transparents peuvent être un récapitulatif des documents, appuyant la présentation de ceux-ci lors de l'introduction, encore que la commission se soit interrogée sur l'utilité de ce procédé, n'ayant rencontré aucun cas où il apportait une réelle plus-value. Malgré son évidence pédagogique, la projection de documents appartenant au dossier, en particulier de documents figurés, n'est pas toujours très utile, parce que les membres de la commission les ont sous les yeux, ni toujours très heureuse, la photocopie en noir et blanc d'illustrations en couleur n'étant pas toujours très lisible ; cependant, ont été tout à fait appréciés les cas où les candidats s'étaient davantage appropriés ces documents, où des éléments en avaient été mis en évidence, où ils avaient été complétés (comme un organigramme trouvé dans la bibliographie, où l'on retrouvait des institutions présentes dans le dossier, et qui a été complété par d'autres également présentes). Les cartes, trop rares, gagnent elles aussi, quand elles sont photocopiées et non redessinées sur transparent, à être modifiées en fonction du sujet, c'est-à-dire tout simplement à ce que les éléments utiles soient mis en évidence. Les tableaux de chiffres, lorsqu'ils synthétisent ou résument des données présentes dans le dossier, sont bien entendu pertinents, et leur traduction graphique n'est pas toujours possible, mais une fois faits et projetés, ils ne sont parfois pas utilisés, c'est-à-dire expliqués, commentés : l'idée est bonne, mais il est dommage de s'arrêter ainsi en chemin. Des cas de frise chronologique bien venue, c'est-à-dire pertinente par rapport aux documents et à leur contexte, ont été appréciés. Dans le cadre de la question d'histoire médiévale au moins, des généalogies auraient également pu être utiles, et leur absence a été regrettée. Faut-il préciser qu'il est

inutile de projeter une image quelques brèves secondes sans rien y montrer, tout comme il peut être dangereux (on l'a dit plus haut) d'en proposer qui sont extérieures au sujet – dans tous les cas, toutefois, tout est affaire d'adéquation au propos, au sujet, bref au dossier ?

On rappellera enfin qu'après les trente minutes de présentation par le candidat, vient le temps des questions, durant vingt minutes. Il n'y est jamais question de piéger les candidats, mais bien plutôt de leur permettre de s'affirmer ou de rectifier leur prestation. Si en toute fin des questions portent le plus souvent sur la période qui ne faisait pas l'objet de l'oral, les membres de la commission savent bien la difficulté qu'il y a à changer de thématique après presque sept heures de concentration, et ces questions finales ne peuvent qu'être favorables au candidat qui a encore l'énergie et la présence d'esprit, en plus des connaissances, nécessaires pour répondre. Encore une fois, les examinateurs ont conscience de la difficulté de l'exercice dans son ensemble, mais la faisabilité est attestée par quelques leçons de très grande qualité, par nombre d'autres très honnêtes, témoignant d'un réel travail d'analyse et d'une solide culture, ce dont on ne peut que féliciter les candidats. Même si le genre quasi-littéraire du rapport pousse à se laisser aller à insister sur les erreurs (moyen tout de même d'aider à les combattre pour l'avenir), même les oraux les plus mal notés n'ont pas été infâmants, seulement très loin des mieux notés, et ont encore reflété le bon niveau de l'admissibilité. Si elle n'a pas eu les quelques moments d'enthousiasme de l'année précédente, la commission a eu bien des motifs à satisfaction, y compris devant des candidats parfois crispés voire paniqués, cafouillant dans le détail et parfois un peu davantage, mais réfléchissant, faisant fonctionner leurs neurones, ce qui est tout de même, et de loin, le plus important.

Stéphane BOISSELIER, Xavier HELARY, Danielle LE PRADO-MADAULE, Eric VIAL (président de commission et vice-président du jury)

LISTE DES SUJETS DE COMMENTAIRE ET CONFRONTATION DE DOCUMENTS D'HISTOIRE

Sujets d'Histoire médiévale

La reconquête de la Normandie (1449-1450)

- 1 - Comment la cité de Lisieux se donna au roi de France (août 1449) (Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. et trad. Charles Samaran, Paris, Les Belles Lettres, t. II, 1944, « Les Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge », p. 97-107).
- 2 - La reddition de Rouen (29 octobre 1449) (Rév. Joseph Stevenson [éd.], *Letters and Papers illustrative of the Wars of the English in France during the reign of Henry the Sixth, king of England*, Londres, t. II, 2^e partie, 1864, p. 608-617).
- 3 - Lettre de Prigent de Coëtivy à Jean de Dunois sur la bataille de Formigny (15 avril 1450) (Florence Callu-Turiaf, « Nouveaux documents sur la bataille de Formigny », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 124, 1966, p. 277-279).
- 4 - Lettre de Charles VII à « ceux de Paris » (Alençon, 18 avril 1450) (*Ibidem*, p. 280).
- 5 - Ordre donné par Henri VI, « roi d'Angleterre et de France », de ravitailler Cherbourg assiégé par les Français (4 juin 1450) (Rév. Joseph Stevenson (éd.), *op. cit.*, t. I, 1861, p. 517-518).
- 6 - Le siège de Cherbourg (été 1450) (Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vavasseur, Paris, Renouard, 1890, p. 213-215).
- 7 - Fondation par Charles VII d'un service commémorant l'expulsion des Anglais de Normandie (31 août 1450) (G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, *Le roi victorieux*, Paris, Picard, 1890, pièce justificative n°IV, p. 447-448).
- 8 - La bataille de Formigny (15 avril 1450) (Enluminure dans un manuscrit contenant une chronique, seconde moitié du XV^e siècle).
- 9 - Monument commémoratif de la bataille de Formigny (installé en 1903, réalisé par Arthur Le Duc, 1848-1918).

Édouard de Woodstock (1330-1376), prince de Galles et prince d'Aquitaine, dit le « prince Noir ».

- 1 - Le prince Édouard à la bataille de Crécy (26 août 1346) (Edward Maunde Thompson (éd.), *Chronicon Galfridi Le Baker de Swynebroke*, Oxford, Clarendon Press, 1889, p. 84).
- 2 - Chevauchée du prince Édouard (automne 1355) (Jean Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Devaux, t. V, 1868, p. 339-340).
- 3 - Le roi Jean et le prince Édouard (1356) (Jean Froissart, *op. cit.*, t. V, p. 455-456 et 460-461, et t. VI, p. 13-14).
- 4 - Le prince Édouard reçoit l'investiture de la principauté d'Aquitaine (1362) (Enluminure d'un manuscrit réalisé vers 1390, British Library, Cotton MS Nero D VI, fol. 31).

- 5 - La reprise de la guerre vue par le Héraut Chandos (1368) (*La Vie du Prince Noir by Chandos Herald*, éd. Diana B. Tyson, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1975, p. 153-155).
- 6 - Lettre du prince de Galles aux prélats, barons et communes de sa principauté d'Aquitaine (27 janvier 1369) (Archives municipales de Millau, éd. J. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine (1355-1356 – 1362-1370)*, Paris, Picard, 1894, pièce justificative n°IV, p. 208-210).
- 7 - Mort du prince de Galles (1376) (*Chronique des Quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon Luce, Paris, Renouard, 1862, p. 257).
- 8 - Gisant d'Édouard à la cathédrale de Cantorbéry.

Charles d'Orléans, un prince dans la tourmente

- 1 - Paix conclue à Auxerre entre Charles, duc d'Orléans, et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, (1412) (*Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée en latin par L. Bellaguet, 1842, rééd., Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, tome IV, livre XXXIII, chapitre XXI, p. 713-719).
- 2 - Début de la captivité de Charles d'Orléans (bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415) (*Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éd. François Morand, Paris, Renouard, t. I^{er}, 1876, p. 260-261 et 264).
- 3 - « En regardant vers le pays de France » (Ballade 98, dans Charles d'Orléans, *Ballades et rondeaux. Édition du manuscrit 25458 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris*, traduction, présentation et notes de Jean-Claude Mühlethaler, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1992, p. 318-321).
- 4 - Charles d'Orléans et Jeanne d'Arc (Extraits des réponses faites par Jeanne d'Arc à ses juges au cours de son procès, 22 février et 12 mars 1431 ; éd. Pierre Tisset, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc édité par la Société de l'histoire de France. Fondation du département des Vosges*, Paris, 1960-1971, t. 2, p. 54 et 116).
- 5 - Lettre par laquelle le duc d'Orléans dresse la liste des seigneurs qu'il autorise à porter son ordre de chevalerie, l'ordre du Porc-Épic (Londres, 8 mars 1439 nouveau style) (Archives nationales, K 1721, n°2 bis, en ligne sur la base Archim).
- 6 - Tractations en vue de la libération du duc d'Orléans (1440) (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publiée pour la Société de l'histoire de France par Louis Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1861, t. V, p. 433-437).
- 7 - Charles d'Orléans vu par le « Bourgeois de Paris » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, adaptation par Colette Beaune, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », 1990, p. 408).

Arras, une ville dans les premières années de la guerre de Cent ans (1340-1347)

- 1 - Lettre des échevins de Gand à ceux d'Arras (17 février 1340 nouveau style) (A. Guesnon, « Documents inédits sur l'invasion anglaise et les États au temps de Philippe VI et Jean le Bon », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1897, pièce n°I, p. 218-220).
- 2 - Extraits du compte des dépenses faites par la ville d'Arras pour les contingents envoyés par elle à l'armée du roi à Pont-à-Bouvines (août 1340) (*Ibidem*, pièce n°V bis, p. 229-233).
- 3 - Mandement de Philippe VI aux maire et échevins d'Arras (Saint-Ouen-lès-Saint-Denis, 4 janvier 1346 nouveau style) (*Ibidem*, pièce n°VI, p. 233-234).
- 4 - Philippe VI autorise les échevins d'Arras à inonder, détruire et brûler les faubourgs pour la défense de la ville (Au Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence, le 30 octobre 1346) (*Ibidem*, pièce n°X, p. 237).
- 5 - Réponse des échevins de Saint-Omer à ceux d'Arras à propos des nouvelles de la guerre (Saint-Omer, 27 février 1347 n. st.) (*Ibidem*, pièce n°XIII, p. 239-240).
- 6 - Robert, seigneur de Fiennes, lieutenant du roi, répond à une demande du maire et des échevins d'Arras (Fauquembergue, le 15 août 1347) (*Ibidem*, pièce n°XV, p. 241).
- 7 - Mandement de Philippe VI aux échevins d'Arras (Au Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence, 23 août 1347) (*Ibidem*, pièce n°XVI, p. 242).
- 8 - Remontrances adressées à Philippe VI au nom des bonnes villes (30 novembre 1347) (*Ibidem*, pièce n°XVII, p. 242-244).

Jean sans Peur, chef de guerre

- 1 - La bataille de Nicopolis (1397) (Récit par Étienne de Conty, official de Corbie, vers 1400, traduit par Philippe Contamine et Jacques Paviot, dans *Philippe de Mézières. Une épître lamentable et consolatoire adressée en 1397 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, sur la défaite de Nicopolis (1396)*, Paris, Société de l'histoire de France, 2008, p. 63-64).
- 2 - La bataille d'Othée (23 septembre 1408) (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, op. cit., t. IV, 1842, p. 167-171, rééd., Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994).

3 - Jean sans Peur abandonné par les communes flamandes (automne 1411) . Louis Douët-d'Arcq (éd.), *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Paris, Renouard, t. II, 1857, p. 182-185). Colette Beaune (éd. et trad.), *Journal d'un Bourgeois de Paris, op. cit.*, p. 38.

4 - Jean sans Peur institue David de Brimeu, seigneur de Humbercourt, maréchal de l'armée en l'absence du maréchal de Bourgogne (Éd. Bertrand Schnerb, « *L'Honneur de la Maréchaussée* ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000 (Burgundica, III), p. j. n°3, p. 204-205).

5 - Montre d'armes de la compagnie de Castellain Vasc, chevalier, comptant 156 écuyers, 124 hommes de trait, 2 trompettes et 3 ménétriers, reçue à Beauvais entre le 31 août et le 6 septembre 1417 par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne (Éd. Bertrand Schnerb, « Un capitaine italien au service de Jean sans Peur : Castellain Vasc », *Annales de Bourgogne*, t. 64, 1992, p. 5-38, aux p. 34-37).

6 - Grand sceau de Jean sans Peur (D. Robcis, *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur, 1404-1419, d'après les documents comptables*, Paris, Association pour l'Édition et la Diffusion des Études Historiques, 1998, p. 55).

7 - Meurtre de Jean sans Peur au pont de Montereau (10 septembre 1419) (miniature tirée d'un manuscrit des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, deuxième moitié du XV^e siècle).

La guerre de succession de Bretagne (1341-1364)

1 - Le début de la guerre de succession de Bretagne (1341) (Jules Viard (éd.), *Les Grandes chroniques de France*, Paris, t. IX, Champion, 1937, p. 217-221).

2 - Les prouesses de Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, lors du siège d'Hennebont (1342) (Jean Froissart, *Chroniques, Livres I et II*, éd. et textes présentés et commentés par Peter F. Ainsworth et George T. Diller, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2001, p. 389-390).

3 - Quittance de Charles de Blois pour des hommes d'armes venus de la sénéchaussée de Toulouse sur l'ordre du roi (10 août 1345) (BnF, fr. 25998, n°437 ; éd. Michael Jones, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364)*, Rennes, PUR, 1996, n°72, p. 94).

4 - Charles de Blois est battu à La Roche-Derrien (1347) (*Chronique dite de Jean de Venette*, éd., trad. et présentation de Colette Beaune, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2011, p. 85-87). 4 bis - La bataille d'Auray (1364) et la fin de la guerre (*Ibidem*, p. 291-297, extraits).

5 - Lettre par laquelle Jean IV de Montfort apprend au comte de Flandre la nouvelle de sa victoire à Auray (8 octobre 1364) (Arch. dép. Nord, B 18882, fol. 254, éd. Michael Jones, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, Klincksieck (Institut armoricain de recherches économiques et humaines), t. I, 1980, n°37, p. 94-95).

6 - Trois représentations de la bataille d'Auray. Dans un manuscrit de *La Chanson de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier, Londres, British Library, ms. Yates Thompson 35, fol. 90v, v. 1380-1392. Dans un manuscrit des *Chroniques de Jean Froissart*, Bibl. mun. de Toulouse, ms. 511, fol. 181v, réalisé v. 1405-1414 pour Jean, comte de Foix. Enluminure réalisée par Loyset Liédet, un des artistes attirés de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, dans un manuscrit des *Chroniques de Jean Froissart*, BnF, fr. 2643, fol. 292, v. 1470-1475.

6 - Le combat des Trente (26 mars 1351) (Tableau peint en 1857 par Octave Penguilly L'Haridon (1811-1870), déposé au Musée des Beaux-Arts de Quimper).

8 - Tombeau de Jean IV, duc de Bretagne († 1399), autrefois à la cathédrale de Nantes (dessin réalisé avant la destruction du tombeau à la Révolution).

Héros de guerre, quelques profils

1 - *Le prince Noir. Poème du héraut d'armes Chandos* (ca 1385). Texte critique par Francisque Michel. J-G. Fotheringham. London-Paris. 1883, p. 5-12.

2 - Le Grand Ferré (1359), d'après la *Chronique dite de Jean de Venette, op. cit.*, p. 207-211.

3 - Du Guesclin d'après Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p. 311-312.

4 - Vertus et valeurs guerrières d'un prince, Philippe le Bon, George Chastelain, *Déclaration des hauts faits du duc Philippe* (1467-1468), trad. *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques* (dir. Danielle Régnier-Bohler), Laffont, Paris, 1995, p. 751-752.

5 - Jeanne d'Arc. Portrait imaginaire de Jeanne d'Arc par Clément de Fauquembergue (greffier du Parlement de Paris), *Journal* (10 mai 1429). Jeanne d'Arc d'après le Maître du *Champion des dames*, par Martin Le Franc (1441-1442), BM Grenoble, ms 875 (1465 sqq.). Jeanne d'Arc au siège de Paris, Maître des *Vigiles de Charles VII*, par Martial d'Auvergne (1484), BNF, Français 5054, fol 66v.

La guerre de siège

- 1 - Gilles de Rome, *Li livres du gouvernement des rois* (vers 1280, trad française 1296), éd. S. P. Molenaer, New York, 1899.
- 2 - Blocus de Paris, entre Bourguignons et Armagnacs (1410), *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449, op. cit.*, p 35-37.
- 3 : Siège de Crépy en Laonnois (1420), George Chastelain, *Chronique*, trad. *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques, op. cit.*, p. 772-774.
- 4 - Préparatifs du siège de Cherbourg (1450), éd. E. Cosneau : *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne) 1393-1458*. Paris. 1886, p. 637-638.
- 5 : Siège d'une ville, *Firework book* (vers 1450), manuscrit 134 de la Medieval Gallery de la Tour de Londres, folio 86.
- 6 - Jean du Clercq, *Mémoires sur le règne de Philippe le Bon (1448-1467)*, éd. B. de Reiffenberg, Bruxelles, 1836, tome IV, p 274-275 (1466).
- 7 - Serviteurs d'artillerie au siège de Neuss par Charles le Téméraire (1475), synthèse d'après le relevé du receveur de l'artillerie (Arch. dptales du Nord, Lille, B 3519, n° 124348).

La guerre juste

- 1 - Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique. IIe partie, livre II (la morale particulière)* (1266-1273), trad. dominicaine d'après l'édition léonine, Cerf, Paris, 1984, tome III, p 279-281.
- 2 - Christine de Pisan, *op. cit.*, p 122-123 et 141-142.
- 3 - « Débats d'entre les rois de France et d'Angleterre touchant les duchés de Guyenne et de Normandie » (1418-1419), éd. Nicole Pons, « *L'honneur de la couronne de France* ». *Quatre libelles contre les Anglais*, Paris, Klincksieck, 1990, p 66-68.
- 4 - Alain Chartier, *Le quadriloge invectif* (vers 1422), éd. E. Droz (*Les classiques français du Moyen Âge*), Paris, 1923, p 18-19.
- 5 - Guerre, paix et pouvoir selon l'université de Paris (lettre à Humphrey, duc de Gloucester, à propos de sa conquête du Hainaut, 1424), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. P. Denifle, Paris, 1897, tome IV, p 437-438.
- 6 - Jacques Gélou, *De la venue de Jeanne. Un traité scolastique en faveur de Jeanne d'Arc* (1429), éd. et trad. Olivier Hanne, Aix-en-Provence, PUP, 2012.

Encadrement et professionnalisation des guerriers

- 1 - Contrat passé par William Melton, archevêque d'York, pour fourniture de troupes à la campagne royale contre l'Ecosse (1327), éd. N. B. Lewis, « The summons of the english feudal levy, 5 april 1327 », dans *Essays in medieval history presented to Bertie Wilkinson*, Toronto, 1969, p 248-249.
- 2 - Ordonnance d'organisation de l'armée royale par Jean II (1351), éd. Denis François Secousse e.a., *Ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'en 1514*, Paris, 1723-1790, t. IV.
- 3 - Une carrière militaire (1356-63), Jean Froissart, *Voyage en Béarn (Chroniques, t III)*, trad. Véronique Duché-Gavet, Atlantica, Biarritz, 2003.
- 4 - Compte de soldes reçues et à payer (1371), trad. Jean Favier, *Finances et fiscalité au bas Moyen Âge* (« Regards sur l'histoire », 15), SEDES, Paris, 1971, p 91-92.
- 5 - Ordonnance de discipline des vassaux convoqués par Richard II à la guerre contre l'Ecosse (1385), éd. *The statutes of the Realm*, Londres, 1810, tome II.
- 6 - Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage*, *op.cit.*, p 119-120.
- 7 – *Ibidem*, p 137-138.
- 8 - Troupes et tactique à la bataille de Montlhéry (1465), Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, Paris, 1901-1903.

Logistique et financement de la guerre

- 1 : Prévisions par la royauté française des besoins matériels pour la guerre (1327 et 1403), éd. Maurice Jusselin, « Comment la France se préparait à la Guerre de Cent Ans », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 73 (1912), p 209-236, et Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI*, Paris, 1965, p. 623-624.
- 2 - Contributions des institutions locales du domaine royal à la logistique de l'armée royale (1328), éd. Charles-Victor Langlois, *Inventaire d'anciens comptes royaux dressés par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois*, Paris, 1899.
- 3 - Aide accordée par les Etats au dauphin pour continuer la guerre après la défaite de Poitiers (1356), éd. François-André Isambert e.a., *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, 1821-1833 (29 vol.), tome IV, p. 793.
- 4 - Dépenses de la royauté anglaise (1362-1363), éd. T. F. Tout et D. M. Broome, « A notional balance sheet for 1362-1363 », *English historical review*, 39 (1924), p. 412-415.
- 5 : Christine de Pisan, *op. cit.*, p. 133-134.

- 6 - Doléances des Etats du Languedoc et réponses (1423), éd. Henri Gilles, *Les Etats du Languedoc au XVe siècle*, Toulouse, 1965, p 308.
- 7 - Quittances de soldes (1426-1427), trad. Jean Favier, *op. cit.*, p 81-82, 86.

Coûts et profits de la guerre

- 1 - Enjeux économiques en Flandre (1337-1338), d'après Jean Froissart, *Chroniques*, éd. Siméon Luce, Paris, 1869, tome I, p. 388-392.
- 2 - Réunion de troupes et « montre » des hommes d'armes pour une campagne en Aquitaine (1339), éd. Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, Privat, Toulouse, 1872-1892 (15 vol.), tome 10, doc. 328.
- 3 - Compte de réparations des fortifications du château ducal de Montbard (1345), Arch. départementales de la Côte-d'Or, B 5302, fol. 6-9.
- 4 - Rémission pour collaboration lors de l'occupation de Carlat (Cantal) (1369-1391), éd. Gustave Saige et le Comte de Dienne, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900, tome I, pp 330-332.
- 5 - Souvenirs de Mérigot Marchès (vers 1380-1391) d'après Jean Froissart, *Chroniques*, éd. baron Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, Bruxelles, 1876, tome XIV, p. 164.
- 6 - Compte d'approvisionnement de la forteresse d'Argenteau (1410-1411), éd. Claude Gaier, « L'approvisionnement et le régime alimentaire des troupes dans le duché de Limbourg », *Le Moyen Âge*, 74 (1968), p. 573-575.
- 7 - Coût des servants d'artillerie au siège de Neuss par Charles le Téméraire (1475), synthèse d'après le relevé du receveur de l'artillerie (Arch. dptales du Nord, Lille, B 3519, n° 124348).

Sujets d'Histoire contemporaine

Les pratiques sportives dans les sociétés coloniales

- 1 - Williams F. Gardner, *The diamond mines of South Africa*, NY Macmillan Co 1902, chap. 14, "the workers of mines", extraits, p. 440, (traduction Véronique Herduin).
- 2 - Le cercle sportif saïgonnais, cartes postales, sans date (début du XXème siècle).
- 3 - L'équipe indienne autour du Maharaja de Patiala Bhunpinder Singh lors de la première participation de l'Inde à la coupe britannique de cricket en 1911, photographie, *MCC muséum, Lord's the home of cricket*.
- 4 - L'équipe du Mohun Bagan, victorieuse de la coupe de l'Indian Football Association Shield (IFA Shield) en 1911, photographie et timbre commémoratif édité par le gouvernement indien en 2011, *Mohunbaganclub.com photogallery*.
- 5 - C.E Tyndale-Biscoe, Headmaster of Srinagar Boy's High School, *Character Building in Kashmir*, London Church Missionary Society, Salisbury Square, 1920 (extraits), (traduction Véronique Herduin).
- 6 - Discours prononcé par François Hebrard, président de la Fédération gymnastique sportive des patronages de France, lors de la réception organisée par le gouverneur général d'Algérie, Pierre-Louis Bordes, dans le cadre des festivités célébrant le centenaire de la conquête de l'Algérie, 16 juin 1930. *Les Jeunes*, organe officiel de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, numéro 473, 30 novembre 1930, p. 692.
- 7 - L'équipe de l'Etoile musulmane de Mascara en 1908 ; l'équipe de l'union sportive musulmane oranaise en 1930, photographies *Galleria Rubira mascara.p-rubira.com*
- 8 - Répartition des horaires des enseignements à l'Ecole normale de Rufisque (AOF) de 1938 à 1942, in Pascale Barhélémy, « instruction ou éducation : la formation des Africaines à l'Ecole Normale d'institutrices de l'AOF 1938-1958 », *étudesafricaines.revues.org/205*, 2013.
- 7 - Charte sportive de l'A. O. F. et du Togo, *journal officiel du territoire du Togo placé sous mandat de la France*, 16 septembre 1941, p.487-488.

Colons, coloniaux et métropolitains au temps de l'empire français

- 1 - Père J.B. Piolet, *De la colonisation à Madagascar*, Paris, A. Challamel, 1896, p.38, extraits.
- 2 - Alphonse Birck, illustration pour *l'Almanach du petit colon algérien*, 1896.
- 3 - Claude Farrère, *Les Civilisés*, Paris, 1905, extraits. (Prix Goncourt 1905)
- 4 - Maurice Delafosse, *Broussard ou les états d'âme d'un colonial : suivi de ses propos et opinions*, publication du Comité pour l'Afrique française, Paris, 1909, p.53-54.
- 5 - Eugène Pujarniscle, *Le Bonze et le Pirate*, Paris, G. Crès & Cie, 1929, extraits, p.8-10
- 6 - Ibidem, p.228. Jacques Weulersse, *Noirs et blancs : à travers l'Afrique nouvelle : de Dakar au Cap*, Paris, A. Colin, 1931, p.68.
- 7 - Jean Louis Beuzon, *Affiche de recrutement pour les troupes coloniales françaises*, 1931.
- 8 - Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Denoël et Steele, 1932, p.125-126.

9 - Marius et Ary Leblond, *L'Empire de la France, sa grandeur, sa beauté, sa gloire, sa force*, Paris, Éditions Alsatia, 1944, p.10, extrait.

10 - Témoignages cités par Jean-Charles Frédénucci, *Aux origines des pratiques de mission de l'administration de l'urbanisme de la Ve république : l'Afrique noire. Approche historique d'une expérience de formation d'ingénieurs des Ponts et Chaussées coloniaux et d'administrateurs de la France d'Outre-mer*, Clio en Afrique, 2005.

Fès, les transformations d'une ville dans une société coloniale (1912-1950)

1- photographies, 1912, source : amicale des anciens de Fès, adafes.com

2 - Fès, second plan Prost, vers 1916. AMF, plan Henri Prost, dans Charlotte Jélidi, *La Fabrication d'une ville nouvelle au Maroc sous le protectorat français (1912-1956)*, Fès nouvelle, Thèse de doctorat, université de Tours, septembre 2007, ENS éditions, 2012.

3 - *Fez, capitale de l'Islam*, dans Pierre Dumas, *Le Maroc*, J. Rey et B. Arthaud, Grenoble, 1928, p.142-143.

4 - Photographies, scènes de la vie quotidienne à Fez, 1928, *Ibidem*, p.142 et 144.

5 - Porte de l'enceinte de la Médina réalisée en 1913, carte postale, Éd. A. Pleux, coll. privée. Photographie des rues, commandant Mellier et 4^{ème} tirailleur, dans la ville nouvelle de Fès, prise en 1929 par les services photographiques de la Résidence Générale dans le cadre d'un dossier préparé pour le voyage du Président de la République G. Doumergue en octobre 1930.

6 - Plan de la ville nouvelle de Fès, 1930.

7 - *Derb Faciyin* dans Pascale Saisset, *Heures juives au Maroc*, éditions Rieder, Paris 1930, p.51 à 53, collection privée. Mellah, place du Commerce, vers 1930, carte postale, Lévy Neurdein réunis, collection privée

8 - *Où va la ville de Fès?* par M Maître., Contrôleur Civil, Chef des Services Municipaux, dans *La Dépêche de Fès*, Nord-Sud, revue périodique illustrée d'informations marocaines, numéro exceptionnel, mai 1939, p 22-23.

9 - Autorisations de bâtir accordés par la municipalité de Fès à la ville nouvelle, 1923-1955, dans Charlotte Jélidi, *op. cit.*

10 - Evolution de la population de la Ville de Fès de 1889 à 1951, *ibidem*

Urbanisme et société coloniale au Maroc pendant le Protectorat Français

1 - Henri Prost, « Casablanca en 1914 », « le plan de Casablanca », *France- Maroc*, 15 août 1917, extrait p. 7 à 9.

2 - « Impressions marocaines », dans *L'Illustration-Noël*, 15 décembre 1917, 75^{ème} a., n°3902, p.3-4.

3 - Tableau des subventions de l'Etat aux villes du Maroc 1913-1918, dans Charlotte Jélidi, *op. cit.*

4 - « Le développement de Meknès », *Le Maroc en 1932, 25 ans de Protectorat français, Afrique du Nord illustrée*, n°577. 21 mai 1932.

5 - « L'Urbanisme au Maroc », *Ibidem*, p.54.

6 - Photographies, dans *L'OEuvre de la France au Maroc de 1912 à 1950*, éditions africaines Perceval, Rabat, 1950, p.38-39.

7 - Données statistiques, *Ibidem*, p.34.

8 - Jacques Berque, « Nouveaux types urbains au Maroc », in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 7^{ème} a, n°2, 1952, p.210 et 212.

Fiscalité et domination coloniale

1 - "The Indian Balance Sheet for 1884-85", in the *Financial Reform Almanack for 1887*, by Financial Reform Association. Source: *the pamphlet collection of sir Robert Stout* Vol 14, Victoria university of Wellington library.

2 - Statistiques relative à l'impôt de capitation (Lezma) pour la région centre de l'Algérie, pour l'année 1890, établies par Ahmed Henni, in « Le système fiscal colonial et la dynamique d'identification communautariste en Algérie entre 1830 et 1918 », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS LSH, 2007.

3 - Vote des députés des colonies sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, 1891, in Hongla Hamos, « Les députés coloniaux et l'adoption du tarif général des douanes par la France en 1892 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 65, n°241, 4e trim. 1978. p. 519-532.

4 - Capitation et mouvements migratoires à Madagascar, carte réalisée par Guy Jacob, in « Gallieni et « l'impôt moralisateur » à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 74, n°277, 4e trim. 1987. p. 431-473.

5 - Recettes et dépenses de l'Algérie (1901-1905), tableaux réalisés par Ahmed Henni, art. cit.

6 - Rapport du chef de la province d'Irimerina du Nord du 3 novembre 1902, extrait cité par Guy Jacob, art. cit.. p. 431-473.

- 7 - Evolution de l'impôt direct perçu sur les rôles en millions de francs 1925-1930. *Annuaire statistique de l'AEF*, p.196.
- 8 - Manifestantes lors de la Marche du sel du Mahatma Gandhi. Bombay (Inde), 1930, photographie Roger-Viollet.
- 9 - « La préférence impériale » dans André Siegfried, *La Crise britannique au XXe siècle* [1931], A. Colin, Paris, 6^{ème} éd. 1941, p. 155,156, 159, extraits.
- 10 - Félicien Challaye, « *Souvenirs sur la colonisation* », 1935, texte repris dans « *Un livre noir du colonialisme* », Paris, Les Nuits rouges, 1998, extraits.

Le « parti colonial français » à l'âge de l'Empire

- 1 - Jules Ferry, *Discours à la chambre des députés*, 28 juillet 1885.
- 2 - *Union coloniale française : buts, moyens d'action, résultats*, Paris, au siège de l'Union coloniale française, 1900, p.3-4.
- 3 - Article extrait de *La Quinzaine Coloniale*, directeur Joseph Chailley-Bert, cinquième année, t. IX, Paris, 10 février 1901, p.78.
- 4 - *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1895, extrait, p.282. *Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille*, 1905, extraits, p. 5-6.
- 5 - Paul Colin, Affiche de la ligue maritime et coloniale, 1925.
- 6 - Onésime Reclus, "*La Géographie vivante*" pour le cours préparatoire et le CM1, 1926, p 70.
- 7 - Paul Reynaud, « Discours inaugural de l'exposition coloniale internationale », Paris, 6 mai 1931, dans *Le Livre d'or de l'Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, extraits.
- 8 - Albert Sarrault, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Éd. du Sagittaire, 1931, extraits.
- 9 - J.A. Miquel, rédacteur en chef de *La Gazette coloniale, organe politique et économique de la France des cinq parties du monde*, n° 245,éditorial, 26 mars 1936.

Métis et métissage dans les sociétés coloniales à l'âge des empires.

- 1 - Alexandre Dumas, *Georges*, ch. 12, Paris, 1843, extraits.
- 2 - Joseph Chailley-Bert, *Java et ses habitants*, ch. II, la société européenne, 2e éd., 1901, p. 93-96 (1e éd. 1900).
- 3 - *Rapport de Dr Asmis, chef de la circonscription administrative de Lomé Ville, sur le port de noms allemands par les enfants métis*, 1909. Archives Nationales du Togo - FA3/185, p. 143-147, trad. française Essosima Tomfei Adili, université de Lomé.
- 4 - *Procès-verbal de la rencontre annuelle des Chefs de Districts à Bassari sur la prise en charge des métis*, séance du 1er au 5 mars 1909 présidée par le gouverneur Julius Graf von Zech. Archives Nationales du Togo - FA1/1020, p. 155-156, trad. française Essosima Tomfei Adili sima, université de Lomé
- 5 - Une famille métisse aux Indes néerlandaises, photographie 1930, Tropenmuseum, Amsterdam, <http://www.tropenmuseum.nl/Tropenm>
- 6 - Affiche du film français, *Daïnah la métisse*, Jean Grébillon, 1931.
- 7 - Général Mac Munn Georges, *Mœurs et coutumes des basses classes de l'Inde* [1934], chapitre I- « préjugés contre les gens de couleur », p. 20, traduit de l'anglais par Marie-Louise d'Erloy, Paris, Payot, 1934, « Collection d'études, de documents et de témoignages pour servir à l'histoire de notre temps ».
- 8 - André Siegfried, *Notes de voyages, Afrique du Sud*, extraits, A. Colin, 1949, p. 91-95
- 9 - Kim Lefèvre, *Métisse Blanche*, Phébus, Paris, 1989, extraits, p13-14, 30, 154-155.

Administrateurs, commerçants et élus

- 1 - Portrait de l'administrateur colonial (Robert Delavignette, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, p. 29-30).
- 2 - « Le dieu de la brousse » commerçants (Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in Id., *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992, p.537).
- 3 - Les colons vus par Céline (Louis Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Denoël, 1932, rééd. Paris, Gallimard, « folio », 1984, p. 192.).
- 4 - « Le droit de représentation des colonies » 1885 (Victor Schoelcher, *Esclavage et colonisation* , Paris, PUF, 1948, p.200-203).
- 5 - La Birmanie vue par le consul de France (Joseph Dautremet, *Une colonie modèle, la Birmanie sous le régime britannique*, Paris, Guilmoto, 1912, p. 116-117).
- 6 - L'administration vue par les commerçants (Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in Id., *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992, p.566-568).
- 7 - Lettre de l'administrateur colonial Georges Bruel à sa sœur, 14 avril 1907 (Jean Cantournet, *Des affaires et des hommes : Noirs et Blancs, commerçants et fonctionnaires dans l'Oubangui du début du siècle*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1992, p. 131).

Elites indigènes et études

- 1 – Des Annamites à l'université de Beyrouth ? 6 janvier 1913 (Jacques Thobie, *Les Intérêts culturels français dans l'Empire ottoman finissant. L'enseignement laïque et en partenariat*, Louvain, Peeters, 2000, p. 404).
- 2 - Daniel Guérin, « La France règne au Maroc », *Monde*, 1^{er} novembre 1930, in Id., *Ci-gît le colonialisme. Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie. Témoignage militant*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 463.
- 3 - Daniel Guérin, « Tempête sur l'Indochine », *Monde*, 7 et 14 juin 1930, *ibidem*, p. 427-428.
- 4 - « Ils ne méritent pas parce que », *L'Annam nouveau*, 21 janvier 1934, (Pascale Bezançon, *Une colonisation éducative ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, l'Harmattan, 2002).
- 5 - Un Guyanais à Paris : A E Whily Tell, *Je suis un civilisé*, Paris, s.e., 1953, p. 20-21, cité par Serge Mam-Lam-Fouck, *Histoire de la société guyanaise. Les années cruciales 1848-1946*, s.l., Les Editions caribéennes / Ceger, 1987, p. 198-199.
- 6 - « Exemple d'un conflit de génération : avec les élèves-médecins de campagne » (Robert Delavignette, *op.cit.*, p. 227-229).
- 7 – Rapport Kervyn, Congo belge, 1913 (Elikia M'Bokolo [dir.] *Afrique noire Histoire et civilisation t. II XIXe-XXe siècles*, Paris, Hatier, 1992, p. 398).
- 8 - Léopold Sedar Senghor élève du lycée Louis-le-Grand, 1929 (Jean-Pierre Rioux [dir], *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, p. 202).

Révoltes, répressions, contestations

- 1 – Arthur Rimbaud, « Jugurtha, 1859, (Coll., *La France colonisatrice*, Paris, Liana Levy/Sylvie Messinger, 1983, p. 63-64).
- 2 - « Algérie 1868 », *La Lanterne*, juin 1868 (Henri Rochefort, *La Lanterne*, Paris, Pauvert, 1966, p. 134-137).
- 3 - « La Révolte des Cipayes » (Jules Verne, *La Maison à vapeur, voyage à travers l'Inde septentrionale*, 1880, rééd, Paris, Hachette, 1968, p. 42-46).
- 4 – « Sévérité excessive envers certains villages... » in Mgr P. Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, « Notes et impressions sur la situation en octobre 1889 et sur celles dont nous sommes menacés » (Etienne Vô-Dùc Hanh, *la Place du catholicisme dans les relations entre la France et le Viêt-Nam de 1887 à 1903 – Documents inédits*, vol. 3, Berne, Peter Lang, 2001, p. 60-61)
- 5 - Général Mangin, *Souvenirs d'Afrique*, Paris, Denoël, 1936 (Jean Suret-Canale, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 43).
- 6 - « Les événements de Margueritte », *Le Petit Journal*, 29 avril 1911 (Yvan G. Paillard, *Expansion coloniale et dépendance mondiale*, Paris, A. Colin, 1994, p. 256-257).
- 7- « L'arbre de Noël dressé par les soldats du génie à Tripoli », *L'Avanti* (journal du parti socialiste italien), déc. 1911.

Villes

- 1 – « Dans tous les territoires coloniaux, entre 1914 et 1945, les indigènes affluent dans les villes » (Maurice Agulhon, André Nouschi, Ralph Schor, *La France de 1914 à 1940*, Paris, Nathan, 1993, p. 192) et « Croissance de quelques villes » (Hélène d'Almeida-Topor, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Colin, 1993, p.169).
- 2 - Une ville d'altitude avant 1914 (Joseph Dautremer, *op. cit.*, p. 102-103)
- 3 - Zinder années 1920 (Robert Delavignette, *op. cit.*, p. 16-20)
- 4 - Tamatave 1933 (Jean-François Klein, Claire Laux, *Les Sociétés coloniales à l'âge des empires. Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950)*, Paris, Ellipses, 2012, p. 143).
- 5 - Dakar 1950 (Simone de Beauvoir, *La Force des choses*, Paris, Gallimard, 1963, p. 241-242)
- 6 - Bobo-Dioulasso autour de 1950 (Ferdinand Hillenweck, « Souvenirs d'un administrateur-maire de Bobo-Dioulasso [novembre 1949-mai 1952] », in Gabriel Massa, Y-Georges Madiéga (dir.), *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et travaux*, Paris, Khartala, 1995, p. 60)
- 7 - Pointe Noire 1951 (cité dans Jean Suret-Canale, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 312-313)
- 8 – Maroc 1953 (Daniel Guérin, « Pitié pour le Maghreb », *Les Temps modernes*, janvier-février 1953, in Id., *Ci-gît le colonialisme... op. cit.*, p. 264-266).

Elites traditionnelles

- 1 - « Les auteurs du mouvement insurrectionnel » Mgr P. Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, « Notes sur le mouvement insurrectionnel » 13 septembre 1886 (Etienne Vô-Dùc Hanh, *la Place du catholicisme dans les relations entre la France et le Viêt-Nam de 1887 à 1903 – notes, documents et index*, Berne, Peter Lang, 1992, p. 60-61)

- 2 - Renversement d'un roi aux Indes, lettre de Keshri Singh à Sir C.E. Yate 21 août 1921 (Denis Vidal, *Violences et vérités. Un royaume du Rajasthan face au pouvoir colonial*, Paris, EHESS, 1995, p. 97)
- 3 - « Lettre à notre amie l'étudiante X, canton 27 septembre 1925 » (Ho Chi Minh, *Textes 1944-1969*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 82-83).
- 4 - Le dernier sultan de l'Oubangui Chari (André Gide, *Voyage au Congo* [1927] in Id., *Souvenirs et voyages*, Paris, Gallimard « pléiade », 2001, p. 377-378)
- 5 - « Critères de recrutement dans l'administration amhara au Sāwā » (Fabienne Le Houérou, *L'Épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie 1936-1937. Les « Ensablés »*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 46).
- 6 - Directives du ministre italien Lessona au vice-roi d'Éthiopie, mi-juin 1936 (Giorgio Rochat, *Les Guerres italiennes en Libye et en Éthiopie 1921-1939*, Vincennes, Service historique de l'armée de l'air, 1995, p. 230).
- 7 - « Autorité et société africaine » (Robert Delavignette, *op. cit.*, p. 137-139).
- 8 - Le sorcier (cases tirées de Hergé, *Tintin au Congo* [1930], rééd. *Archives Hergé*, Tournai, Casterman, 1973, p. 223 et 226).